UNIVERSITÉ DE PARIS. — FACULTÉ DE DROIT

LE COMMERCE IMPÉRIAL

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée et soutenue le 26 mai 1945, à 14 heures

PAR

Henry MHUN

JURY DE LA THESE :

Président : M. PIROU, Professeur

Suffragants : MM. NOYELLE, Professeur
LAVERGNE, Professeur

PARIS
MAURICE LAVERGNE, IMPRIMEUR
289, Rue Saint-Jacques, 289

1946

LE COMMERCE IMPÉRIAL

UNIVERSITÉ DE PARIS. — FACULTÉ DE DROIT

LE COMMERCE IMPÉRIAL

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée et soutenue le 26 mai 1945, à 14 heures

PAR

Henry MHUN

JURY DE LA THESE :

Président : M. PIROU, Professeur

Suffragants : MM. NOYELLE, Professeur
LAVERGNE, Professeur

PARIS
MAURICE LAVERGNE, IMPRIMEUR
289, Rue Saint-Jacques, 289

1946

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A la Mémoire de mon Père.

INTRODUCTION

Les questions coloniales n'ont intéressé longtemps que quelques spécialistes — commerçants, financiers, fonctionnaires, hommes politiques — et une infime partie de la population française.

Ces temps sont révolus et on peut prétendre qu'à notre époque le fait colonial est entré dans la vie publique de la Métropole.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer l'intérêt suscité dans l'opinion par l'espoir du retour des denrées coloniales de consommation consécutif à la fin prochaine de la guerre actuelle. Il est certain d'ailleurs que la suspension des relations maritimes entre la Métropole et ses territoires d'outre-mer, en supprimant les produits de nos colonies sur le marché français a fait davantage pour la cause coloniale que n'importe quelle propagande.

A la veille de la reprise des relations avec les grandes puissances et les empires coloniaux, les questions coloniales revêtent une actualité et une acuité toutes particulières.

Le redressement économique de la France ne dépend-il pas en effet en grande partie du rétablissement des échanges commerciaux ?

D'autre part, l'étude de ces derniers permet de préciser les conditions d'équilibre de l'Empire.

Enfin, en considérant l'évolution du commerce des possessions françaises, on fait apparaître les caractéristiques de leur économie, et ainsi, on fait le point de la richesse de notre Empire d'Outre-mer.

Or, l'avenir de l'Economie française n'est-il pas lié étroitement à l'état de cette richesse ?

C'est en vertu de ces considérations qu'il nous a paru intéressant d'examiner l'évolution du commerce colonial,

non seulement dans ses relations avec la Métropole, mais également avec les pays étrangers.

Les échanges commerciaux des Colonies ont été, en effet, souvent étudiés, mais presque toujours, à notre connaissance, avec la Métropole. (1)

Afin d'en marquer les différentes étapes sur une période suffisamment longue pour pouvoir en tirer des enseignements, nous avons choisi comme point de départ et comme terme de notre travail la veille de la première guerre mondiale et l'année 1938 ; par suite de l'interruption occasionnée par la deuxième guerre mondiale, celle-ci reste en effet la dernière année normale, le dernier tiers de l'année 1939 ayant subi l'incidence de la guerre. D'ailleurs, nous manquons de documentation sur la période récente, la Métropole étant restée pratiquement sans relations avec la plupart de ses possessions. Cependant, il nous a paru judicieux, dans cette étude comparative, d'insister davantage sur les dernières années qui ont précédé le conflit actuel, et qui vont de 1930 à 1939, c'est-à-dire de la dernière crise mondiale à la guerre actuelle, en passant par la reprise.

Sans doute, l'évolution du commerce de l'Empire pendant une telle période aussi riche en phénomènes économiques, offre à l'observateur bien des difficultés. Il n'est pas facile, en effet, de déterminer des résultats statistiques ou même des tendances, jusqu'à quel point ceux-ci sont influencés par les divers éléments qui les conditionnent. Le niveau des échanges commerciaux de nos possessions dépend entre autres de facteurs techniques (extension des voies de communication, par exemple), humains (en particulier rareté de la main-d'œuvre), monétaires (fluctuations de la valeur des monnaies), politiques (régimes doua-

(1) A l'exception des études suivantes :

I° — Inventaire économique de l'Empire, par G. Lacam ;

II° — La balance commerciale de la France d'outre-mer, par G. Lacam. Suplément B.Q. ;

III° — Le commerce des territoires français d'outre-mer, par P. Depoids. Bulletin de la S.G.F.

niers), géographiques (éloignement ou proximité des marchés), ou encore des prix. Mais nous essaierons précisément au cours de ce travail, de dégager les causes des différents changements survenus au cours de l'évolution du commerce impérial. Ceux-ci, pour être différents et variés suivant l'époque et le lieu de l'Empire envisagé, n'en sont que plus intéressants. Une telle diversité n'est-elle pas le reflet même de l'Empire français, inégal sous tous ses aspects dans le temps et dans l'espace ?

C'est ainsi qu'écrit M. Girault (2), au sujet de cette diversité, déconcertante parfois :

« Nos colonies n'exportent pas les mêmes produits. « Telle crise qui affecte gravement l'une d'entre elles, peut « passer ailleurs inaperçue. Habitées par des populations « différentes qui n'ont ni les mêmes goûts, ni les mêmes « besoins, elles ne consomment pas les mêmes marchan- « dises. Les budgets de famille de l'Annamite, du Créole « de la Réunion, du Nègre du Soudan, sont dissemblables. « Ne faut-il pas tenir compte également de l'influence « exercée par la différence des régimes monétaires et par « le change ? Parmi nos colonies, il y a de vieux pays, et « d'autres dont la mise en valeur commence seulement. « Il y a des colonies où presque tout le commerce se fait « avec l'extérieur, le commerce intérieur existant à peine. « Il en est d'autres, comme l'Indochine, où l'importance « du commerce intérieur l'emporte sur celle du commerce « extérieur. Et la situation géographique ne compte-t-elle « pas pour beaucoup ? Si on pouvait transporter les Antil- « les dans le Pacifique, ou l'Indochine dans l'Atlantique, « le commerce extérieur de ces pays prendrait immédia- « tement une direction toute différente. C'est pourquoi il « n'est pas étonnant qu'une même législation douanière « produise des effets singulièrement différents suivant les « colonies. »

En nous proposant d'étudier le commerce de la France d'outre-mer, nous avons limité la question. D'une part,

(2) Principes de colonisation et de législation coloniale.

pour rester dans notre sujet, nous n'avons envisagé que le commerce extérieur. D'autre part, et pour la même raison, nous n'avons pas considéré l'organisation et la structure de ce dernier.

Il était indispensable enfin d'utiliser largement les statistiques, pour mener à bien ce travail. On se heurte, malheureusement, dans la recherche et l'utilisation de celles-ci, à deux difficultés : la rareté des documents d'ordre statistique, et enfin leur inexactitude. La première ne nous a pas retenu, ayant eu à notre disposition les statistiques du commerce de nos possessions. Quant à la seconde, s'il est vrai que les chiffres donnés par l'Administration des Douanes des Colonies ne doivent pas être considérés comme rigoureusement exacts, on peut néanmoins en tirer des résultats d'ensemble approximatifs, donnant des ordres de grandeur suffisants. C'est dans cet esprit que les tableaux figurant dans ce travail ont été dressés.

A ce sujet, il est intéressant de préciser que l'utilisation des chiffres donnés par la Douane Métropolitaine, relatifs au commerce des colonies avec la Métropole, présente l'inconvénient de ne pas concorder avec ceux des douanes coloniales. (3)

En effet, une marchandise expédiée de France pour les colonies en décembre 1937, par exemple, et figurant dans les Douanes françaises aux : exportations 1937, peut n'arriver aux colonies qu'en 1938, et figurer à la Douane coloniale aux : importations 1938. De plus, les prix adoptés pour établir la valeur des produits exportés ou importés varient sensiblement. Il y a souvent des écarts considérables entre les évaluations faites par la Commission permanente des valeurs en Douane en France, et celles des ser- douane française avec un autre emprunté aux Douanes vices locaux. La comparaison d'un nombre donné par la Coloniales est donc dangereuse, sinon impossible. C'est pourquoi nous avons utilisé dans la plupart des cas les chiffres donnés par les Douanes Coloniales.

---

(3) Voir, à ce sujet : Girault : Principes de colonisation et de législation coloniale.

Il ne nous paraît pas inutile, enfin, de faire les remarques suivantes :

1° — Le commerce de la France d'outre-mer comprend les échanges commerciaux de toutes les possessions françaises, c'est-à-dire : l'Algérie, les Protectorats, les Etats et Territoires sous mandat français, et les Colonies proprement dites.

2° — Il s'agit du commerce spécial. Celui-ci comprend en particulier, et conformément à la définition adoptée en France en 1930, les admissions temporaires aussi bien à l'entrée qu'à la sortie. Les possessions qui, exceptionnellement, font apparaître dans leurs statistiques les chiffres de leur commerce général sont mentionnées (Maroc et Tunisie, par exemple).

Pour certaines colonies de transit, notamment la Côte Française des Somalis, les Etablissements français dans l'Inde, Saint-Pierre et Miquelon, le commerce spécial peut comprendre, à l'entrée comme à la sortie, une proportion importante de produits qui ne font que traverser le territoire, tout en y subissant certaines manipulations. Cette dernière remarque montre que les définitions du commerce général et du commerce spécial ne sont pas encore unifiées dans les possessions françaises.

Après un aperçu historique du développement du commerce de la France d'outre-mer, nous étudierons dans une première partie les échanges commerciaux entre les colonies elles-mêmes. Dans une seconde, nous envisagerons ces échanges entre les colonies et la Métropole.

Les relations commerciales entre les possessions d'outre-mer et les pays étrangers feront l'objet de la troisième partie.

En envisageant la position des clients et des fournisseurs des colonies, nous serons amené, dans une quatrième partie, à établir en premier lieu une balance commerciale de la France d'outre-mer, et, en second lieu, une balance générale de l'Empire.

La balance du commerce de la Métropole avec l'étranger étant constamment déficitaire, il n'est pas sans intérêt

de savoir, en effet, si, d'une part, les échanges de nos possessions avec l'étranger augmentent ou diminuent ce déficit, et d'autre part, de préciser la situation du commerce extérieur de l'ensemble de l'Empire.

Sans doute, ne convient-il pas d'exagérer la portée du déficit ou de l'excédent d'une balance du commerce, puisqu'en définitive c'est la balance des comptes seule qui permet de juger de l'appauvrissement ou de l'enrichissement d'un Etat. Mais, pour un pays qui, comme la France, a vu pendant ces trente dernières années s'amenuiser peu à peu les ressources qu'elle tirait de ses avoirs à l'étranger, nul ne contestera l'intérêt qu'il y a à soutenir la balance commerciale de l'Empire qui, par surcroît, constitue le plus gros élément constitutif de la balance des comptes. Il serait judicieux, à ce sujet, de s'inspirer de ce qu'écrivait Richard Cantillon :

« Je conclurai donc en remarquant que le commerce « qui est le plus essentiel à un Etat pour l'augmentation « ou la diminution de ses forces, est le commerce avec « l'étranger, et qu'il faut toujours s'attacher à maintenir « la balance contre les étrangers. »

PREMIÈRE PARTIE

Dans cette première partie, nous envisagerons successivement :

1° Le développement du commerce des possessions françaises ;

2° Le commerce inter-colonial.

Chapitre Premier

LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Section 1. — *Généralités*

A l'origine, en dehors des motifs d'ordre politique, religieux ou militaire, qui ont poussé les particuliers et plus tard les Etats à conquérir les terres lointaines et à s'y installer, ceux-ci furent attirés surtout par les richesses qu'ils y découvrirent. Les épices, l'or, l'ivoire, les pierres précieuses, autant de produits rares ou inexistants même en Occident, marchandises ayant par conséquent une grande valeur intrinsèque. On peut donc affirmer que coloniser n'était pas seulement catéchiser, mais avant tout commercer. Les années n'ont d'ailleurs rien changé : le but prin-

cipal de toute expansion coloniale, à notre époque, n'est-il pas essetienllement l'exploitation du sol ou du sous-sol de ces terrains neufs (au sens économique du mot), en vue de l'achat et de la vente de leurs produits ?

Mais une évolution lente s'est produite dans le commerce entre les pays colonisés et colonisateurs. On se mit peu à peu à cultiver dans les possessions lointaines les produits exotiques alimentaires qu'on y avait rencontrés et à les vendre à la Mère Patrie : café, thé, cacao, canne à sucre, etc... De plus, on a prospecté et exploité les matières premières minérales, végétales ou animales dirigées vers la Métropole. De sorte que les colonies passèrent de la vente des produits de luxe à celle des produits alimentaires et des matières premières industrielles. A ce premier stade de l'évolution de l'économie et du commerce des colonies, on peut dire que la Métropole les considérait surtout comme un réservoir dans lequel elle pouvait puiser à discrétion un grand nombre de marchandises dont elle avait besoin, et qui lui faisait défaut.

En fait, les produits coloniaux entrèrent peu à peu dans la vie journalière des métropolitains. Ils acquirent droit de cité. Telle denrée, qui, à l'origine, était considérée comme un luxe, devint peu à peu indispensable. Tel est le cas du café, par exemple.

Ainsi, le commerce colonial est entré dans le circuit des échanges mondiaux. D'ailleurs, la prospection de ces terres lointaines, l'exploitation des ressources qu'on y découvrait, et l'équipement progressif de ces pays, nécessitèrent un apport toujours plus grand de produits de toutes sortes, en particulier de matières premières et de produits fabriqués. En utilisant l'indigène comme main-d'œuvre, et en élevant ainsi graduellement, et dans de nombreux cas, son niveau de vie, on en fit un consommateur de produits métropolitains, de sorte que les ventes de la Métropole à ses possessions, prospérèrent rapidement au fur et à mesure que celles-ci s'équipaient. Ce trafic, qui progressait simultanément avec le premier (vente des possessions à la Mère Patrie) concrétisait le désir qu'avait la Métropole de vendre le plus possible de marchandises à ses colonies

qu'elle considérait alors comme des déversoirs, et non plus des réservoirs. (1)

Le jour vint, d'ailleurs, où certaines colonies dont l'équipement et l'outillage s'amélioraient progressivement se mirent à traiter elles-mêmes sur place quelques-uns de leurs produits. Cette transformation s'est effectuée grâce encore au développement des moyens de communications, à la facilité de mobilisation de la main-d'œuvre, et au financement rendu possible par le perfectionnement du crédit colonial. De même qu'un jour s'est arrêté le circuit classique du coton de l'Inde partant pour Manchester et revenant à Bombay sous forme de cotonnades, et qu'ainsi les cotonnades des Indes se mirent à concurrencer celles du Lancashire, l'industrialisation récente de certaines possessions françaises amené celles-ci à concurrencer la Mère Patrie. L'Indochine, par exemple, travaille ses cotons, ses soies, ses bois propres à la papeterie, son ciment et ses verres. Une telle transformation (localisée encore à quelques territoires, et trop récente pour être profonde) a des répercussions sensibles sur l'économie de ces pays et en particulier sur leur commerce. L'exemple suivant caractérise fort bien cette évolution : l'Afrique Occidentale Française, gros producteur d'arachides, en exportait à l'origine la totalité sous forme d'arachides en coques. Puis, afin de réduire le volume des expéditions de cet oléagineux, et d'obtenir de ce fait un coût de fret moins élevé, de nombreux producteurs se mirent à les décortiquer sur place et à vendre des arachides décortiquées. Le décorticage se fit donc en grande partie à la colonie, et non plus en France. Enfin, on a commencé à traiter l'arachide sur place et à la transformer en huile. L'Afrique Occidentale Française possède maintenant des huileries ; ces dernières inquiètent les producteurs métropolitains d'huile qui risquent de voir fléchir leurs ventes d'huiles fixes en A.O.F. On voit donc que dans certains cas les colonies ne se comportent plus uniquement

(1) Cette idée de colonies réservoirs et déversoirs est bien mise en relief par le Professeur R. Maunier, dans son Cours de législation coloniale.

comme des réservoirs ou des déversoirs de produits français ou étrangers ; elles ont acquis une économie assez complexe et évoluée pour concurrencer la Métropole. Il faut se garder, sans doute, de toute exagération, et peut-être est-il plus exact de considérer ce fait comme une tendance vers laquelle s'orientent nos possessions les plus riches (Algérie et Indochine notamment); mais il n'en est pas moins vrai qu'à ce dernier stade de l'évolution que nous considérons, les colonies deviennent davantage maîtresses de leur commerce extérieur. (2)

Section 2. — *De 1880 à la veille de la première Guerre mondiale*

Si on veut étudier succinctement le développement du commerce colonial, des origines à 1913, on ne peut le faire judicieusement qu'à partir de l'année 1880. En effet, en fin de siècle, notre Empire s'est enrichi en Afrique : du Congo, du Dahomey, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar et de la Tunisie ; en Océanie : de la Nouvelle-Calédonie, et des différentes îles du Pacifique ; en Asie : de l'Indochine. Il faut enfin tenir compte des territoires sous mandat dont la gestion a été donnée à la France en 1919, les principaux étant : les États du Levant (Liban et Syrie), le Cameroun et le Togo.

Nous ne ferons qu'en rappeler les grandes lignes suivantes. De 1880 à la veille de la guerre mondiale, la valeur du commerce colonial a triplé. Les fluctuations monétaires et celles des prix n'ayant pas été très sensibles pendant cette période, on peut considérer ce coefficient comme approximativement représentatif de l'augmentation des échanges commerciaux de nos possessions. Ce résultat est dû principalement à la mise en valeur des territoires qui venaient d'être acquis par la France : Indochine, Madagas-

(2) C'est en vertu de cet état de fait, et également à cause de l'isolement dû à la guerre actuelle, que la loi du 15-10-1940 a accordé l'autonomie douanière à l'Indochine.

car, A.O.F., A.E.F., Tunisie. Le commerce de ces derniers a en effet quintuplé pendant le même temps.

L'équipement d'un pays neuf, pendant les premières années qui suivent sa découverte, nécessite, entre autres, un apport énorme de produits. L'Algérie, par exemple, depuis sa découverte jusqu'en 1880, a vu la valeur de son commerce extérieur s'élever de vingt fois. Le rythme va d'ailleurs en décroissant au fur et à mesure que croît l'équipment intérieur du pays.

Par contre, le trafic extérieur des vieilles colonies (Guadeloupe, Martinique et Réunion) a évolué irrégulièrement, tantôt en hausse, tantôt en baisse. Cette irrégularité a été causée par le développement en Europe de la production du sucre de betterave qui a concurrencé le sucre de canne, principale production de ces possessions. C'était le début d'un conflit entre les producteurs métropolitains de sucre betteravier et les producteurs coloniaux de sucre de canne, conflit qui dure encore et qui a nécessité le contingentement des importations en France du sucre colonial, et de son dérivé le rhum.

Section 3. — *De la première Guerre mondiale à la crise*

Pour la période que nous étudions spécialement, c'est-à-dire celle s'étendant de la veille de la grande guerre à la veille du conflit actuel, le commerce de la France d'outremer s'est développé, ainsi que le font ressortir les trois tableaux suivants, empruntés aux « Statistiques du commerce extérieur des possessions françaises en 1938 ». (3)

(3) Publiées par le Ministère des Colonies.

TABLEAU N° 1.

IMPORTATIONS

Commerce extérieur des Possessions françaises
(Commerce spécial)

UNITÉ : Millions de francs

Possessions françaises	1913	1920	1928	1929	1930	1931.	1932
Algérie	667	3.075	5.050	5.858	5.711	4.872	3.906
Tunisie	144	635	1.680	1.984	2.107	1.873	1.772
Maroc	181	1.000	2.000	2.547	2.208	2.048	1.785
Etats du Levant	—	602	1.132	1.194	1.044	981	801
Possessions méditerranéennes	992	5.310	9.862	11.583	11.070	9.774	8.264
A. O. F.	152	548	1.427	1.380	1.398	724	575
Togo	13	26	87	98	101	70	65,5
Cameroun	—	47	202	188	173	104	72,6
A. E. F.	21	66	225	275	340	272	222,3
Madagascar	47	280	675	794	588	498	344,7
Réunion	25	59	151	158	178	160	160,7
Côte des Somalis	34	146	401	349	302	220	153,4
Etabl. dans l'Inde	11	24	93	77	82	96	84,5
Indochine	269	1.594	2.460	2.570	1.810	1.290	968,9
Nouvelle Calédonie	18	39	137	127	136	85	48,1
Nouvelles Hébrides	—	—	46	37	20	19	6,5
Etabl. en Océanie	9	14	51	49	45	26	24,7
Martinique	22	132	195	229	237	220	191,2
Guadeloupe	20	118	152	231	225	187	156,5
Guyane	12	40	55	56	53	43	43,5
St-Pierre et Miquelon . .	4	41	169	222	331	220	189
Possessions lointaines...	657	3.174	6.526	6.840	6.019	4.225	3.307
Ensemble des possessions	1.649	8.484	16.388	18.423	17.089	13.999	11.571

	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Algérie	4.072	3.576	2.844	3.234	4.083	4.995
Tunisie	1.368	1.250	1.231	1.014	1.324	1.560
Maroc	1.532	1.320	1.139	1.151	1.766	2.185
Etats du Levant	712	596	596	577	1.072	1.416
Possessions méditerranéennes	7.684	6.742	5.810	5.976	8.245	10.156
A. O F.	585,6	546,3	661,9	902,7	1.534,9	1.627,2
Togo	41,6	26,5	31,2	47,1	78,7	73,7
Cameroun	75,3	58,7	88,6	126,4	258	215,1
A. E. F.	178,8	161,2	168,5	178,4	240	295,8
Madagascar	368,5	311,6	280,5	300,1	467,8	602,7
Réunion	146,1	156,4	137	137,7	193,4	263,3
Côte des Somalis	125,2	121,4	124,1	147,6	177,6	150
Etabl. dans l'Inde	105,6	103	113,9	99,7	80,4	79,1
Indochine	907,6	914,3	901,4	974,7	1.562,4	1.947,3
Nouvelle Calédonie	57,7	52,4	53,3	59	102,6	158,6
Nouvelles Hébrides	7	6,5	6,4	7,4	13,5	14
Etabl. en Océanie	19,5	20,1	24,5	36,7	53,3	63,2
Martinique	191,8	187	140	155,6	213,7	234,8
Guadeloupe	150,2	150,3	111,8	125,5	194,8	250,6
Guyane	36,9	44,3	41,6	45,3	52,7	66,6
St-Pierre et Miquelon	115,1	21,5	28	13,7	19,8	27,7
Possessions lointaines	3.113	2.882	2.913	3.358	5.244	6.070
Ensemble d. possessions	10.797	9.624	8.723	9.334	13.489	16.226

TABLEAU N° 2.

EXPORTATIONS

Commerce extérieur des Possessions françaises
(Commerce spécial)

UNITÉ : Millions de francs

Possessions françaises	1913	1920	1928	1929	1930	1931	1932
Algérie	501	1.355	4.234	3.877	4.272	3.402	3.747
Tunisie	179	337	1.233	1.408	1.127	836	861
Maroc	40	269	1.275	1.233	719	761	685,
Etats du Levant	—	70	427	435	386	240	160
Possessions méditerranéennes	720	2.031	7.189	6.953	6.504	5.239	5.453
A. O. F.	126	472	1.154	1.178	1.102	660	447,3
Togo	12	23	83	80	79	49	28,4
Cameroun	—	46	155	164	135	82	83,1
A. É. F.	37	81	149	150	194	124	120,3
Madagascar	56	236	469	427	355	360	317,8
Réunion	17	77	117	141	133	121	121,9
Côte des Somalis	48	88	372	311	277	190	162,3
Établ. dans l'Inde	44	24	76	86	95	167	135
Indochine	308	2.174	2.938	2.610	1.840	1.120	1.021,2
Nouvelle Calédonie	16	35	76	89	69	52	50
Nouvelles Hébrides	—	—	43	35	31	15	7,6
Établ. en Océanie	12	23	44	48	38	24	21
Martinique	29	118	219	273	282	180	201,5
Guadeloupe	18	142	178	133	189	137	183,8
Guyane	12	42	30	32	26	30	25,9
St-Pierre et Miquelon	6	28	146	203	349	217	183,6
Possessions lointaines	741	3.609	6.249	5.937	5.194	3.528	3.111
Ensemble d. possessions	1.841	5.640	13.418	12.890	11.698	8.767	8.564

	1933	1934	1935,	1936	1937	1938
Algérie	3.817	2.627	2.613	3.469	4.334	5.639
Tunisie	686	674	772	841	1.141	1.353
Maroc	600	667	621	781	1.144	1.512
Etats du Levant	149	164	235	330	514	586
Possessions méditerranéennes	5.252	4.132	4.241	5.421	7.153	9.090
A. O. F.	454,5	533,4	698,3	926,8	1.373,5	1.416,1
Togo	27,4	28,1	34,7	44,0	75,6	66,5
Cameroun	77,6	72,5	98	168,2	263,3	252
A. E. F.	145	168,2	174,1	161,8	256,4	264,1
Madagascar	317,9	345,2	308,2	433,3	589,7	819,4
Réunion	116,1	142,4	110	132	196,9	206,1
Côte Somalis	120,7	121,8	114,7	83,8	133,7	85,3
Etabl. dans l'Inde	127,4	119,3	74,6	82,7	143,4	118,4
Indochine	1.014,	1.060,6	1.298,3	1.708	2.594,1	2.843,8
Nouvelle Calédonie	65,4	65,6	72,4	70,6	104,3	148,5
Nouvelles Hébrides	7,8	5,5	9,1	10,1	18,2	19,9
Etabl. en Océanie	14,8	16,9	25,7	39	54,2	47,6
Martinique	200,5	184,2	165,6	191,1	231	309,6
Guadeloupe	188,2	152,6	159,9	170,9	294,5	296,5
Guyane	24,3	22,3	25,6	26,5	36,9	48,2
St-Pierre et Miquelon	137,7	59,9	51,3	12,7	14,6	19,2
Possessions lointaines	3.040	3.098	3.421	4.262	6.381	6.959
Ensemble d. possessions	8.292	7.230	7.662	9.683	13.514	16.049

TABLEAU N° 3.

INDICES DU VOLUME DES EXPORTATIONS DES POSSESSIONS FRANÇAISES

BASE : 100 en 1925

Possessions françaises	1911	1921	1925	1926	1929	1930	1931
Algérie	81	68	100	106	107	126	112
Tunisie	78	95	»	113	156	141	106
Maroc	33	66	»	100	187	118	148
Etats du Levant	»	»	»	90	121	133	142
Possessions méditerranéennes	76	75	»	106	131	128	117
A. O. F.	51	56	»	111	109	132	110
Togo	»	27	»	101	97	114	113
Cameroun	»	41	»	100	128	122	106
A. E. F.	57	48	»	102	110	127	87
Madagascar	42	58	»	100	102	98	108
Réunion	91	98	»	126	92	95	91
Indochine	57	103	»	106	106	86	76
Nouvelle Calédonie	146	91	»	106	141	154	138
Etabl. en Océanie	72	70	»	86	129	95	103
Martinique	77	65	»	106	96	100	88
Guadeloupe	96	70	»	90	80	73	73
Guyane	165	102	»	95	89	76	78
Possessions lointaines	66	90	»	106	105	103	93
Ensemble des possessions	71	82	»	106	119	117	107

	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Algérie	128	131	123	147	137	132	159
Tunisie	144	114	115	152	120	123	135
Maroc	154	164	190	194	200	192	211
Etats du Levant	136	148	158	219	337	346	352
Possessions méditerranéenes	134	132	135	160	164	154	176
A. O. F.	76	109	145	140	172	212	193
Togo	100	99	123	164	194	161	153
Cameroun	129	145	170	203	261	288	299
A. E. F.	100	121	154	164	161	217	185
Madagascar	106	120	119	119	160	147	185
Réunion	97	94	124	115	121	143	134
Indochine	89	103	116	130	144	149	136
Nouvelle Calédonie	100	133	145	181	185	203	213
Etabl. en Océanie	108	91	117	126	127	129	127
Martinique	98	98	96	106	125	113	126
Guadeloupe	98	96	78	100	113	151	134
Guyane	71	69	63	66	64	66	59
Possessions lointaines	92	108	124	138	140	180	164
Ensemble des possessions	118	123	131	151	154	160	171

Le premier de ces tableaux indique le développement en valeur des importations dans les différentes colonies françaises, et le second, celui des exportations. Mais, l'examen de ces chiffres indiquant des valeurs, ne peut donner qu'une idée très approximative de l'ampleur du développement du commerce colonial. Il faut tenir compte, en effet, des différentes variations qu'a subies notre unité monétaire pendant la période de vingt-cinq années qui nous intéresse, et par conséquent des fluctuations des prix qu'elles ont entraînées. C'est pourquoi nous donnons dans le troisième tableau les indices du volume des exportations de nos possessions. Ces indices rendent compte de la variation de la valeur totale des exportations, abstraction faite de la variation des prix ; ainsi ils donnent du développement des échanges une idée plus exacte que le seul examen des valeurs, gonflées par les dépréciations monétaires successives, ou des quantités qui ne tiennent pas compte de l'importance relative des marchandises en valeur. L'examen des tonnages seuls est, en effet, insuffisant, car une faible augmentation des ventes ou des achats de matières pondéreuses (houille, par exemple), peut élever considérablement le tonnag quand bien même le commerce des marchandises ayant une grande valeur sous un faible poids aurait diminué.

L'année 1925 a été choisie comme base, parce qu'elle est la dernière année du cours normal du franc germinal, précédant la première dépréciation de notre unité monétaire depuis la grande guerre.

D'autre part, nous indiquons les indices du volume des exportations, ceux des importations présentant moins d'intérêt. Les premières sont, en effet, plus particulièrement caractéristiques de l'évolution de l'économie des pays neufs. D'autre part, la tenue des exportations conditionne le niveau des affaires et le pouvoir d'achat, et a par conséquent une incidence directe sur les importations.

Le commerce des Etablissements français dans l'Inde, de Saint-Pierre et Miquelon, et de la Côte des Somalis étant constitué presque uniquement par du transit et des réexportations, il n'a pas été calculé d'indices pour ces possessions. Leur part dans le commerce total est d'ailleurs très

faible. Nous croyons bon de rappeler enfin que les chiffres concernant le Maroc et la Tunisie sont ceux du commerce général.

L'examen de ces tableaux fait ressortir les résultats suivants :

La progression du commerce de la France d'outre-mer de 1913 à 1920 est sensible. La grande guerre a été, pour la majorité des Français, la révélation du fait colonial. Ce fut aussi la première démonstration de la place que pouvaient prendre les colonies dans la vie métropolitaine. En dehors de l'apport à la Mère Patrie des combattants et des ouvriers de toutes couleurs venus des quatre coins de l'Empire, l'apport en marchandises fut énorme. Rien que pour les deux dernières années de la guerre, on peut évaluer celui-ci à un million et demi de tonnes métriques, et à deux millions et demi environ pour toute la durée de la guerre. Les exportations du Maroc et de l'Indochine, par exemple, ont doublé environ pendant cette courte période. Cet accroissement considérable des ventes du Maroc, en dehors des besoins urgents de guerre de la Métropole, est dû également à la mise en valeur de ce territoire qui a commencé à cette époque, et s'est poursuivie à un rythme accéléré. A la veille de la crise mondiale, en 1929, l'indice du volume de ses exportations est en effet près de six fois plus élevé qu'à la veille de la première guerre mondiale.

Cependant, les ventes de certaines de nos possessions ont fortement diminué pendant la guerre 1914-18. Tel est le cas pour l'Algérie, l'A.E.F., les colonies du Pacifique, les Antilles et la Guyane. Et si les échanges se situent en 1921 à un niveau sensiblement supérieur à celui de 1911, ce résultat est dû à la Tunisie, à l'A.O.F., à Madagascar et à la Réunion, en dehors du Maroc et de l'Indochine déjà cités.

La hausse considérable des prix pendant la grande guerre fausse singulièrement les résultats, puisque pour l'ensemble de nos possessions les importations et les exportations apparaissent respectivement cinq fois et quatre fois plus élevées en 1920 qu'en 1913.

De la fin de la guerre à la crise de 1930, le trafic colonial s'accroît irrégulièrement. Cette progression, insignifiante de 1920 à 1925, devient considérable dès 1926, le maximum ayant été atteint en 1928 pour les exportations, et en 1929 pour les importations. C'est que le commerce de l'Empire a bénéficié de la prospérité économique mondiale de cette époque, et en particulier du niveau élevé des prix des matières premières.

Il est intéressant de remarquer que, de 1911 à 1929, l'accroissement des échanges coloniaux, exprimés en valeur, a été beaucoup plus élevé dans le sens des importations que des exportations. Il est de 70 % environ pour ces dernières. Cette évolution laisse donc à nos possessions, à la veille de la crise, une balance commerciale déficitaire. L'Indochine et l'A.O.F. cependant ont développé davantage leurs ventes que leurs achats. Ces deux dernières colonies, auxquelles il faut ajouter Madagascar et le Maroc déjà cité, sont celles dont le commerce extérieur a le plus augmenté jusqu'en 1930. Derniers occupés de notre Empire, ce sont ces mêmes territoires dont les échanges ont progressé le plus rapidement en fin du siècle dernier, ainsi que nous l'avons fait remarquer précédemment. Ce résultat est dû, d'une part, à l'exploitation intense de ces pays « vierges », non encore mis en valeur, et d'autre part à la richesse particulière de leur sol et de leur sous-sol.

La Guyane seule fait exception à cette progression générale des échanges commerciaux de nos colonies. Ses exportations en 1929 s'inscrivent en baisse (46 %) par rapport à celles de 1911. Cette diminution ne s'est guère ralentie les années suivantes, puisqu'en 1938 elles accusent un nouveau fléchissement de 22 % sur celles de 1929.

On ne manque pas d'être surpris de constater que les chiffres du commerce de la Guadeloupe, en progrès constants depuis 1913, marquent en 1929 un fléchissement sensible aux exportations, alors que les importations continuent à s'élever. Cette chute brutale des ventes s'explique par la destruction d'une grande partie des récoltes de l'île, occasionnée par un cyclône.

Le commerce des colonies à transit se développe d'une façon inégale. Il dépend, en effet, de la situation économi-

que de chaque « hinterland », situation très changeante, ainsi que le montre l'évolution irrégulière des chiffres des tableaux n[os] 1 et 2, relatifs à l'Inde française, à la Côte des Somalis, et à Saint-Pierre et Miquelon.

En valeur, de 1913 à 1929, les exportations des Etablissements français dans l'Inde ont doublé, alors que ses importations sont sept fois plus fortes. En tenant compte de la dépréciation du franc pendant cette période, on peut en conclure approximativement que les premières ont légèrement diminué et que les secondes ont grossi de 150 %. La prospérité du commerce de nos Comptoirs de l'Inde est liée tout particulièrement à celle de l'industrie du coton des Indes anglaises.

D'une façon identique, les échanges de la Côte des Somalis effectués par Djibouti, sont tributaires de l'économie de son arrière pays, l'Ethiopie. C'est ainsi qu'en valeur, les achats et les ventes des Somalis françaises sont respectivement cinq et trois fois plus élevés en 1929 qu'à la veille de la grande guerre (la comparaison étant faite en francs-or 1913), mais le trafic de l'Ethiopie ayant été en partie détourné du chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti au profit des routes construites par les Italiens après leur conquête, les exportations de la Côte des Somalis fléchissent considérablement dès 1936.

Grâce à sa proximité des Etats-Unis d'Amérique, Saint-Pierre et Miquelon est devenu après la guerre 1914-18 un entrepôt important d'alcools de contrebande. Cette situation privilégiée explique l'accroissement considérable de ses importations et de ses exportations, passées de 1913 à 1929, les premières de 4 à 222 millions de francs-papier, et les secondes de 6 à 203 millions.

Après avoir considéré le développement du commerce colonial, de 1913 à 1929, nous allons l'envisager maintenant pendant la crise mondiale.

Section 4. — *Pendant la crise*

Les échanges commerciaux de l'Empire ont inévitablement subi les répercussions de la crise. Pour l'ensemble

des colonies, le fléchissement des importations et des exportations, en valeur, est respectivement de 40 à 35 % environ. Quoique très sensible, cette régression est inférieure à celle qu'accuse le commerce de la France pendant le même temps. Les achats et les ventes de celle-ci ont diminué en effet de 50 et 60 % environ. Il est intéressant de remarquer également que le commerce mondial a fléchi pendant la même période de 60 % (4). On voit donc que dans l'ensemble, nos possessions ont été relativement moins touchées que la Métropole et les grandes puissances. Une économie rudimentaire et en majeure partie agricole comme celle de nos colonies, est moins éprouvée par la chute des prix que celle des pays industrialisés dans lesquels les capitaux investis dans le commerce sont extrêmement élevés. En outre, la Métropole, dans ce mouvement de baisse, a joué un rôle modérateur. Pour mieux résister à la crise, elle s'est efforcée de se rendre plus indépendante des marchés étrangers, et en conséquence elle a accru ses ventes et ses achats (en particulier ses achats) avec les colonies. C'est ce qui explique tout d'abord que les exportations de l'ensemble de nos territoires d'outre-mer aient moins baissé que les importations, ces derniers ayant trouvé dans la Métropole un client disposé à leur acheter davantage. Et c'est ce qui explique aussi qu'à considérer les indices figurant au tableau n° 3, la diminution du volume des exportations soit peu sensible entre 1929 et 1932. Elle ne dépasse pas l'ordre de 10 % et apparaît donc beaucoup moins élevée que celle concernant les valeurs.

L'Afrique Occidentale et l'Indochine ont été les plus éprouvées par la crise. En valeur, leur commerce accuse une baisse de 60 % environ, pendant la période considérée. Il semble bien que la cause réside en partie dans le fait que leur trafic s'effectue en grande partie avec les pays étrangers.

Par contre, les vieilles colonies, dont la presque totalité du commerce se fait traditionnellement avec la Métropole, et celles qui doivent à leur proximité géographique de la France l'intensité de leurs échanges avec celle-ci, ont

(4) D'après le Bulletin Statistique de la S.D.N.

été les moins atteintes. Ce sont : l'Algérie et la Tunisie, la Réunion, les Antilles et la Guyane. Par exemple, les échanges commerciaux de l'Algérie s'inscrivent en baisse de 21 %, et ceux de la Réunion de 15 %.

En ampleur, la crise est donc inégale suivant les territoires. Elle l'est également en durée. Les possessions dont le commerce a le moins souffert, parce qu'il est dirigé pour la presque totalité vers la Métropole, ont été les plus lentes à retrouver leur équilibre. Dans ces pays, les conséquences de la dépression mondiale se sont fait directement sentir jusqu'en 1933 et même 1934. Ils ont grossièrement suivi le sort de la France, qui n'est sortie de la crise que lentement, et après les autres grandes puissances.

Ainsi, l'indice du volume des exportations de la Tunisie s'inscrit, en 1929, à 156. Il est encore de 114 en 1933, et 115 en 1934.

De même les chiffres en valeur des importations et des exportations de l'Algérie atteignent leur niveau le plus bas en 1935.

Par contre, les colonies les plus atteintes l'ont été très rapidement, dès 1929, mais elles se sont relevées plus vite que les précédentes. Elles y ont été aidées par le redressement rapide des pays étrangers qui, pour une grande part, restent leurs clients et fournisseurs. Si l'indice du volume des ventes de l'Union Indochinoise, par exemple, tombe de 106 en 1929 à 86 en 1930, il atteint de nouveau 103 en 1933 et 116 en 1934. Cependant, le redressement commercial de l'Indochine a été fortement contrarié par l'instabilité de la situation politique en Extrême-Orient.

De même, la baisse des exportations s'est arrêtée en A.O.F. et en Nouvelle-Calédonie dès 1932, grâce à l'amélioration rapide de la situation économique de leurs clients étrangers, alors que pour les autres possessions les minima se situent en 1933, 1934, et même 1935.

Il faut d'ailleurs remarquer que pour l'ensemble de l'Empire, les importations ont été plus longuement affectées par la crise : en effet, leur baisse s'est poursuivie jusqu'en 1934 et même 1935.

On voit donc que la liquidation de la crise a été plus ou moins longue suivant les colonies. La reprise, qui s'est

manifestée dès 1933 dans certaines, a donc été inégale en ampleur et en durée. Elle se manifeste au début de la dernière période du développement du commerce colonial que nous considèrerons par la suite, et qui s'étend de 1933 à 1938.

Pour l'ensemble des possessions, le minimum se situe, en valeur, pour les importations en 1935, et en 1934 pour les exportations. La baisse des prix mondiaux s'est en effet prolongée jusqu'en 1935, ainsi que l'indique le tableau suivant de l'évolution des prix de gros de quelques grands produits coloniaux.

Tableau N° 4.

PRIX DE GROS, EN FRANCS-OR 1928
par 100 kilos (1)

Années	1929	1930	1931	1932	1933
Maïs, Saïgon rouge, Saïgon	78,5	55,3	41,3	42,2	35,1
Riz, Saïgon n° 1, Saïgon...	135,9	113,6	67,2	54,8	40,6
Cacao, Accra F.F., Londres	531	485	281	235	197
Arachide, Coromandel, décortiquées	241	181	148	135	97,5
Caoutchouc, feuille fumée, New-York	1.196	626	352	162	318
Thé, Pekoe ordin., Londres	1.285	1.083	571	463	660
Jute, first mark, Londres..	400	260	192	149	130
Sisal, Afr.Occ., N° 1, Lond.	485	337	183	133	136

Années	1934	1935	1936	1937	1938
Maïs, Saïgon rouge, Saïgon	42,8	33,7	58,8	47,6	38
Riz, Saïgon n° 1, Saïgon...	32,5	41,8	40,6	47	46
Cacao, Accra F.F., Londres	172	170	229	285	185
Arachide, Coromandel, décortiquées	66	99,5	114	111	79,3
Caoutchouc, feuille fumée, New-York	485	398	548	629	513,
Thé, Pekoe ordin., Londres	842	719	798	980	852
Jute, first mark, Londres..	117	136	135	150	135
Sisal, Afr.Occ., N° 1, Lond.	117	142	203	184	127

(1) D'après les annuaires statistiques de la S.D.N. et de l'Institut International d'Agricultre de Rome.

Cependant, l'examen du tableau n° 3 fait ressortir que dès 1932 l'augmentation du volume des exportations est déjà sensible.

La dépression, d'après les indices du volume, n'aurait duré que deux ans, au lieu de six, puisqu'ils marquent le minimum en 1931 au lieu de 1934. Les indices de volume indiquent donc une évolution différente de la crise (tout au moins pour les exportations) que celle donnée par les chiffres en valeur.

L'examen des statistiques du commerce de l'Indochine, où les indices du volume sont calculés également pour les importations, permet de se rendre mieux compte de cette différence d'interprétation. (5)

Les chiffres en valeur indiquent les maxima et les minima, aux mêmes dates qu pour les autres colonies réunies. Par contre, si les indices du volume placent bien le maximum des exportations et des importations en 1928 et 1929, ainsi que les statistiques en valeur, ils placent les minima des exportations en 1931 et des importations en [illegible]. Il y a donc un décalage de trois ans, comparativement aux valeurs.

La différence entre les variations des volumes et des valeurs du commerce extérieur de l'ensemble des possessions se retrouve par conséquent en Indochine. Elle apparaît dans la reprise plus rapide des exportations en volume qu'en valeur, et dans le retard de la reprise des importations. Les ventes de l'Union indochinoise s'inscrivent à 36 % de baisse en volume et 66 % en valeur. La baisse des prix s'accentuant encore après 1931, ainsi que nous venons de le voir, les valeurs des exportations restent à peu près au même niveau jusqu'en 1934, alors que les quantités augmentent.

Les variations des importations de l'Indochine et de l'ensemble des colonies, tant en valeur qu'en volume, accusent donc un retard d'une année pour la baisse et de deux années pour la reprise, par rapport à celles des expor-

(5) D'après G. Bournier. Notes en marge des statistiques du commerce extérieur des possessions françaises.

tations. Ce décalage, qu'on ne retrouve pas pour la France, est dû à la composition même du commerce extérieur des colonies. En effet, ces pays neufs achètent surtout des produits fabriqués et vendent des matières premières, surtout agricoles. Or, les prix de ceux-là résistent fortement aux variations brutales, alors que ceux de celles-ci varient brusquement.

Section 5. — *De la fin de la crise à la seconde guerre mondiale*

Quoi qu'il en soit, le développement des exportations se poursuit régulièrement jusqu'à la veille de la guerre actuelle. En 1932, le volume des ventes atteint déjà le niveau de 1929, et il lui est supérieur en 1938 de 45 %. Cet essor remarquable des ventes de nos colonies apparaît encore plus nettement si nous considérons les tableaux n°s 1 et 2. De 1933 à 1938, elles passent de 8.292 à 16.049 millions de francs, soit un accroissement de 93 %. Pendant le même temps, les achats s'élèvent de 10.797 à 16.226 millions, ce qui représente 50 % d'augmentation. Par conséquent, si le commerce colonial s'est développé depuis la crise, ce progrès est beaucoup plus sensible aux exportations qu'aux importations. Cette évolution entraîne une conséquence qui mérite d'être soulignée.

La plus grosse partie des échanges commerciaux de nos colonies se faisant avec la Métropole, cette dernière a été amenée à leur acheter davantage et à leur vendre moins. Nous retrouverons cette remarque plus loin. (6)

Ce développement du commerce de la France d'outremer, pendant les dernières années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale, résulte tout d'abord de l'accroissement des quantités échangées. La production de nos territoires s'est élevée, leur mise en valeur se poursuivant avec sagesse. (7)

---

(6) IIe Partie : Le commerce entre la France et les colonies.

(7) Nous le montrerons dans la IIe Partie, à l'occasion des échanges entre la Métropole et l'Empire.

La hausse des prix mondiaux, sensible dès 1935, est responsable également de cette évolution, par la valorisation des produits d'exportation. Nous nous contenterons de citer les quelques exemples suivants :

Le quintal d'arachide en coque (coté à Marseille) passe de 76 francs (papier) en 1933 à 154 francs en 1938.

Le quintal de riz (riz blanc n° 1 Saïgon) pendant la même période s'élève de 40 à 106 francs.

Les 100 kilogs de coprah, qui cotaient à Saïgon 65 fr. en 1933, cotent 138 francs en 1938.

Pendant le même temps, l'huile d'olive de Tunisie (quintal à Marseille) passe de 380 à 1.000 francs.

Le kilogramme de vanille (Madagascar supérieur, Bordeaux) s'élève de 30 à 260 francs.

Le nickel cote frs 30,70 le kilogramme à Londres en 1938, contre frs 15,90 en 1934.

Enfin, les dévaluations successives de notre unité monétaire, dès Octobre 1936, ont eu pour effet, non seulement de jouer le rôle de « prime à l'exportation », pour les produits de l'Empire, celui-ci bénéficiant de l'unité du système monétaire, mais encore d'augmenter les prix des marchandises libellées en francs.

Les effets du fléchissement de notre monnaie s'expriment dès 1936, et particulièrement en 1937, par une hausse considérable de la valeur des échanges. Ces derniers, pour l'ensemble des colonies, passent de 19.000 millions de fr. en 1936 à 27.000 millions en 1937, soit une augmentation de 42 %. Ce pourcentage ne correspond pas à l'accroissement des quantités échangées qui est beaucoup plus faible. Ainsi l'indice du volume des exportations s'inscrit à 154 en 1936 et 160 en 1937, ce qui ne représente que 4 % de mieux.

Les colonies à transit font néanmoins exception en 1938 à l'accroissement général des échanges en valeur.

Les entreprises de textiles de l'Inde, étant sévèrement concurrencées par celles du Japon sur les marchés de l'Extrême-Orient, il s'en est suivi une diminution du trafic de

nos cinq établissements dont les importations et les exportations passent de 1937 à 1938, de 80,4 à 79,1 millions de francs et de 143,4 à 118,4 millions.

Le transit à destination et en provenance de l'Ethiopie a fléchi également, dans les Somalies françaises, à cause du trafic routier accru vers le port de Massaoua. Ce fléchissement est approximativement de 25 %.

Enfin, l'insuffisance des récoltes et la régression des expéditions de coprah, de cacao et d'amandes de palme ont entraîné en 1938 une baisse des échanges dans les Etablissements de l'Océanie, au Togo et au Cameroun.

L'étude des indices fait ressortir le développement remarquable du commerce d'exportation de nos territoires d'outre-mer, de la première guerre mondiale à la seconde. Il est en effet de 142 %. De la veille de la crise à 1938, il s'inscrit à 44 %.

Si on distingue d'une part : les territoires méditerranéens (Algérie, Tunisie, Maroc, Etats du Levant sous mandat), et d'autre part les possessions lointaines comprenant les autres colonies proprement dites et territoires sous mandat, on constate que la valeur des échanges du premier groupe a toujours été plus grande que celle du second. De 1913 à 1938, elle oscille entre 55 et 60 % du commerce total de l'ensemble. La proximité de la Métropole, l'état du développement économique de l'Algérie et sa richesse, expliquent ce résultat. Cependant, l'importance du premier groupe a fléchi au cours de ces dernières années, comparativement à celle du second. De 1933 à 1938, la valeur du mouvement total (importations et exportations réunies) des possessions lointaines a progressé de 125 %, contre 50 % pour les territoires méditerranéens. En effet, les ventes des trois principaux pays du premier groupe (Algérie, Tunisie, Maroc), s'élèvent beaucoup moins pendant cette période que celles de l'Indochine, de l'A. O. F. et de Madagascar, possessions du deuxième groupe dont les chiffres du commerce extérieur sont les plus importants. Les indices du volume des exportations marquent une progression de 21 %, 17 % et 28 % pour les trois premiers, et de 32 %, 77 % et 54 % pour les trois seconds.

L'examen de ces mêmes indices permet enfin de pré-

ciser quelle a été l'ampleur du développement des exportations de chacun des territoires de l'Empire, depuis 1911 jusqu'au conflit actuel. Ce sont les vieilles colonies (Réunion, Antilles et Guyane), les possessions de l'Océanie, l'Algérie et la Tunisie qui marquent le moins de progrès. Les exportations de l'Algérie, par exemple, ont à peine doublé. Celles de l'Indochine, de Madagascar, de l'A.E.F. et de l'A.O.F. se sont élevées beaucoup plus. (Celles de l'A.O.F., par exemple, ont presque quadruplé.) Enfin, le développement le plus considérable appartient au Maroc et aux territoires sous mandat français (depuis 1920). Cet état de fait témoigne du remarquable effort de mise en valeur entrepris par la France dans les pays dont la gestion lui a été confiée par la S.D.N. après la grande guerre. Ce rapide tableau de l'évolution des exportations de nos colonies souligne de nouveau la place de plus en plus grande que prennent dans le commerce impérial les derniers territoires conquis par la Métropole, phénomène que nous avons expliqué précédemment.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer, en comparant les tableaux n°s 1 et 2, que l'évolution des exportations et des importations de nos colonies n'a pas toujours été parallèle pendant ces trente dernières années. Par exemple, si les achats du Maroc en 1913 étaient 4,5 fois plus élevés que ses ventes, cette proportion se ramène à 1,5 en 1938. Cette réduction permet de se rendre mieux compte de la mise en valeur intensive et en conséquence de l'essor considérable des exportations de ce protectorat.

Les possessions dont le développement des exportations a été plus considérable que celui des importations (Indochine, Madagascar, par exemple) parviennent à une balance commerciale favorable. (8)

En définitive, le développement du commerce extérieur de la France d'outre-mer, ralenti cependant par la crise de 1931, n'en reste pas moins remarquable. De 1913 à 1938, nous avons essayé d'en marquer les différentes éta-

(8) Voir la IVe Partie, consacrée à la notion de balance commerciale.

pes. Fidèle reflet de l'évolution économique de nos possessions, il rend plus perceptibles les progrès de l'équipement de celles-ci. Ce résultat témoigne de l'effort réel de colonisation de la France, qui n'a ménagé ni ses hommes, ni ses capitaux. Au surplus, le développement économique de nos territoires d'outre-mer a eu pour effet, dans l'ensemble, d'améliorer les conditions de vie de l'indigène. C'est en ce sens qu'on peut affirmer que la Métropole a su assumer « le fardeau de l'homme blanc ».

Chapitre II

LE COMMERCE INTERCOLONIAL

Après avoir marqué l'évolution du commerce extérieur de l'ensemble de nos possessions, nous allons essayer de déterminer quelle est la part des échanges entre les colonies elles-mêmes. Ce sera l'objet de ce second chapitre. Nous nous proposons dans cette étude analytique, d'envisager conjointement les courants commerciaux sous les deux aspects suivants : celui des produits échangés et celui des possessions exportatrices ou importatrices.

Il est difficile de mener un tel travail d'une façon satisfaisante. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans l'introduction au sujet du commerce entre la Métropole et ses colonies, les statistiques en valeur ne concordent pas, suivant que l'on considère les produits, soit à l'arrivée au port de destination, soit au départ du port d'embarquement. Les marchandises importées sont majorées à leur arrivée des frais de transport et d'assurance, c'est-à-dire que les prix s'entendent CAF (coût-assurance-fret). L'exemple suivant donne une idée de la différence de valeur qui peut résulter de ce fait. Pour l'année 1938, le montant des exportations marocaines vers l'Algérie s'élève à 190 millions dans les statistiques des Douanes du Maroc ; les importations marocaines en Algérie, pour la même année, figurent aux Statistiques du Commerce de l'Algérie pour une valeur de 267 millions.

Au surplus, la destination des marchandises ne figure pas toujours exactement sur les connaissements au moment de l'exportation ; celles-ci peuvent même changer de destination en cours de route. Les chiffres à l'importation sont donc dans l'ensemble plus complets et plus exacts. C'est pourquoi le tableau suivant (1), figurant les échanges commerciaux entre les colonies à la veille de la guerre actuelle, a été dressé d'après les statistiques d'importation. Il indique par conséquent les valeurs des produits à l'arrivée au port de débarquement.

(1) Emprunté à : Statistiques du Commerce extérieur des possessions françaises. Opuscule déjà cité.

Tableau N° 5.

COMMERCE INTERCOLONIAL 1938. Valeurs a l'arrivée

Unité : Millions de francs (Statistiques d'importation)

Pays Exportateurs	PAYS IMPORTATEURS										
	Algérie	Tunisie	Maroc	Levant	AOF	Togo	Cameroun	AEF	Madagascar	Réunion	Somalis
Algérie	—	100	42	5	25	0,2	4	1	7	4	0,9
Tunisie	87	—	2,5	—	0,1	—	—	—	—	—	—
Maroc	267	8	—	2	39	0,2	0,8	—	0,4	—	—
Etats du Levant	5	7	0,5	—	3	—	—	—	—	—	—
A. O. F.	45	1	2	0,1	—	10	0,2	2	—	—	—
Togo	—	—	—	—	2,3	—	—	—	—	—	—
Cameroun	1	—	—	—	1,3	0,2	—	3	—	—	—
A. E. F.	0,2	—	—	—	0,8	—	0,2	—	—	—	—
Madagascar	2	0,5	0,5	1	—	—	0,2	—	—	33	0,2
Réunion	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—
Etabl. dans l'Inde	0,9	—	—	—	30,5	—	—	—	13	—	—
Indochine	82	44	15	—	50	0,1	2	3	20	42	0,6
Nouvelle Calédonie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Etabl. en Océanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Martinique	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—
Guadeloupe	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—
Guyane	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—
St-Pierre et Miquelon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	490	160	62	8	153	11	7	9	45	79	2

	PAYS IMPORTATEURS									
	Indes	Indo-chine	Nouvelle Calé-donie	Océa-nie	Nou-velles Hé-brides	Mar-tini-que	Guade-loupe	Guyane	St-Pierre et Mique-lon	TOTAL
Algérie	0,5	40	4	0,5	—	3	3	1	0,1	241
Tunisie	—	3,3	—	—	—	—	—	—	—	93
Maroc	—	0,3	—	—	—	0,5	0,5	—	—	319
Etats du Levant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15
A. O. F.	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	61
Togo	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Cameroun	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	6
A. E. F.	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	1,5
Madagascar	—	0,1	—	—	—	0,7	0,5	—	—	39
Réunion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Etabl. dans l'Inde	—	33	—	—	—	—	—	—	—	77
Indochine	0,5	—	7	—	1,5	1	2	1	—	272
Nouvelle Calédonie	—	0,1	—	—	1	—	—	1	—	2
Etabl. en Océanie	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	0,4
Martinique	—	—	—	—	—	—	0,6	1	—	2
Guadeloupe	—	—	—	—	—	—	—	1	0,3	1,6
Guyane	—	—	—	—	—	0,1	0,1	—	—	0,5
St-Pierre et Miquelon	—	—	—	—	—	0,2	1	—	—	1
TOTAL	1	78	11	0,5	2,5	6	8	5	0,4	1.138

Remarque :

Les totaux de la dernière colonne à droite ne représentent pas les valeurs des exportations de chaque territoire vers les autres possessions françaises, mais seulement une répartition par origine des valeurs à l'importation.

Si on veut par conséquent connaître la valeur globale du commerce intercolonial, il faut faire apparaître le total des importations et des exportations ; il est intéressant de le comparer à la valeur totale des échanges de l'ensemble des colonies. A cet effet, nous avons établi le tableau qui suit :

TABLEAU N° 6.

COMMERCE INTERCOLONIAL

UNITÉ : Millions de francs

	1936	1937	1938
Importations des possessions françaises	563	895	1.069
Exportations vers les possessions françaises	490	650	840
Mouvement total du commerce intercolonial	1,053	1.545	1.909
Importations totales des possessions	9.334	13.489	16.226
Exportations totales des possessions	9.683	13.514	16.049
Mouvement total	19.017	27.003	32.275
Part des possessions (%)	5,53	5,35	5,91

La valeur globale des échanges commerciaux des colonies entre elles est faible, ainsi que l'indique ce tableau. Sous l'effet du gonflement des prix, elle s'est accrue au cours de ces dernières années. Mais en valeur relative, la part du commerce intercolonial a peu varié depuis la première guerre mondiale ; elle représente en 1938 : 5,91 % du commerce total des colonies. Cette proportion, quoique plus élevée que celle de 1911, est sensiblement la même que celle des années précédant la crise, ainsi qu'il ressort du tableau suivant, établi en comparant les chiffres globaux du commerce des colonies avec la France, l'étranger, et entre elles-mêmes.

TABLEAU N° 7.

	Pour 1.000 fr. d'achats, les colonies ont fait venir des autres colonies françaises pour (francs)	Pour 1.000 fr. de ventes, les colonies ont envoyé dans les autres colonies françaises pour (francs)
En 1911	46	42
En 1921	58	57
En 1925	59	48
En 1926	69	55
En 1929	51	52
En 1930	52	54
En 1933	35	52
En 1935	44	40
En 1936	60	50
En 1937	66	52
En 1938	66	48

Afin de savoir comment se répartit le commerce entre les possessions, et quels produits principaux il concerne, nous ferons apparaître les principaux courants commerciaux existant entre les colonies elles-mêmes.

1. — COMMERCE ENTRE L'ALGÉRIE, LA TUNISIE ET LE MAROC

Les échanges entre nos trois possessions de l'Afrique du Nord représentent la plus grosse partie du trafic intercolonial tant en valeur qu'en quantité. Ils s'élèvent approximativement à 1.180 millions de francs en 1938, soit 60 % environ de la valeur totale du commerce intercolonial. Ils s'étendent aux produits les plus divers, issus pour une grande partie de la production locale. Ils ont donc, dans une large mesure, le caractère de commerce intérieur ou de transit effectués soit par le rail ou la route, soit par cabotage. Le trafic du port algérien d'Oran, par exemple, s'effectue en partie à destination et en provenance du Maroc.

Les importations de produits marocains en Algérie ont une valeur bien supérieure aux ventes algériennes au Ma-

roc. Elles s'élèvent en 1938 à 267 millions de francs, et portent principalement sur des céréales et des animaux vivants. En 1938, la valeur des premières s'élève à 68 millions de francs représentant 540.000 quintaux et celle des seconds à 30 millions. Les achats du Maroc à l'Algérie ne représentent qu'une valeur de 42 millions, dont 2,3 millions de tabac et une grosse quantité d'objets fabriqués.

Par contre, les échanges entre l'Algérie et la Tunisie s'équilibrent davantage, puisque les achats de celle-ci restent légèrement plus élevés au cours des dernières années précédant la guerre actuelle (100 millions contre 87 millions d'importations tunisiennes en Algérie en 1938). Les exportations algériennes vers la Tunisie consistent surtout en produits minéraux (minerais de plomb et soufre pour 14 millions de francs), animaux vivants (13 millions), céréales et objets fabriqués (tissus principalement). Les céréales (31 millions de francs) et les bois (13 millions), représentent la plus grosse partie des ventes de la Tunisie.

Séparés par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ne commercent que pour un chiffre très faible de quelques millions de francs.

2. — Commerce entre l'Algérie et les autres colonies

Les vins algériens concurrencent les vins français sur les marchés des différentes colonies. La progression des exportations de vins de l'Algérie vers les possessions lointaine est remarquable. De l'ordre de 50.000 hectolitres par année de 1929 à 1933, elles passent à 100.000 hectolitres en 1935, et 150.000 en 1937 et 1938. Etant donné que la consommation coloniale (non compris celle de l'Afrique du Nord) est approximativement de 400.000 hectolitres, et que 250.000 sont importés de la Métropole, l'Algérie fournit donc environ les 2/5 de celle-ci. L'Afrique Occidentale, et l'Indochine, qui sont ses deux meilleurs clients, en ont respectivement importé, en 1938, 60.000 et 50.000 hectolitres contre 50.000 et 40.000 de France.

Enfin, l'Algérie est le principal fournisseur des colonies en tabac, devant les Etats-Unis et la Métropole. Le tabac fabriqué et les cigarettes algériennes trouvent en particulier un débouché croissant sur le marché indochinois qui en absorbe 2.600 tonnes métriques en 1938.

Le total des importations d'Algérie dans les différentes possessions, non compris le Maroc et la Tunisie, s'élève à 100 millions de francs environ en 1938.

3. — Commerce entre l'Afrique du Nord et l'A.O.F.

Un courant commercial s'est amorcé, pendant les dernières années qui ont précédé la guerre actuelle, entre l'A.O.F. d'une part, et l'Algérie et le Maroc d'autre part. Il est venu confirmer les idées, l'une ancienne : construction d'un transsaharien, l'autre plus récente : transfert de main-d'œuvre nord-africaine au Niger — propres à une liaison plus étroite entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche.

De 1936 à 1938, les achats de l'Algérie et du Maroc à l'A.O.F. ont plus que doublé, passant de 20 à 47 millions de francs. Pendant le même temps, ceux de l'A. O. F. à l'Algérie et au Maroc ont progressé de 32 à 64 millions.

Les exportations d'huile d'arachide de l'A.O.F. vers l'Algérie atteignent à elles seules 54.000 quintaux à la veille du conflit actuel, sur un total de 140.000 quintaux environ, le reste étant constitué principalement par des bananes, du cacao, et des bois. En 1937, ces livraisons n'atteignaient que 100.000 quitaux.

En dehors des livraisons importantes de vins algériens à l'A.O.F. déjà signalées, le Maroc vend à cette dernière colonie du sucre, des babouches, et des produits divers.

4. — Commerce entre l'Indochine et les autres possessions

L'Indochine, grâce à la richesse de sa production, et à son industrialisation progressive, occupe une grande place, la seconde après le bloc nord-africain, dans le com-

merce intercolonial. L'examen du tableau n° 5 montre que l'Union indochinoise commerce à peu près avec tous les territoires de l'Empire. Le total très approximatif des valeurs à l'importation des produits indochinois dans l'ensemble des possessions représente environ 23 % du total général.

Une partie du riz exporté par l'Indochine se vend dans nos territoires, principalement en A.O.F., à la Réunion, et en Afrique du Nord, où il supplée, certaines années, au déficit de la production de blé. L'importance de ces exportations varie suivant la récolte indochinoise. Elles se sont cependant considérablement accrues, puisque de 45.000 tonnes en 1931, elles sont passées à 66.000 en 1933, 110.000 en 1935, et 160.000 en 1938. Pendant ces dernières années, elles représentent environ 1/10 du riz exporté.

La progression des ventes de thé indochinois en Afrique du Nord est également très sensible, et est susceptible d'amélioration, la consommation de thé par les Nord-Africains, déjà considérable, étant en hausse (1). Elles portent en 1938 sur : 500 tonnes métriques contre 350 en 1937, 250 en 1936, et 3 en 1933.

L'Afrique du Nord importe encore d'assez grosses quantités de poivre indochinois.

Au total, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc importent en 1938 pour 140 millions de francs de produits d'Indochine. Ce chiffre représente la moitié des ventes de celle-ci aux possessions françaises.

Signalons aussi qu'une partie des ciments indochinois est expédiée vers la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, et la Réunion.

Enfin, il s'est établi récemment un nouveau courant d'échanges vers Madagascar, portant sur des produits divers, et en particulier sur les ciments et les tissus fabriqués dans l'Union indochinoise. En 1938, Madagascar est le premier acheteur de tissus indochinois avec 10.000 quintaux valant plus de 12 millions.

---

(1) Au Maroc, la consommation annuelle de thé est de 150 kgs pour 100 habitants. En France, elle n'est que de 4 kgs.

5. — Commerce entre les Etablissements Français dans l'Inde, et les autres possessions

Une partie des tissus et des fils de coton fabriqués dans les Indes Anglaises transite dans nos Etablissements et est vendue dans les possessions françaises. D'origine étrangère, ces cotonnades sont d'ailleurs contingentées par les lois douanières. Le total de ces livraisons, dirigées principalement sur l'Algérie, l'A.O.F., Madagascar et l'Indochine, atteint près de 80 millions de francs en 1938. Les achats de l'Indochine seule s'élèvent à 32 millions, portant sur près de 19.000 quintaux.

6. — Commerce entre colonies proches.

Des courants d'échanges sont nés de la proximité géographique de certaines colonies entre elles. En dehors du trafic nord-africain que nous avons déjà examiné, un commerce intense se fait entre Madagascar et la Réunion, puisqu'il atteint une valeur approximative de 40 millions de francs en 1938. Les importations de celles-ci portent tant sur des objets fabriqués à Madagascar que sur des produits malgaches : les conserves de viande et de légumes d'une part, et le café en fèves d'autre part (7.000 quintaux en 1938) en constituent la plus grosse partie.

Par cabotage et par l'intermédiaire des tramps, des échanges constants se font également entre les Antilles et la Guyane. Ils comprennent des produits indigènes (bois, sucre et rhum en particulier) et des objets fabriqués, en provenance des Etats-Unis et de l'Europe.

En résumé, si les échanges commerciaux entre les possessions elles-mêmes sont encore faibles dans l'ensemble, ils n'en restent pas moins susceptibles d'un accroissement très sensible, dans la mesure où l'effort de production et d'industrialisation des colonies se poursuivra. L'Indochine fournit déjà à certains de nos territoires d'outre-mer, ainsi que nous venons de le voir, des quantités appréciables de

marchandises fabriquées dans ses usines. Le trafic de l'Algérie et celui de Madagascar évoluent également dans le même sens. Les temps ne sont donc pas si éloignés où les marchandises de ces possessions viendront concurrencer sur les marchés coloniaux celles des pays industrialisés, notamment de la Métropole.

Quoi qu'il en soit, les échanges commerciaux entre la France et ses territoires d'outre-mer constituent toujours la plus grande part du commerce colonial. Nous nous proposons de les étudier dans la seconde partie de notre travail.

DEUXIÈME PARTIE

LE COMMERCE FRANCO-COLONIAL

Après avoir examiné le développement du commerce extérieur des possessions françaises avec la Métropole, et marqué ainsi l'importance grandissante des échanges entre la France et ses territoires d'outre-mer, nous en étudierons ensuite la composition, tant aux importations qu'aux exportations.

Cependant, comme le commerce extérieur des colonies, soit avec la Métropole, soit avec les pays étrangers, est lié étroitement à leur régime douanier, il nous a paru indispensable d'en rappeler brièvement l'évolution et les caractéristiques à la veille de la guerre actuelle. Ce sera l'objet du premier chapitre.

Chapitre Premier

LE RÉGIME DOUANIER COLONIAL

L'évoution de la politique commerciale de la France vis-à-vis de ses possessions est marquée par le conflit des intérêts coloniaux et métropolitains.

Des origines à la veille de la seconde guerre mondiale, elle passe par un certain nombre de phases, dont les étapes principales se situent en 1860, 1892, et 1928.

1° — Jusqu'en 1861, les colonies sont soumises au régime exclusif du Pacte Colonial. Cette politique part de l'idée que les possessions sont des réservoirs exploités au profit de la Métropole, et des déversoirs réservés aux seuls produits métropolitains. L'exclusivité du trafic colonial, au surplus, appartient au pavillon français, en vertu de l'Acte de Navigation du 21 Septembre 1793. Par conséquent, les colonies sont assimilées à la Métropole quant aux droits de douane.

2° — Le triomphe du libéralisme économique vers 1860 a pour conséquence l'abrogation du Pacte Colonial et de l'Acte de Navigation, par un décret du 9 Juillet 1869. L'influence du libre échangisme est telle qu'un Senatus Consulte du 4 Juillet 1866 reconnaît aux vieilles colonies le droit de fixer elles-mêmes leur régime douanier. Toutes les possessions sont autorisées à commercer sous n'importe quel pavillon.

3° — La loi du 11 Janvier 1892 marque un compromis entre les deux tendances extrêmes de l'assimilation et de l'autonomie. L'Algérie est complètement assimilée à la

France ; au point de vue douanier, elle fait partie intégrante du sol français. Le tarif métropolitain est appliqué à certaines colonies, dites assimilées, pour protéger le commerce de la France contre la concurrence étrangère. Cependant, ces colonies, en vertu du décret du 23 Mai 1896 et de la loi du 16 Avril 1897, peuvent, d'une part, opposer des entraves douanières aux produits français sous forme d'octrois de mer, et d'autre part, voient leurs marchandises soumises à un régime spécial à leur entrée en France. Les autres colonies, non assimilées, ont chacune un statut douanier particulier.

L'évolution se fait donc alors simultanément dans le sens d'une individualisation des tarifs douaniers et d'une union douanière avec la Mère Patrie. Cependant, tout modéré qu'il puisse paraître, ce sytème manquait de souplesse et de cohérence.

Par ailleurs, à la suite de conventions internationales, on assiste à la même époque à la création de régimes douaniers autonomes. Nous y reviendrons un peu plus loin.

4° — Le régime des échanges coloniaux est soumis par la loi du 13 Avril 1928 à des modifications sensibles. Pour la première fois, le principe de la franchise réciproque est appliqué aux colonies assimilées pour leurs échanges à destination ou en provenance de la France et des autres possessions. Ces colonies appliquent le tarif douanier français (sauf dérogations) aux produits étrangers importés sur leurs territoires. Ces dérogations sont accordées par décret sur la demande des assemblées locales.

Les colonies assimilées sont les suivantes : Indochine, Madagascar et dépendances, et les vieilles colonies, c'est-à-dire : Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion.

La loi du 13 Avril 1928 a maintenu le partage des possessions en deux groupes : le second comprend les autres colonies, dites non assimilées. Les tarifs de celles-ci sont différents de ceux de la Métropole. Celles qui accordent une protection douanière aux produits français n'étant pas tenues par des conventions internationales à n'instituer aucun régime préférentiel pour ceux-ci, bénéficient de droits réduits pour leurs exportations vers la France. Celles qui,

au contraire, ne leur accordent aucune préférence, voient leurs importations en France soumises au tarif minimum. L'entrée des marchandises venant de l'étranger dans toutes les colonies non assimilées est soumise aux tarifs propres à chacune d'elles.

Il n'est pas inutile de préciser quels sont les territoires qui ne peuvent accorder un tarif préférentiel aux produits métropolitains, étant liés par des conventions internationales.

a) La convention de Paris du 14 Juin 1898 interdisait aux marchandises métropolitaines de jouir d'un tarif de faveur à leur entrée en Côte d'Ivoire et au Dahomey. Cette convention a d'ailleurs été dénoncée par la France en 1936. Depuis cette date, par conséquent, ces deux possessions ont leurs tarifs propres.

b) Le Togo, le Cameroun et le Levant, territoires sous mandats français, sont régis par l'Acte du 21 Juillet 1922, qui pose le principe de l'égalité économique entre toutes les nations faisant partie de la S.D.N. Un tarif unique s'applique à ces dernières ; il est majoré de 50 % pour les pays n'ayant pas adhéré à cet organisme.

c) Le même principe de liberté complète du commerce pour toutes les nations s'applique à l'A.E.F. (moins le Gabon) en vertu de la Convention du Congo. Celle-ci a été fixée par les Actes de Berlin du 26 Janvier 1885 et de Bruxelles du 2 Juillet 1890, et par la Convention de Saint-Germain du 10 Septembre 1913.

d) L'Acte d'Algésiras, en posant pour le Maroc le principe de la porte ouverte, exclut tout tarif préférentiel pour les produits métropolitains.

e) Les marchandises importées dans les Etablissements français dans l'Inde ne supportent à leur entrée que des taxes de consommation établies sans distinction d'origine. Ces taxes relèvent des droits fiscaux et non des droits de douane.

f) Enfin, les Nouvelles Hébrides n'ont pas de tarif douanier propre, étant un condominion franco-britannique.

En résumé, à l'exception de ces régimes spéciaux dus à des accords internationaux, l'évolution du régime douanier tend, depuis 1928, vers la suppression des barrières douanières entre la Métropole et ses possessions. En protégeant davantage les produits coloniaux dans la Métropole, et inversement les marchandises françaises dans les territoires d'outre-mer, ce système évite certaines incohérences et pour une grande part la rigidité du régime établi en 1892. La loi de 1928 était toujours en vigueur à la veille du conflit actuel. Sans doute a-t-elle été maintes fois critiquée (1). Sans doute l'état de guerre, en restreignant ou en arrêtant même les échanges commerciaux entre la France et son Empire, a-t-il motivé une série de mesures ayant pour but de permettre aux colonies d'importer des marchandises étrangères pour suppléer à l'insuffisance des approvisionnements de la Métropole. Les colonies ont été autorisées, en particulier, à modifier elles-mêmes leur régime douanier existant.

On peut se demander par conséquent, l'habitude étant prise dans les territoires d'outre-mer à une autonomie douanière plus ou moins complète, ce qui subsistera après la guerre actuelle du régime douanier de 1928. Mais ceci nous entraînerait hors de notre sujet.

Quoi qu'il en soit, le régime douanier de chacune de nos possessions, en les reliant plus ou moins étroitement avec la Métropole, a une influence certaine sur le volume de leurs échanges avec cette dernière. S'il présente une certaine diversité, car, ainsi que l'écrit M. le Professeur Pirou (2), « en matière de politique économique, il n'y a point de vérité en soi, le choix à faire étant toujours relatif à un pays et à une époque », cette diversité se retrouve nécessairement dans ces échanges. Nous aurons l'occasion de le préciser dans les chapitres suivants.

---

(1) Cf. en particulier : Colas, Les relations commerciales entre la France et l'Indochine. Thèse, Paris 1933.

(2) « La Piastre et le Franc », Revue d'Economie Politique, Janvier 1938.

Chapitre II

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE FRANCO-COLONIAL

Le caractère des premiers échanges commerciaux entre les teritoires d'outre-mer et la Métropole a été sommairement exposé dans la première partie de ce travail, à propos du développement du commerce colonial. Nous n'y reviendrons donc pas.

Nous nous proposons d'examiner l'évolution du commerce entre la Métropole et ses dépendances, dans les limites que nous nous sommes imposées, c'est-à-dire de la veille de la grande guerre à 1938. Cette étude, s'étendant sur une période particulièrement riche en phénomènes économiques, et surtout monétaires, et jalonnée par des bouleversements importants d'ordre politique, permet de juger de l'évolution qu'a prise au milieu de ces changements l'économie impériale française. On pourra ainsi mesurer les effets de ces derniers sur la tenue des échanges franco-coloniaux.

Sans doute, il est impossible, parmi tous les facteurs qui ont influencé le développement du commerce entre les colonies et la Métropole, de déterminer la part de chacun. S'il est facile d'affirmer que la situation géographique des possessions détermine grandement leurs échanges et « qu'il n'est pas plus possible de détourner des courants commerciaux qu'il ne serait possible de détourner le courant du gulf-stream », pour reprendre une expression d'un ancien Gouverneur de l'Indochine, M. Albert Sarraut, il est plus difficile, par exemple, de mesurer les effets du régime douanier de 1928 sur ces échanges. Ceux-ci, d'ailleurs, va-

rient non seulement d'après la proximité ou l'éloignement et le système douanier des territoires, mais encore d'après d'autres facteurs, dont les moins importants ne sont pas l'évolution des prix et de la valeur des monnaies (en particulier celle de la monnaie nationale). Nous essaierons, en analysant le commerce des colonies avec la France, de préciser dans quel sens ces différents phénomènes ont pu influencer ce dernier.

On peut l'étudier sous deux aspects différents, suivant qu'on se place au point de vue des possessions ou à celui de la France. Nous allons envisager le développement des échanges, en considérant d'abord le premier aspect.

Section 1. — *Part de la France dans le commerce extérieur des possessions*

Les deux tableaux suivants, établis d'après les statistiques coloniales, font ressortir le développement des échanges de nos territoires d'outre-mer avec la Métropole.

Tableau N° 8.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ENSEMBLE DES POSSESSIONS AVEC LA FRANCE

Unité : Millions de francs

	Exportations	Importations	Mouvement total
	—	—	—
1913.....	750	950	1.700
1920.....	2.500	3.900	6.400
1928.....	6.700	9.300	16.000
1929.....	6.300	10.500	16.800
1930.....	6.400	10.100	16.500
1931.....	5.400	8.000	13.400
1932.....	6.000	6.800	12.800
1933.....	6.000	6.500	12.500
1934.....	4.900	5.900	10.800
1935.....	5.000	5.100	10.100
1936.....	7.000	5.300	12.300
1937.....	8.800	7.100	15.900
1938.....	10.700	8.900	19.600

TABLEAU N° 9.

PART DE LA FRANCE (pour cent) DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE SES POSSESSIONS

Exportations (1)

	1913	1920	1928	1929	1930	1931	1932
	—	—	—	—	—	—	—
Algérie	68,7	69,0	70,8	72,0	79,2	82,9	89,2
Tunisie	40,8	52,5	49,1	47,6	51,4	63,3	71,3
Maroc	25,0	27,9	35,3	32,9	27,4	43,6	61,3
Etats du Levant	—	15,0	22,2	16,6	22,0	13,2	20,1
Possessions méditerranéennes	59,3	58,9	57,8	56,7	65,2	70,9	80,8
A. O. F.	52,6	90,7	60,2	57,0	57,5	60,6	65,6
Togo	—	20,9	67,6	56,9	52,2	60,6	54,2
Cameroun	—	24,3	44,4	36,8	30,1	35,3	34,2
A. E. F.	38,9	40,5	33,2	34,5	35,6	50,8	57,4
Madagascar	61,4	70,3	80,0	78,9	74,9	80,8	81,9
Réunion	88,5	92,7	91,6	93,8	94,7	96,1	96,4
Côte des Somalis	7,5	30,7	11,3	9,0	8,0	11,1	12,9
Etabl. dans l'Inde	55,7	8,3	19,7	4,7	2,1	12,0	12,9
Indochine	25,2	12,2	21,0	22,1	23,7	39,2	35,6
Nouvelle Calédonie	40,6	22,9	46,1	42,0	40,6	44,5	47,4
Nouvelles Hébrides (Comm. françaises)	—	—	74,4	80,0	77,4	72,4	92,1
Etabl. en Océanie	13,3	6,5	29,3	31,5	29,0	31,6	40,5
Martinique	92,8	91,8	98,7	97,8	96,0	97,2	98,1
Guadeloupe	91,1	97,4	98,3	98,7	98,8	99,6	98,5
Guyane	68,3	88,1	93,3	65,6	57,7	66,2	50,6
St-Pierre et Miquelon	91,7	92,5	11,2	6,0	2,3	2,3	0,2
Possessions lointaines	41,3	36,8	40,7	40,7	42,0	48,4	52,3
Ensemble des possessions	50,2	44,8	49,8	49,3	54,9	61,8	70,5

(1) Emprunté à : Statistiques du Commerce extérieur des possessions françaises. Op. déjà cité.

	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Algérie	89,8	84,3	85,5	86,6	82,1	83,5
Tunisie	54,4	51,0	55,0	67,2	57,2	55,9
Maroc	57,5	50,5	46,4	58,8	46,9	44,8
Etats du Levant	15,2	16,6	12,8	17,2	14,1	17,6
Possessions méditerranéennes	79,4	70,7	70,2	75,3	67,6	68,7
A. O. F.	68,5	79,0	85,5	80,4	78,8	78,9
Togo	69,0	47,3	58,8	63,9	66,9	66,5
Cameroun	35,4	52,0	59,1	69,9	53,3	56,5
A. E. F.	57,7	64,8	73,2	72,9	64,6	69,6
Madagascar	81,7	81,3	80,8	81,7	77,6	78,4
Réunion	96,7	95,2	94,8	91,2	94,2	92,8
Côte des Somalis	8,2	12,0	8,9	12,2	12,7	10,3
Etabl. dans l'Inde	19,5	13,0	23,3	37,4	16,9	29,8
Indochine	47,5	49,3	33,3	55,2	46,1	47,5
Nouvelle Calédonie	53,5	56,6	78,6	72,8	58,2	46,8
Nouvelles Hébrides (Comm. françaises)	90,8	90,9	96,7	91,1	96,7	99,5
Etabl. en Océanie	51,7	68,6	57,2	70,8	69,9	71,8
Martinique	98,6	98,6	98,6	97,5	99,0	99,3
Guadeloupe	97,6	97,0	96,5	96,0	97,7	97,7
Guyane	58,4	93,3	97,3	97,0	97,3	97,7
St-Pierre et Miquelon	0,07	2,0	4,3	10,2	2,1	1,0
Possessions lointaines	58,4	63,1	59,5	68,7	62,5	64,4
Ensemble des possessions	71,7	67,5	65,4	72,4	65,2	66,8

Importations (1)

	1913	1920	1928	1929	1930	1931	1932
	—	—	—	—	—	—	—
Algérie	82,5	74,6	80,1	77,4	80,0	77,4	78,5
Tunisie	52,8	46,6	63,6	65,2	64,4	60,7	67,1
Maroc	16,6	30,0	50,0	47,5	49,4	48,1	49,9
Etats du Levant	—	19,5	17,6	17,0	18,5	14,2	16,9
Possessions méditerranéennes . .	66,1	56,6	64,0	62,5	65,1	61,7	63,9
A. O. F.	44,1	37,2	47,3	47,1	43,3	48,3	44,1
Togo	—	12,1	24,8	30,4	20,8	17,1	18,5
Cameroun	—	19,7	27,7	30,3	24,7	29,7	30,7
A. E. F.	42,9	29,4	54,1	50,4	53,4	53,4	47,3
Madagascar	82,3	61,1	79,9	81,0	75,7	75,7	70,6
Réunion	47,2	32,5	48,9	58,3	55,9	53,7	53,4
Côte des Somalis ..	22,9	2,7	3,5	3,4	4,0	4,0	3,7
Etabl. dans l'Inde ..	3,6	4,2	8,6	7,8	8,5	7,3	4,7
Indochine	39,8	26,1	43,1	45,9	54,8	49,4	55,0
Nouvelle Calédonie..	47,8	7,7	39,4	51,2	53,7	39,0	47,6
Nouvelles Hébrides (Comm. françaises)	—	—	82,6	81,1	75,0	35,2	38,5
Etabl. en Océanie ..	16,7	4,1	25,0	32,2	32,2	25,6	27,9
Martinique	51,4	28,9	62,6	69,4	65,1	60,3	61,1
Guadeloupe	56,0	34,3	71,1	67,3	70,2	70,0	63,8
Guyane	68,3	35,0	65,5	66,1	64,2	70,3	66,0
St-Pierre et Miquelon	5,8	26,9	9,8	9,9	3,5	5,5	7,5
Possessions lointaines	44,8	30,0	45,4	48,0	47,6	47,5	47,3
Ensemble des possessions	57,8	46,6	56,6	57,1	59,0	57,4	59,1

(1) Emprunté à : Statistiques du Commerce extérieur des possessions françaises. Op. déjà cité.

	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Algérie	82,5	81,4	80,5	80,5	76,5	75,1
Tunisie	68,9	65,9	64,3	62,2	59,9	62,0
Maroc	47,9	42,9	39,1	34,7	31,6	33,5
Etats du Levant	20,6	16,2	14,4	13,4	13,3	13,1
Possessions méditerranéennes	67,5	65,2	62,2	62,1	56,0	55,5
A. O. F.	46,5	48,2	48,3	43,8	44,2	59,0
Togo	21,4	18,5	11,2	8,7	8,8	16,7
Cameroun	26,7	25,7	19,9	20,4	13,0	26,6
A. E. F.	44,8	39,4	46,3	45,4	35,0	35,3
Madagascar	76,7	71,7	76,8	77,3	73,5	75,4
Réunion	56,7	57,3	56,1	56,4	55,1	54,6
Côte des Somalis	3,1	5,4	13,9	8,0	11,5	20,7
Etabl. dans l'Inde	3,5	4,5	4,1	4,8	5,8	7,5
Indochine	53,4	57,5	55,5	53,4	53,5	52,3
Nouvelle Calédonie	49,9	48,5	42,4	40,2	35,1	35,6
Nouvelles Hébrides (Comm. françaises)	32,9	32,3	28,1	6,8	11,8	17,8
Etabl. en Océanie	27,7	25,4	21,6	33,2	18,6	27,1
Martinique	69,4	68,7	67,7	64,8	68,7	65,9
Guadeloupe	67,4	63,1	66,0	66,0	61,4	63,2
Guyane	78,3	66,4	60,8	64,2	64,7	66,8
St-Pierre et Miquelon	12,6	14.9	11,4	19,0	13,6	18,4
Possessions lointaines	50,0	51,5	50,1	47,8	47,0	53,1
Ensemble des possessions	62,4	61,1	58,1	56,9	52,5	54,6

En valeur absolue, le commerce franco-colonial, qui était en 1913 de 1,7 milliard, s'élève à 6,4 milliards en 1920, et 16,8 milliards en 1929. Il atteint ensuite son minimum en 1935, avec 10 milliards 100 millions, et son maximum en 1938, avec 19 milliards 600 millions. A cette dernière date, sa valeur est donc près de 12 fois plus élevée qu'à la veille de la grande guerre.

Son évolution est grossièrement parallèle à celle du commerce total des possessions que nous avons étudié en détail dans la première partie. Nous verrons exactement dans quel sens elle en diffère, en examinant les pourcentages du tableau n° 9.

Il faut remarquer cependant que la crise de 1930 et la chute des prix qui s'en est suivie ont eu non seulement pour effet de réduire considérablement la valeur des échanges franco-coloniaux qui tombent de 16.800 millions en 1929 à 10.100 millions en 1935, mais encore de renverser le sens de la balance commerciale entre les colonies et la France. Jusqu'en 1935, en effet, elle est toujours en faveur de la Métropole. En 1928, elle se solde par un excédent de 2,6 milliards en faveur de cette dernière, soit plus de 30 % des échanges moyens ; en 1938, par un déficit au détriment de la France de 1,8 milliard, soit près de 20 % des échanges moyens.

Plus intéressant est l'examen du tableau n° 9, faisant ressortir, en pourcentage, la part de la France dans le commerce extérieur de ses dépendances. Les fluctuations des prix dues en partie aux dévaluations successives de notre unité monétaire gênent, en effet, une interprétation des chiffres en valeur absolue.

Si, en 1913, nos colonies effectuaient approximativement 54 % de leurs échanges avec la France, cette proportion a diminué pendant la première guerre mondiale, puisqu'elle se situe à 46 % en 1920. Par conséquent, de 1914 à 1918, la progression du commerce colonial que nous avons mise en relief dans la première partie a été surtout sensible pour le trafic avec les pays étrangers. Malgré l'ap-

port important des marchandises à la Mère Patrie, le commerce de nos territoires d'outre-mer, gêné par la difficulté des transports maritimes, a été principalement dirigé vers les pays les plus proches et les plus accessibles.

De 1913 à la veille de la crise, alors que l'accroissement des échanges coloniaux est important, la part de la France est stationnaire. En 1929, nos possessions font 57 % de leurs achats dans la Métropole ; celle-ci absorbe 49 % des ventes de ses territoires. Pendant cette période, le trafic intercolonial, en effet, s'est élevé et les transactions avec les pays étrangers ont très légèrement augmenté.

Cette tendance se renverse au cours de la crise. En effet, d'une part, la Métropole, pour mieux résister à cette dernière, intensifie les échanges avec ses dépendances (1). D'autre part, la fermeture des marchés étrangers a conduit celles-ci à diriger davantage leurs produits vers la France. Les importations passent de 57,1 % en 1929 à 62,4 % en 1933, et les exportations de 49,3 % à 70,5 % pendant le même temps. Il ressort clairement de ces pourcentages, qu'au cours de la crise les colonies ont beaucoup plus accru leurs ventes à la Métropole que leurs achats. La part de ces derniers s'inscrit en effet en 1933 à un niveau très peu supérieur à celui de 1913.

Cette part va d'ailleurs en diminuant avec la reprise et jusqu'à la veille du conflit actuel. Elle est de 54,6 % en 1938, c'est-à-dire inférieure à celle de 1913. Quant aux ventes des colonies à la France, si elles sont relativement moins fortes en 1938 qu'en 1933, elles sont cependant restées très élevées depuis la crise. Elles s'inscrivent à 66,8 % des ventes totales, contre 49,3 % en 1929 et 50,2 % en 1913.

L'année 1936 marque d'ailleurs un maximum. La baisse qui a suivi ensuite s'explique par le fait que la dévaluation du franc a eu un effet inverse sur le commerce colonies-étranger et sur le commerce colonies-Métropole. En effet, en raison de l'unité du système monétaire dans l'Empire, les achats des colonies en France, facturés en

(1) Voir, à la Section 2, l'explication de ce fait.

devise nationale, n'ont pas bénéficié du stimulant de la baisse des prix. D'autre part, les réformes sociales de 1936 ont eu des répercussions moins importantes aux colonies qu'en France, et les ventes de celles-ci à l'étranger ont bénéficié effectivement de la dévaluation monétaire. Enfin, les cours mondiaux de certains grands produits coloniaux ayant fléchi en 1937, l'effet de la dépréciation du franc a été atténué en valeur.

En définitive, malgré le léger fléchissement des exportations coloniales vers la Métropole depuis 1936, ces dernières n'en restent pas moins plus élevées qu'elles n'étaient en 1929 et en 1913. Ce développement qui s'est poursuivi régulièrement depuis la fin de la grande guerre a été singulièrement accéléré par la crise mondiale. Nous verrons, en examinant au chapitre II la composition des importations coloniales en France, dans quelle mesure elles suppléent aux besoins de celle-ci. Le tableau suivant résume ces résultats et permet la comparaison avec le tableau n° 7, relatif au commerce intercolonial.

TABLEAU N° 10.

COMMERCE FRANCO-COLONIAL

	Pour 1.000 fr. d'achats, les colonies ont fait venir de France (francs)	Pour 1.000 fr. de ventes, les colonies ont envoyé en France (francs)
1913.....	578	502
1920.....	466	448
1928.....	566	498
1929.....	571	493
1930.....	590	549
1931.....	574	618
1932.....	591	705
1933.....	624	717
1934.....	611	675
1935.....	581	654
1936.....	569	724
1937.....	525	652
1938.....	546	668

Si on distingue les possessions méditerranéennes et les possessions lointaines, on remarque que l'importance des premières, dans le commerce franco-colonial, a crû jusqu'en 1933, et a fléchi ensuite. La part des secondes, au contraire, a grandi depuis la crise. Aux importations, la part du premier groupe, de 1933 à 1938, fléchit de 67,5 % à 55,5 %. Aux mêmes dates, celle du second s'est accrue de 50 % à 53,1 %. La même disproportion apparaît aux exportations. Il semble bien que ce fléchissement des transactions entre l'Afrique du Nord et la France résulte en partie des lourdes charges qu'impose le monopole ou la préférence de pavillon, le coût du fret français étant supérieur à celui du fret étranger. De sorte qu'à la veille de la présente guerre, malgré leur éloignement de la Métropole, l'ensemble des possessions lointaines échangeait avec cette dernière proportionnellement autant de produits que nos territoires de la Méditerranée. Le développement récent des échanges du second groupe au détriment du premier, que nous avons constaté dans la première partie, s'est donc bien effectué avec la Métropole.

Toutefois, il est nécessaire de préciser que cette évolution est due en grande partie au niveau extrêmement bas du trafic entre les Etats du Levant et la France. Il n'est, en 1938, que de 15 % du trafic total. Le régime douanier de ces territoires sous mandat excluant toute préférence aux produits métropolitains explique cette situation. D'une façon générale, les dépendances auxquelles des conventions internationales ont imposé l'égalité douanière pour tous les pays, ont des relations commerciales plus développées avec les puissances étrangères qu'avec la France. Ainsi, la part de cette dernière dans les échanges des Etablissements dans l'Inde ne s'élève qu'à 18 % en 1938. Pour la même année, cette proportion se situe à 39 % pour le Maroc, 41 % pour le Togo et le Cameroun, et 52 pour l'A.E.F. Le cas du Maroc est particulièrement significatif : en effet les importations françaises, concurrencées par les ventes de l'étranger, se sont effondrées au cours des dix dernières années précédant la guerre actuelle. Elles passent de 56 % en 1928 à 47,9 % en 1933, 34,7 % en 1936 et 33,5 % en 1938.

Les colonies de transit doivent à cette particularité de

n'expédier et de ne recevoir qu'une faible proportion de marrchandiss à destination ou en provenance de la France. La Côte des Somalis, par exemple, ne trafique avec cette dernière que dans une proportion de 15 % en 1938.

Enfin, certaines dépendances, éloignées de la Métropole, et situées à proximité de gros marchés étrangers, s'approvisionnent surtout sur ces marchés. Tel est le cas des Etablissements de l'Océanie, des Nouvelles Hébrides et de Saint-Pierre et Miquelon, qui importent d'Australie et des Etats-Unis une grosse partie de leurs produits. Par contre, la progression des ventes des Etablissements de l'Océanie à la France, consistant essentiellement en coprah, est remarquable depuis la crise, puisqu'elle s'élève de 29 % en 1930 à 71,8 % en 1938.

Cette proportion reste néanmoins inférieure à celle des ventes des vieilles colonies à la Mère Patrie. Ces dépendances (Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane), qui ont bénéficié les premières du système douanier des colonies assimilées, ont toujours trafiqué presque entièrement avec la Métropole. De 1913 à 1938, leurs ventes ont été dirigées régulièrement vers cette dernière, suivant une proportion allant de 90 à 99 %, et sans changements importants. La crise elle-même, à l'exception de la Guyane, n'a pas affecté cette régularité.

La part de leurs achats de produits français, quoique plus faible, reste cependant très élevée puisqu'elle oscille au cours des dix dernières années autour de 55 % pour la Réunion, 65 % pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane.

L'Algérie doit à sa proximité de la Métropole et à son assimilation douanière la part prépondérante de ses échanges avec celle-ci. A la veille de la seconde guerre mondiale, 83,5 % de ses exportations sont dirigées vers la Métropole, contre 68,7 % seulement en 1913. Cette progression est surtout remarquable pendant la crise : 89,8 % en 1933 contre 72 % en 1929. Par contre, les importations françaises en Algérie suivent une courbe irrégulière et décroissante depuis 1933. Sans doute, l'Algérie absorbe toujours beaucoup de produits fabriqués métropolitains, puisque les achats à la France représentent pour l'année 1938 les 3/4 de la tota-

lité de ses achats, mais cette fraction est inférieure à celle de 1928 ; à cette date, 4/5 de ses importations venaient de France. Elles se situaient d'ailleurs au même niveau en 1913. En outre, le fléchissement des importations françaises apparaît surtout très sensible depuis la crise.

Le trafic de la Tunisie avec la France a progressé lentement ; comme pour l'Algérie, cet accroissement est particulièrement sensible en ce qui concerne les ventes tunisiennes. Ce protectorat offre cependant un excellent débouché aux marchandises françaises ; en 1938, 62 % de ses importations viennent en effet de France.

Madagascar et l'A.O.F. constituent également un marché prépondérant pour les produits industriels de la Métropole. Madagascar en importait toutefois proportionnellement plus en 1929, et même en 1913, qu'en 1938. Au contraire, le développement du commerce extérieur de l'A.O.F. avec la France est tout à fait remarquable, tant aux importations qu'aux exportations. Ces dernières, par exemple, qui représentaient en 1913 : 52,6 % des exportations totales, passent à 60 % en 1928, 68,5 % en 1933, et 78,9 % en 1938.

Enfin, la position géographique de l'Indochine explique la répartition de son commerce extérieur. S'il s'effectue pour une part égale avec la France et les pays étrangers, c'est que d'une part l'Union indochinoise est liée à la Métropole par un régime douanier préférentiel et que d'autre part, elle est située en Extrême-Orient, à proximité des riches marchés japonais, chinois, anglais et hollandais.

Il faut cependant remarquer que de 1913 à la guerre actuelle, les exportations de l'Indochine vers la France se sont proportionnellement plus accrues que ses importations.

Cet examen rapide du développement des échanges de chacun de nos territoires avec la Métropole montre la diversité des résultats. Suivant le temps, et le lieu, les mêmes facteurs déterminent une évolution différente de ces échanges.

Cependant, au milieu de cette diversité, caractéristique du phénomène colonial, une unité évidente apparaît : celle du resserrement économique entre la Métropole et les

colonies, consécutif au développement du commerce extérieur entre elles. L'importance du commerce impérial grandit chaque année. Nous avons vu également comment les colonies, en intensifiant leurs échanges avec la France, ont pu aider celle-ci à mieux supporter la crise. Une certaine solidarité économique a pu s'établir par conséquent, au sein de l'Empire.

Nous retrouverons cette idée en envisageant le second aspect du commerce franco-colonial, c'est-à-dire le commerce extérieur de la France avec ses colonies.

Section 2. — *Part des possessions françaises dans le commerce extérieur de la France*

L'étude des statistiques métropolitaines confirme dans l'ensemble les résultats donnés par les statistiques coloniales.

Toutefois, il n'est pas inutile d'examiner brièvement le développement du commerce extérieur de la France avec ses territoires d'outre-mer ; en effet, en nous plaçant dans la Métropole et non plus aux colonies, nous pourrons mesurer la part de ces dernières dans le commerce extérieur de la France.

L'évolution de ces échanges s'est faite dans le sens où l'indiquent les deux tableaux suivants (1), établis en valeur et en pourcentage.

(1) Le tableau n° 11 est emprunté, en partie, au Bulletin de la Statistique Générale de la France.

Tableau N° 11.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC SES POSSESSIONS

Exportations.

Unité : Milions de francs

	1913	1920	1928	1929	1930	1931	1932
Algérie	553	2.425	3.964	4.501	4.563	3.976	3.271
Tunisie	100	439	908	1.007	915	801	754
Maroc	79	737	1.242	1.291	1.116	881	721
Etats du Levant	—	—	215	179	163	156	147
Possesions méditerranéennes	732	3.601	6.329	6.978	6.757	5.814	4.893
Indochine	86	283	1.075	1.013	896	537	462
A. O. F.	55	294	797	586	549	283	213
A. E. F.			99	91	84	51	45
Cameroun	—	—	61	63	45	25	17
Togo	—	—	18				11
Madagascar	38	106	405	407	240	260	222
Réunion	8	24	64	75	78	64	70
Martinique	15	47	143	153	146	119	97
Guadeloupe	12	47	138	138	131	95	91
Guyane	9	12	33	30	25	21	21
Côte des Somalis	5	14	27	22	22	13	11
Etabl. dans l'Inde	0,7	5	8	8	6	5	4
Etabl. en Océanie	10	14	88	88	55	32	26
St-Pierre et Miquelon	4	6	26	40	24	23	20
Possessions lointaines	242	852	2.982	2.714	2.302	1.529	1.312
Ensemble d. possessions	974	4.453	9.311	9.692	9.059	7.343	6.205
Exportations totales de France	6.784	26.900	52.104	50.097	42,793	30.408	19.687

	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Algérie	3.310	3.083	2.578	2.693	3.289	3.783
Tunisie	666	617	567	610	799	980
Maroc	585	465	416	383	483	710
Etats du Levant	142	104	86	83	114	167
Possesions méditerranéennes	4.703	4.269	3.647	3.769	4.685	5.640
Indochine	434	449	439	467	739	929
A. O. F.	215	223	282	353	552	784
A. E. F.	42	35	54	50	60	69
Cameroun	13	12	14	17	28	46
Togo	6	5	3	4	6	11
Madagascar	222	190	184	201	292	388
Réunion	69	81	59	64	85	108
Martinique	127	114	93	99	126	140
Guadeloupe	92	82	63	77	106	130
Guyane	16	17	21	21	26	30
Côte des Somalis	5	6	6	8	28	33
Etabl. dans l'Inde . . .	4	5	3	4	4	11
Etabl. en Océanie	24	24	20	25	35	74
St-Pierre et Miquelon . .	19	3	2	3	3	5
Possessions lointaines.	1.287	1.245	1.244	1.395	2.090	2.758
Ensemb. d. possessions	5.990	5.514	4.891	5.164	6.775	8.398
Exportations totales de France	18.450	17.818	15.447	15.462	23.875	30.522

	1913	1920	1928	1929	1930	1931	1932
Algérie	331	1.086	2.831	2.990	3.300	3.428	3.291
Tunisie	82	288	589	704	665	585	725
Maroc	20	232	486	504	301	392	486
Etats du Levant	—	—	97	74	62	43	33
Possesions méditerranéennes	433	1.606	4.003	4.272	4.328	4.448	4.535
Indochine	104	354	715	692	526	404	405
A. O. F.	96	795	804	832	754	457	329
A. E. F.			95	76	86	54	49
Cameroun	—	—	79	132	105	69	36
Togo	—	—	59				24
Madagascar	31	239	430	367	254	243	244
Réunion	17	101	137	137	172	167	125
Martinique	23	236	261	279	240	240	211
Guadeloupe	15	157	186	138	157	137	198
Guyane	3	31	9	7	6	3	3
Côte des Somalis	4	29	28	19	7	5	3
Etabl. dans l'Inde	34	56	14	2	1	0,5	3
Etabl. en Océanie	15	40	80	71	59	58	58
St-Pierre et Miquelon	43*	169*	185*	206*	2	1	—
Possessions lointaines	385	2.207	3.082	2.943	2.371	1.835	1.688
Ensemb. d. possessions	818	3.813	7.085	7.215	6.699	6.283	6.223
Importations totales de de France	8.392	50.000	53.644	58.220	52.510	42.205	29.898

(*) Y compris la grande pêche.

	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Algérie	3.865	2.813	2.329	2.843	3.800	4.846
Tunisie	450	415	464	534	741	878
Maroc	465	468	375	582	651	857
Etats du Levant	28	29	23	65	89	120
Possesions méditerranéennes	4.808	3.725	3.191	4.024	5.281	6.701
Indochine	582	613	571	1.050	1.652	1.889
A. O. F.	376	509	658	938	1.509	1.508
A. E. F.	65	72	91	100	149	244
Cameroun	38	49	74	126	197	240
Togo	17	22	28	54	69	75
Madagascar	261	253	211	321	513	678
Réunion	158	204	160	153	247	298
Martinique	185	193	190	201	266	337
Guadeloupe	187	137	159	178	313	338
Guyane	2	1	1	2	11	8
Côte des Somalis	1	1	0,4	1	1	3
Etabl. dans l'Inde	0,3	—	—	6	1	7
Etabl. en Océanie	50	64	71	97	126	139
St-Pierre et Miquelon	—	—	—	0,2	0,4	0,5
Possessions lointaines	1.922	2.118	2.214	3.227	5.055	5.765
Ensemb. d. possessions	6.730	5.843	5.405	7.251	10.336	12.466
Importations totales de France	28.431	23.097	20.974	25.414	42.315	45.982

TABLEAU N° 12.

POURCENTAGE DES EXPORTATIONS DE FRANCE VERS LES COLONIES

	Possessions méditerranéennes	Possessions lointaines	Ensemble des possessions
1913.....	10,8	3,6	14,4
1920.....	13,2	3,1	16,3
1928.....	12,2	5,7	17,9
1929.....	13,9	5,4	19,3
1930.....	15,8	5,4	21,2
1931.....	19,1	5,0	24,1
1932.....	24,9	6,7	31,6
1933.....	25,5	7,0	32,5
1934.....	24,0	7,0	31,0
1935.....	23,6	8,1	31,7
1936.....	24,4	9,0	33,4
1937.....	19,6	8,7	28,3
1938.....	18,5	9,0	27,5

POURCENTAGE DES IMPORTATIONS DES COLONIES EN FRANCE

	Possessions méditerranéennes	Possessions lointaines	Ensemble des possessions
1913.....	5,2	4,6	9,8
1920.....	3,3	4,2	7,5
1928.....	7,5	5,7	13,2
1929.....	7,3	5,1	12,4
1930.....	8,2	4,5	12,7
1931.....	10,5	4,4	14,9
1932.....	15,2	5,7	20,9
1933.....	16,9	6,8	23,7
1934.....	16,1	9,2	25,3
1935.....	15,2	10,6	25,8
1936.....	15,8	12,7	28,5
1937.....	12,5	11,9	24,4
1938.....	14,6	12,5	27,1

Pendant la grande guerre, l'augmentation du commerce de la France avec ses dépendances n'est qu'apparente, découlant de la hausse des prix. Bien au contraire, le pourcentage de ces échanges fléchit légèrement entre 1913 et 1920, de 12,2 à 11,9 % du commerce total de la Métropole ; cette baisse correspond d'ailleurs, ainsi que nous l'avons vu précédemment, à une diminution du volume des échanges.

De la fin de la guerre à la crise, la valeur totale du commerce franco-colonial passe de 8,2 milliards à 16,9 milliards. Pendant le même temps, le pourcentage s'élève de 11,9 à 15,8 %. Si on distingue entre les importations et les exportations, il ressort des chiffres qu'à la veille de la crise, la France faisait environ 1/8 de ses achats, et dirigeait 1/5 de ses ventes dans l'Empire. En 1913, cette proportion n'était respectivement que de 1/10 et 1/7.

Si la crise a occasionné une chute de la valeur des échanges de la Métropole avec ses territoires d'outre-mer, par contre, elle a eu pour effet d'accroître considérablement la part de ses échanges, dans son commerce extérieur total.

En effet, de 1929 à 1933, les importations totales de la Métropole font une chute de 50 % environ, en valeur, alors que les importations coloniales n'accusent que 7 % de baisse. On constate le même phénomène aux exportations. A un fléchissement approximatif de 80 % des ventes totales de la France, correspond une baisse de 38 % des ventes aux colonies. En valeur, les ventes de la France à ses colonies ont donc beaucoup plus diminué que ses achats.

Le commerce extérieur de la France perd donc les 2/3 de sa valeur. Cette diminution, due au fléchissement des quantités échangées et des prix, a donc été moins sensible en ce qui concerne les relations avec l'Empire qu'avec les pays étrangers. Les échanges avec l'étranger qui représentaient en 1929 : 85 % du total, tombent à 70 % en 1933.

De ce fait, la part du commerce de la Métropole avec ses territoires d'outre-mer devient relativement plus grande. En effet, elle passe de 1929 à 1933, de 19,3 à 32,5 % aux exportations, et de 12,4 à 23,7 % aux importations. Les possessions vers lesquelles était dirigé 1/3 des ventes

de la France devenaient les meilleurs clients de celle-ci. De plus, elles fournissaient à la Métropole 1/4 de ses achats.

Ces résultats sont dus, pour une grande part, aux différentes mesures de soutien, en particulier d'ordre douanier, prises par la France en faveur de la production coloniale. Nous n'en citerons qu'une, relative à la défense des corps gras en Afrique Occidentale :

Une loi du 6 Août 1933 prescrit à l'entrée en France des corps gras étrangers, une taxe dont la plus grosse partie fut affectée au budget de l'A.O.F. En contre-partie, le Gouvernement général exonérait les graines d'arachides et de palmiste de leurs droits de sortie, et réduisait de moitié les taxes de circulation concernant ces produits. Ainsi, le producteur africain d'oléagineux ayant ses charges diminuées, peut relever ses prix de vente dans la Métropole et concurrencer ainsi le producteur étranger, dont les oléagineux supportaient en France un droit supplémentaire.

En définitive, en intensifiant ses achats dans l'Empire, la France, malgré ses propres difficultés, a assuré pendant la crise une certaine stabilité aux échanges coloniaux. Ainsi, elle a permis aux colonies de résister à la dépression. Il ne faut jamais perdre de vue, en effet, que les budgets coloniaux sont alimentés surtout par les recettes douanières et qu'une baisse du commerce diminue considérablement les recettes publiques. C'est en ce sens que l'aide apportée par les colonies à la Mère Patrie a trouvé sa réciprocité, dans l'intérêt même des différentes parties de l'Empire. Il est indispensable de remarquer, d'ailleurs, que cette attitude désintéressée de la France vis-à-vis de ses territoires d'au delà des mers est née de la nécessité. Elle s'est tournée instinctivement et rapidement vers ceux-ci il fallait pallier aux effets de la crise, et elle n'avait guère le temps de choisir.

La balance des échanges, considérée dans les statistiques métropolitaines, indique le renversement que nous avons constaté dans les statistiques coloniales. Dès la fin de la crise, l'excédent apparaît en faveur des possessions ; mais alors que le solde négatif de la Métropole avec les pays étrangers s'atténue après 1933, passant de 9,2 milliards à cette date, à 7,8 milliards en 1936, il s'accentue, au con-

traire, avec les colonies, s'inscrivant aux mêmes dates à 2 milliards contre 740 millions. Il est d'ailleurs continu et de plus en plus lourd avec les possessions lointaines. Ces dernières, ainsi que nous l'avons déjà vu à la section précédente, ont intensifié leur trafic avec la France, alors que celui des possessions méditerranéennes a diminué. C'est ce qui ressort du tableau n° 12. De 1933 à 1938, le pourcentage des importations des colonies lointaines en France croît de 6,8 à 12,5 %, pendant que celui des possessions méditerranéennes fléchit de 16,9 à 14,6 %. Par conséquent, si d'un côté les échanges commerciaux de la France avec ses colonies voisines restent toujours plus élevés, d'un autre côté les mesures de soutien métropolitaines aux possessions lointaines ont eu pour conséquence de rendre plus étroits les liens commerciaux entre celles-ci et la Métropole.

Les statistiques françaises, ainsi que les chiffres des Douanes coloniales, font apparaître un maximum en 1936. Dès cette date, les dévaluations successives de notre unité monétaire ont bien eu pour effet d'accroître la valeur du commerce extérieur de la France. Mais cette augmentation est plus sensible pour les échanges avec les pays étrangers qu'avec nos dépendances. La part relative des transactions avec l'Empire accuse donc une diminution, qui est beaucoup plus forte pour les ventes de la France que pour ses achats.

Cette évolution depuis 1936, en sens inverse du commerce extérieur de la France avec l'étranger et avec les possessions est due, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment, à l'unité monétaire impériale.

Ce fléchissement reste d'ailleurs assez faible. En effet, les achats et les ventes de la Métropole à ses possessions s'inscrivent au même niveau, à la veille de la seconde guerre mondiale (27 % du commerce total). Les premiers sont proportionnellement plus élevés qu'au lendemain de la crise; quant aux secondes, relativement plus faibles, elles occupent encore dans les exportations métropolitaines une place beaucoup plus importante qu'en 1929 et deux fois plus grande qu'en 1913.

Les chiffres du commerce de la Métropole avec chaque possession confirment ceux des statistiques coloniales. Ils

sont très variables. Nous avons essayé, dans la section précédente, d'expliquer cette variété.

Il faut remarquer toutefois le chiffre extrêmement faible des échanges de la France avec les colonies de transit (Côte des Somalis, Etablissements dans l'Inde et Saint-Pierre et Miquelon), et avec la Guyane. Nous en avons donné les raisons un peu plus haut.

En 1938, la Métropole dirige vers l'Algérie 45 % de ses ventes totales aux colonies, et lui achète près de 40 % de ses marchandises coloniales. Cette proportion considérable est néanmoins inférieure à celle des années 1933 et 1929. Par contre, le commerce de la France avec l'Indochine et l'A.O.F. a remarquablement progressé depuis la fin de la crise, principalement en ce qui concerne les achats à ces deux possessions. Cette progression reflète leur développement économique régulier.

Enfin, il n'est pas inutile de préciser que la part du commerce de la France avec ses colonies est beaucoup plus élevée que celle des colonies avec la France. Ce fait tient à la nature même des échanges. La Métropole doit s'approvisionner en matières premières principalement dans les pays étrangers, ses dépendances ne lui en fournissant qu'une faible partie. Par contre, les colonies peuvent trouver en grosse quantité sur le marché métropolitain les produits fabriqués dont elles ont besoin pour leur mise en valeur.

L'utilisation des ressources coloniales au profit de la Métropole s'est donc faite d'une manière progressive entre les deux guerres. D'autre part, l'Empire constitue de plus en plus un marché important pour les industries françaises.

Sans doute, au fur et à mesure que le pouvoir d'achat des populations indigènes s'accroît, l'importance de ce marché ne pourra que s'élever.

Mais il convient cependant de ne pas fonder des espoirs exagérés sur ces possibilités de développement. Il faut ne pas oublier que la production métropolitaine est dans l'ensemble trop coûteuse pour des populations peu évoluées ; elle ne convient souvent ni aux ressources ni aux goûts de l'indigène. Il faut ne pas oublier surtout que les colonies ne peuvent couvrir que d'une façon infime les be-

soins de l'industrie française en matières premières industrielles. Nous aurons l'occasion, en examinant au chapitre suivant les importations des colonies en France, de la constater. C'est pourquoi la tendance en faveur d'un Empire économique autarcique, née à la veille de la guerre actuelle à la suite du développement du commerce franco-colonial, et dont certains milieux ou certains auteurs se sont faits les défenseurs, nous paraît illusoire. (1)

(1) Cf. à ce sujet : G. Bournier, Notes en marge des statistiques du Commerce extérieur des possessions françaises (déjà cité).

Chapitre III

COMPOSITION DU COMMERCE FRANCO-COLONIAL

Nous nous proposons, dans ce chapitre, en analysant les échanges commerciaux entre le domaine d'outre-mer et la Métropole, non seulement d'examiner les principaux produits sur lesquels portent ces échanges, mais encore de préciser dans quelle proportion ils entrent dans ceux-ci.

Cette analyse permettra de déterminer les caractéristiques de l'économie de nos possessions, et d'envisager par conséquent leur évolution probable.

Pour la clarté de l'exposition, on a divisé cette étude en deux parties. Dans la première, nous envisagerons les importations coloniales en France ; l'étude des exportations métropolitaines vers les possessions fera l'objet de la seconde.

Section 1. — *Les importations des colonies en France*

On peut envisager la question sous différents aspects. Nous nous proposons, en particulier, de faire ressortir la place que les importations coloniales occupent dans les importations totales de la France. Ainsi, nous mesurerons dans quelle proportion les besoins métropolitains sont couverts par les colonies.

Dans ce but, on a établi le tableau suivant qui indique pour quelques produits alimentaires, et matières premières industrielles essentiels, la part des colonies dans les importations totales de la France. On n'y a pas inclus d'ar-

ticles manufacturés, les exportations coloniales portant surtout sur les produits alimentaires et sur les matières premières nécessaires à l'industrie.

Les exportations d'objets fabriqués sont en effet très faibles. Dans les colonies où il y a déjà des industries de transformation, les articles produits sont utilisés d'abord à couvrir les besoins du marché intérieur.

Afin de préciser comment a évolué l'utilisation des ressources coloniales, on a figuré les chiffres pour les années 1913, 1926, 1930, 1933, 1936 et 1938 qui, de la veille de la grande guerre au conflit actuel, nous ont paru particulièrement intéressantes. En examinant le détail des importations coloniales en France, nous serons amenés à compléter le tableau qui suit.

Etant donné les fluctuations considérables des prix au cours de la période qui nous occupe, il était indispensable d'indiquer les chiffres en quantités et non en valeur. Les pourcentages ont donc été établis en comparant le poids des marchandises.

TABLEAU N° 13.

LES BESOINS DE LA FRANCE COMPARÉS AUX IMPORTATIONS COLONIALES

Produits alimentaires.

IMPORTATIONS TOTALES EN FRANCE

Produits	Unités	1913	1926	1930	1933	1936	1938
Blé	1.000 T.	2.112	472	1.035	840	526	471
Maïs	»	591	592	811	720	712	,707
Riz	»	262	226	256	569	856	600
Café	»	115	154	179	196	186	186
Thé	TONNE	1.206	1.619	1.486	1.870	1.437	1.330
Poivre	»	3.728	2.348	2.915	2.642	2.869	2.535
Sucre	1.000 T.	114	441	411	397	323	317
Cacao	»	29,6	46,5	42,7	44,1	47,4	42,5
Bananes	»	32	62	183	200	175	178
Citrons et oranges	»	122	140	227	345	318	213
Huiles végétales fixes	»	48,9	73,6	90,3	73,6	98,9	79,3

PART DES COLONIES (pour cent)

Produits	1913	1926	1930	1933	1936	1938
Blé	7,2	44,4	42,0	51,5	68,0	58,0
Maïs	18,4	8,5	13,7	44,5	75,0	96,0
Riz	84,0	86,8	77,5	92,5	96,0	96,0
Café	0,9	2,5	2,7	9,4	17,0	31,0
Thé	21,3	21,8	17,9	13,0	35,0	49,0
Poivre	95,6	99,1	96,7	96,3	99,8	99,7
Sucre	84,3	27,8	25,9	37,2	52,0	60,0
Cacao	3,0	37,0	64,1	80,0	89,0	91,0
Bananes	0,2	4,2	4,5	19,3	70,0	100,0
Citrons et oranges	7,4	24,7	11,3	7,7	22,0	36,0
Huiles végétales fixes	53,9	53,5	43,5	51,7	82,2	79,1

Matières premières industrielles.

(UNITÉ = 1.000 tonnes, sauf pour la *Soie* : UNITÉ = tonne)

IMPORTATIONS TOTALES EN FRANCE

Produits	1913	1926	1930	1933	1936	1938
Caoutchouc	17,4	48,6	82	71	63,6	64,7
Bois communs	2.032	1.939	2.872	1.593	684	418
Peaux et pelleterie	75	91	73	58	48	43
Laine	285	300	322	318	222	239
Soie (tonne)	19.787	14.847	10.115	5.291	4.951	4.471
Coton	329	368	390	367	324	277
Lin, chanvre et ramie	143	103	104	63	54	54
Jute	122	121	106	96	97	82
Houille	22.866	22.084	30.712	21.218	22.200	22.080
Minerais de toutes sortes	1.945	2.231	2.084	1.299	1.115	1.100
Nickel	4	3,8	9,9	6,9	6,9	8,6
Fer	1.410	1.366	1.011	560	392	437
Etain	10,5	11,6	12,9	12,4	10,1	9,6
Zinc	214	234	331	219	228	224
Manganèse	259	611	715	507	421	320
Phosphates	940	1.506	1.554	983	830	912

PART DES COLONIES (pour cent)

Caoutchouc	15,6	21,1	7,9	10,0	19,0	25,0
Bois communs	0,5	1,0	1,0	10,0	8,3	19,4
Peaux et pelleterie	14,0	21,3	19,6	18,1	27,0	37,0
Laine	4,4	7,7	3,6	1,1	5,0	7,1
Soie	0,4	3,3	3,3	2,1	3,1	2,9
Coton	0,2	1,9	2,0	1,0	2,0	3,6
Lin, chanvre et ramie	—	0,3	0,1	—	—	—
Jute	0,1	0,9	0,7	0,2	0,06	—
Houille	—	—	0,06	0,7	1,2	1,1
Minerais de toutes sortes	6,5	12,7	11,0	3,6	9,0	26,3
Nickel	22,0	48,3	37,1	34,6	66,0	57,0
Fer	3,7	16,8	16,0	6,6	14,5	44,0
Etain	1,0	4,5	3,1	1,0	6,0	8,3
Zinc	11,0	13,0	5,4	2,3	7,2	3,7
Manganèse	0,2	—	—	0,5	4,6	18,0
Phosphates	83,5	99,3	96,3	93,3	91,7	91,4

A. — Analyse des Importations coloniales en France

L'étude du détail par catégories de produits conduit aux résultats suivants :

Céréales, farineux alimentaires, légumes et fruits :

Les exportations de céréales de l'Afrique du Nord sont dirigées vers la France ; elles varient d'une année à l'autre suivant les récoltes. Cependant, alors qu'en 1926 le pourcentage colonial des importations de blé ne s'élevait qu'à 44 %, il se situe en 1938 à 58 %. Il y a donc une certaine progression. Celle-ci est beaucoup plus remarquable en ce qui concerne le maïs et le riz ; en effet, alors que les importations de maïs en provenance des possessions ne représentaient en 1913 que 18 % des importations totales, 8,5 % en 1926 et 13,7 % en 1936, elles atteignent en 1938 la proportion de 96 %. Cette augmentation des expéditions vers la Métropole, sensible surtout depuis la fin de la crise, est due principalement à l'Indochine ; celle-ci en a expédié 5.681.342 quintaux métriques en 1938, et Madagascar 558.300 quintaux.

A part certains riz spéciaux, tel le riz en paille d'Italie et le riz de luxe des Etats-Unis, la France est approvisionnée presque totalement par l'Indochine. Ce résultat est tout à fait remarquable si on veut bien considérer, ainsi que l'indique le tableau précédent, que la Métropole importe en 1938 trois fois plus de riz qu'en 1926 et en 1913.

La politique de soutien de la production coloniale pendant la crise a eu des répercussions particulièrement heureuses sur la culture du manioc dont les producteurs bénéficient de primes instituées par la loi du 31 Mars 1931. Alors qu'en 1930 la France achetait la plus grosse partie de tapioca à l'étranger, ses besoins étaient à peu près couverts, dès 1935, par ses territoires d'outre-mer, principalement par Madagascar.

Les envois de légumes frais et secs d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et de la Syrie atteignent environ 69 % des achats métropolitains.

C'est également l'application de ces mesures de protection (1) qui a provoqué le développement des exportations de bananes. Non seulement la consommation métropolitaine s'est considérablement accrue, mais les expéditions de l'Afrique Occidentale et des Antilles couvrent en 1938 la totalité des besoins de la France. Les chiffres du tableau n° 13 sont à cet égard très significatifs ; en effet, en 1933, la production coloniale ne concourait à nos besoins que pour 19 %. Moins satisfaisant est l'apport en fruits de table de nos possessions méditerranéennes, concurrencées par les pays du bassin méditerranéen.

Ainsi, à la veille du conflit actuel, les importations de citrons et d'oranges de nos colonies, quoique en progrès très net sur les années précédentes, ne s'inscrivent qu'à 36 % des importations totales de la France.

Denrées coloniales de consommation :

L'Indochine approvisionne la totalité du marché métropolitain en poivre, Madagascar en vanille.

Si la consommation du café s'est accrue en France, passant de 3 kilogs environ par habitant en 1913 à 5 kilogs en 1935, entraînant ainsi une augmentation parallèle des importations, la part des colonies dans les achats de la France présente un progrès intéressant ; elle n'était en 1913 que de 1 % ; après s'être élevée à 9.5 % en 1933 et 17 % en 1935, elle atteint 31 % en 1938. Madagascar et la Côte d'Ivoire sont les principaux fournisseurs.

Par contre, la consommation de thé en France s'est peu modifiée entre les deux guerres. Le pourcentage colonial de l'importation en France s'est élevé de 13 % en 1933 à 49 % en 1938. Ce résultat est dû au développement de la production indochinoise.

---

(1) La loi du 7 Janvier 1932 attribue des primes aux producteurs coloniaux.

L'A.O.F. expédiait vers la Métropole, à la veille du conflit actuel environ 38.000 tonnes de cacao, représentant 91 % de l'importation totale de cette dernière. Avant la grande guerre, la totalité de ses besoins était couverte par l'étranger.

En ce qui concerne les sucres, de 1930 à 1938, le pourcentage colonial s'est élevé de 25,9 à 60 %, grâce aux exportations de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, et de Madagascar, dirigées presque totalement vers la France.

L'accroissement des importations totales de cette dernière, montre que sa consommation a augmenté depuis 1913 (2). D'ailleurs, une partie du sucre brut importé des colonies est réexportée vers celles-ci sous forme de sucre raffiné. Enfin, le contingentement imposé aux sucres coloniaux (14 % des besoins métropolitains peuvent être couverts par le sucre de canne), limite le progrès des ventes de nos possessions.

L'importation des tabacs coloniaux en France reste relativement faible, le consommateur métropolitain n'étant pas adapté à la qualité de la production coloniale. La part des exportations de nos possessions vers la France s'élève en 1938 à 46 % des achats de celle-ci.

Malgré sa forte production de vins et d'eaux-de-vie, la Métropole achète en 1938 : 16,3 millions d'hectolitres de vin en Afrique du Nord, et d'eaux-de-vie aux Antilles et à l'Algérie. Ces quantités représentent 99 % de l'importation totale.

Animaux et leurs produits :

Les pourcentages des importations de bestiaux en provenance de l'Afrique du Nord et des autres territoires d'outre-mer ressort à 96 %, à la veille de la guerre actuelle. Par contre, l'apport colonial en viandes fraîches, congelées, frigorifiées ou salées n'est que de 50 % environ des achats

(2) Elle est passée de 18 kgs par habitant et par an à cette date à 22 kgs en 1938.

de la France. Madagascar fournit la plus grande partie des conserves et extraits de viande.

Quoique le Maroc ait développé, au cours de ces dernières années, ses ventes de conserves de poissons (en particulier de sardines), les importations coloniales en France ne se situent qu'au quart des importations totales. L'énorme production indochinoise de poissons séchés est vendue surtout sur les marchés d'Extrême-Orient.

Huiles végétales. Oléagineux :

Les différentes mesures législatives (3) prises à la suite de la crise pour favoriser en France l'entrée des produits oléagineux originaires des colonies ont eu des conséquences favorables sur les exportations d'arachides. Le développement des ventes d'arachides décortiquées de l'A. O. F. permet en 1938 à celle-ci de fournir à la Métropole 66 % de ses importations, représentant 550.000 tonnes.

Les importations d'amandes et d'huile de palme d'origine exclusivement coloniale proviennent de l'A.O.F. et de l'A.E.F. Elles se sont développées très rapidement depuis la crise, et atteignent en 1938 : 880.000 quintaux pour les amandes de palme.

A cette même date, l'Indochine, les Possessions françaises en Océanie et le Togo approvisionnent la France en coprah pour un tiers de ses besoins. Le développement remarquable de la production du coprah dans les Etablissements de l'Océanie pose un problème en matière de fret difficile à résoudre. Le coprah étant un produit volumineux, le fret de retour suffisant ne peut pas être assuré. Cette disproportion entre le tonnage des exportations et des importations grève sérieusement cet oléagineux.

Ainsi que l'indique le tableau n° 7, la part des colonies dans les importations françaises d'huiles végétales s'est considérablement accrue depuis 1933, passant de 51,7 %

(3) Nous rappelons la loi du 6-8-1933 taxant les oléagineux étrangers à leur entrée en France, — et la loi du 22-1-1934 les soumettant à un régime de contingentement et d'autorisation d'importation.

à cette date à 82 % en 1936 et 79 % en 1938. Quoique l'Algérie et la Tunisie dirigent une grosse partie de leur production d'huile d'olive vers l'étranger, la Métropole en a reçu cependant 338.000 quintaux métriques en 1938, soit 95 % de ses importations totales.

Matières premières industrielles :

Les progrès notables réalisés dans les importations en France de produits d'alimentation en provenance des territoires d'outre-mer situent celles-ci à un niveau élevé. C'est qu'en effet les possibilités de développement de la production coloniale de produits alimentaires sont réelles, et permettent de fonder des espoirs sérieux sur une progression future.

Mais si on compare les pourcentages des importations de matières premières industrielles avec ceux des objets d'alimentation, on remarque le niveau extrêmement bas des premières. Non pas que leur production ne se soit pas élevée. Nous allons voir, au contraire, en examinant brièvement les principaux produits, qu'ils couvrent en 1938 les besoins de la Métropole dans une proportion bien plus forte qu'en 1913.

Mais ce résultat tient à la nature même de la production des colonies qui, à l'état actuel de son évolution, porte davantage sur les produits de son sol. Nous aurons l'occasion d'y revenir un peu plus loin, en étudiant la répartition des exportations coloniales par grandes catégories de produits.

Bois communs et exotiques, sucs végétaux, et fibres textiles :

Le pourcentage colonial des importations en France de bois commun, qui s'est fortement accru entre les deux guerres, passant de 0,5 % en 1913 à 1 % en 1930, 10 % en 1933 et près de 20 % en 1938, n'en reste pas moins faible. Il est à peu près égal au pourcentage de l'importation des

bois exotiques. Les achats de certaines qualités de ceux-ci, tel l'okoumé, proviennent exclusivement de l'A.E.F. L'Afrique du Nord, au contraire, exporte ses lièges surtout à l'étranger.

En 1938, les exportations de caoutchouc de nos possessions représentent les 3/4 environ des importations françaises. En 1933, cette fraction n'était que du quart. Mais, en fait, la part des colonies dans les importations françaises n'est que de 25 % à la veille de la présente guerre. La plus grosse partie de la production de l'Union indochinoise est en effet vendue sur les marchés de Londres et de New-York, par l'intermédiaire des entrepôts de Singapore. Quoique les derniers accords du Comité International de la réglementation du caoutchouc aient porté de 30.000 à 60.000 tonnes métriques le quota d'exportation de l'Indochine, celle-ci ne produit que 50.000 tonnes en moyenne par an.

En ce qui concerne le coton, le pourcentage colonial bien qu'insignifiant (3,6 % en 1938) a cependant augmenté ces dernières années, ainsi que l'indiquent les chiffres du tableau précédent. Bien que de gros efforts aient été faits en A.E.F. et en A.O.F. principalement par l'Office du Niger, les réalisations se heurtent à des difficultés financières, techniques et de main d'œuvre.

L'apport des colonies à la France en fibres textiles, telles que le lin, le chanvre, la ramie, et le jute est à peu près nul. Il faut cependant mentionner les exportations de crin végétal d'Algérie et du Maroc, de raphia en provenance de Madagascar, de kapok et de sisal venant de l'Afrique Occidentale et d'alfa de l'Afrique du Nord.

Peaux et pelleteries, laine et soie :

Sur 43.000 tonnes de peaux et pelleteries brutes importées en France en 1938, les colonies en ont fourni 15.000, soit un peu plus du tiers. Cette proportion bien supérieure à celle des années précédentes (18 % en 1933) résulte surtout des expéditions de Madagascar et de l'Afrique du Nord.

En ce qui concerne la laine, la part de nos possessions

dans les importations françaises reste très faible, puisqu'elle s'inscrit à 7,1 % en 1938. L'Afrique du Nord en est le principal fournisseur. L'élevage du mouton n'y étant pas en progrès, cette proportion n'est pas supérieure à celle de 1926.

Quant à la soie, le pourcentage des exportations de la Syrie vers la France se situe à un niveau extrêmement bas, et qui ne marque aucun progrès sérieux depuis 1926. Il est vrai que les importations de soie dans la Métropole ont considérablement diminué depuis la grande guerre, parallèlement au fléchissement du commerce de la soie. On ne peut encore présager des résultats que donneront les essais entrepris en Indochine pendant ces dernières années pour développer la sériciculture.

En résumé, les exportations coloniales des produits textiles vers la Métropole sont extrêmement faibles. Il est peu probable que la production de ces produits, dans nos possessions, puisse s'élever d'une façon très sensible dans un avenir proche.

Produits minéraux :

Les exportations d'anthracite du Tonkin se font surtout vers l'Extrême-Orient. Cependant, en 1938, 200.000 tonnes environ ont été dirigées vers la France, représentant 1,1 % des achats de houille de celle-ci.

L'Indochine n'expédie de l'anthracite à la Métropole que depuis quelques années. Le volume de ces livraisons est resté stationnaire pendant les dernières années précédant le conflit actuel, le prix élevé du fret résultant de l'éloignement constituant un frein sérieux à une progression des importations en France.

La Métropole est presque exclusivement approvisionnée en phosphates par l'Afrique du Nord, qui en exporte vers tous les pays européens. Néanmoins, la part de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc dans les importations totales françaises a fléchi depuis 1926. A cette date, elle était de 99,3 %. En 1930, elle est encore de 96,3 %, puis elle passe à 91,4 % en 1938. Cette baisse est causée par l'apparition de phosphates russes sur le marché français. La production

des Iles de l'Océanie (de Makatéa en particulier) est dirigée vers l'étranger.

Pour les minerais de toutes sortes, le pourcentage colonial a progressé considérablement entre les deux guerres, passant de 6,5 % en 1913 à 9 % en 1936 et 26,3 % en 1938. Il est vrai que pendant le même temps les importations totales de la France ont diminué.

Les exportations de minerai de fer des trois possessions de l'Afrique du Nord vers la Métropole représentent 44 % des achats de cette dernière en 1938, contre 6,6 % en 1933 et 3,7 % en 1913. Cette progression remarquable s'est faite parallèlement à la baisse considérable des achats de la France à l'étranger. Elle a eu, entre autres conséquences, la suppression de minerai en provenance du Maroc espagnol.

La Nouvelle-Calédonie, deuxième producteur mondial de nickel après le Canada, exporte vers la France, sous forme de mattes de première fusion, une partie de sa production, qui représente en 1938 : 57 % de l'importation totale française. La production de chrome de cette colonie est vendue presque exclusivement sur le marché américain, alors qu'elle pourrait suffire à la consommation de la France, obligée de s'approvisionner à l'étranger.

Le tiers environ des importations de plomb en France vient de l'Afrique du Nord.

Le pourcentage colonial des autres minerais reste à un niveau extrêmement bas. A la veille de la présente guerre, il est de 8,3 % pour l'étain et de 3,7 % pour le zinc.

A l'exception du zinc, cette proportion est beaucoup plus élevée qu'elle n'était avant la grande guerre et même après la crise. Les chiffres relatifs au manganèse sont particulièrement significatifs à cet égard. En effet, le développement remarquable de la production marocaine a fait passer le pourcentage colonial de 0,5 % en 1933 à 4,6 % en 1936 et 18 % en 1938.

Bien qu'ayant une production d'étain limitée à 3.000 tonnes par an (la France ayant adhéré au Comité International de Contrôle), l'Indochine expédiait avant la seconde guerre mondiale un millier de tonnes environ vers la

France ; le reste de sa production, c'est-à-dire les 2/3, était vendu aux Etats-Unis.

En définitive, si les besoins de la Métropole en produits minéraux indispensables à son industrie sont couverts pour une part de plus en plus forte par les exportations de ses territoires, il n'en reste pas moins que cette part est toujours faible. Elle est même nulle pour un métal essentiel comme le cuivre, et un combustible dont l'importance vient d'être mise particulièrement en relief par la guerre : le pétrole.

L'amélioration du pourcentage colonial est conditionnée par le développement de l'exploitation des gisements miniers de nos territoires. D'une façon générale, bien que la part des colonies dans les importations de la France, tant pour les produits alimentaires que pour les matières premières industrielles, ait progressé entre les deux guerres, elle reste cependant encore insuffisante dans l'ensemble.

Les possibilités d'amélioration de la participation de nos territoires au ravitaillement alimentaire de la Métropole sont réelles. Il est indiscutable que des progrès considérables pourraient être réalisés dans les exportations coloniales de thé, de café, de cacao, de fruits, d'huiles, et en particulier de graines et fruits oléagineux. Les achats de la France en produits oléagineux s'élevaient, avant la guerre actuelle, à quelque deux milliards, dont un milliard environ provenait des pays étrangers.

On relève les mêmes anomalies dans la participation coloniale aux besoins de l'industrie métropolitaine. Celle-ci, par exemple, utilisait en 1938 : 40.000 tonnes de minerai de chrome, en provenance presque totale de la Rhodésie et de la Turquie, alors que la production de la Nouvelle-Calédonie aurait pu suffire à la consommation française. Or, nous avons vu que la production calédonienne est vendue aux Etats-Unis. On a constaté la même situation pour le caoutchouc indochinois, vendu sur les marchés de New-York et de Londres. En intensifiant également la culture du coton en A.O.F., et l'élevage du mouton en Afrique du Nord, on permettrait à la Métropole, en s'approvisionnant davantage sur ces marchés, de s'émanciper en partie de

ses fournisseurs étrangers. Ce dernier résultat est d'autant plus souhaitable qu'il permettrait d'atteindre le but suivant : résorber une partie du déficit de la balance commerciale de la France.

Poser ce problème, ce n'est pas seulement poser la question du développement de la production coloniale, des moyens pour le réaliser, et des difficultés auxquelles il se heurte. (En particulier celles inhérentes au financement et à la main-d'œuvre.) C'est encore poser entre autres celles du coût de production, du coût du fret (4), des charges qui pèsent sur les produits coloniaux (5) et enfin de la politique commerciale impériale. Bref, c'est tout le problème de la mise en valeur de l'Empire. Il comporte bien des inconnus. Nous en avons dégagé quelques-unes. Essayer d'en trouver une solution satisfaisante nous entraînerait hors de notre sujet. (6)

---

(4) Le coût du fret des bateaux français atteint pour les exportations des colonies vers la France 40 à 60 % du prix de certaines denrées. Par exemple, le sisal de Madagascar trouvait sur les tramps norvégiens du fret à fr. 202,50 la tonne en 1936. Le taux des Compagnies françaises était de fr. 300 à 500, suivant qu'il y avait transbordement ou non.

(5) Les consommateurs français paient trop cher certains produits de nos possessions. Par exemple, le thé indochinois, après avoir acquitté les droits de douane et taxes annexes, les frais d'empaquetage, et avoir passé dans les mains des intermédiaires, est vendu au détail cinq fois plus cher que le prix de gros à la colonie.

La banane française paie un droit d'octroi exorbitant en France.

(6) Voir à ce sujet :

a) Les différents travaux de la Conférence Impériale de 1935, et en particulier le rapport de M. Ricard sur la politique commerciale de l'Empire.

b) Le rapport Dayras présenté au Conseil National Economique en 1934.

B. — Répartition des Importations Coloniales en France en trois grands groupes de produits

Après avoir analysé brièvement les exportations de nos territoires dans la Métropole, il nous a paru intéressant de les grouper en trois catégories de produits comprenant : les objets fabriqués, les objets d'alimentation, et les matières premières nécessaires à l'industrie.

Les proportions suivant lesquelles les produits exportés des colonies vers la France entrent dans ces trois catégories permettent en effet de préciser la nature de la production coloniale.

Dans ce but, on a dressé les deux tableaux suivants. Le premier indique la répartition en valeur, en poids, et en pourcentage, dans les trois catégories indiquées, des importations des colonies en France. Il a été établi d'après les statistiques des Douanes Métropolitaines. Ces dernières ne faisant la distinction dans les trois groupes de marchandises entre le commerce avec l'étranger et les colonies que depuis 1932, on a calculé les pourcentages pour les années 1933, 1936 et 1938.

Le second tableau, emprunté à l'Annuaire statistique des possessions françaises (7) comprend, pour l'année 1938 seulement, les exportations des possessions vers la France, groupées également en quantités, en valeur et en pourcentage, sous les trois catégories envisagées. Les statistiques des Douanes coloniales en ont fourni les chiffres.

Les résultats du second tableau permettent de vérifier ceux du premier.

(7) Edition provisoire (année 1944) par le Ministère des Colonies.

TABLEAU N° 14.

RÉPARTITION DES IMPORTATIONS COLONIALES EN FRANCE PAR GROUPES DE MARCHANDISES

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Importations.

En Valeur. — UNITÉ : millions de francs

ANNEE 1933.

Groupes de marchandises	Des colonies	De l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	126	4.906	5.032	2
Objets alimentaires	5.733	3.871	9.604	85
Matières nécessaires à l'industrie	871	12.921	13.792	13
Total	6.730	21.698	28.428	100

ANNEE 1936.

Groupes de marchandises	Des colonies	De l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	91	3.739	3.830	1
Objets alimentaires	5.464	2.333	7.797	75
Matières nécessaires à l'industrie	1.697	12.090	13.787	24
Total	7.252	18.162	25.414	100

ANNEE 1938.

Groupes de marchandises	Des colonies	De l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	188	6.519	6.707	1
Objets alimentaires	9.296	3.195	12.491	75
Matières nécessaires à l'industrie	3.006	23.858	26.864	24
Total	12.490	33.572	46.062	100

En Poids. — UNITÉ : milliers de quintaux

ANNEE 1933.

Groupes de marchandises	Des colonies	De l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	632	14.809	15.441	1
Objets alimentaires	33.104	24.606	57.710	67
Matières nécessaires à l'industrie	15.602	316.470	332.072	32
Total	49.338	355.885	405.223	100

ANNEE 1936.

Groupes de marchandises	Des colonies	De l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	447	16.297	16.744	0,6
Objets alimentaires	46.021	16.258	62.279	65
Matières nécessaires à l'industrie	23.796	376.781	400.577	34,4
Total	70.264	409.336	479.600	100

ANNEE 1938.

Groupes de marchandises	Des colonies	De l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	705	15.772	16.477	1
Objets alimentaires	46.771	11.743	58.514	63
Matières nécessaires à l'industrie	26.435	370.368	396.803	36
Total	73.911	397.883	471.794	100

TABLEAU N° 15.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES POSSESSIONS FRANÇAISES

Exportations.

En Valeur. — UNITÉ : millions de francs

ANNEE 1938.

Groupes de marchandises	Vers la France		Vers les possessions françaises		Vers l'étranger		Total	
		%		%		%		%
Objets fabriqués. . ..	250	2	190	23	245	6	685	5
Objets alimentaires .	8.210	77	500	59	1.625	36	10.335	64
Matières nécessaires à l'industrie.	2.270	21	150	18	2.610	58	5.030	31
Total	10.730	100	840	100	4.480	100	16.050	100

En Poids. — UNITÉ : 1.000 tonnes

ANNEE 1938.

Groupes de marchandises	Vers la France		Vers les possessions françaises		Vers l'étranger		Total	
		%		%		%		%
Objets fabriqués	100	1	50	7	50	—	200	1
Objets alimentaires .	4.550	63	350	50	900	9	5.800	32
Matières nécessaires à l'industrie.	2.600	36	300	43	9.500	91	12.400	67
Total . ..	7.250	100	700	100	10.450	100	18,400	100

La répartition des ventes des possessions françaises à la Métropole par groupes de marchandises appelle les commentaires suivants :

1° — Les importations en France d'objets fabriqués en provenance des colonies sont extrêmement faibles. En valeur, elles représentent de 1 à 2 % des importations totales. Cette proportion est la même en quantité. Elle est confirmée par les chiffres du commerce extérieur de l'ensemble des possessions.

Le pourcentage extrêmement faible des exportations coloniales d'objets fabriqués résulte de la nature même de l'économie coloniale, économie de « pays neufs », vendant les produits de leur sol et de leur sous-sol, et achetant surtout des produits fabriqués et des matières premières nécessaires à l'exploitation de ces richesses et à leur équipement.

On constate, en outre, que ce pourcentage n'a guère varié depuis 1933. C'est donc que l'industrialisation de certaines de nos colonies, phénomène que nous avons signalé précédemment, n'est encore que naissante et est dirigée surtout en vue de la satisfaction des besoins locaux. C'est en ce sens que les objets manufacturés de la Métropole entrent parfois en conflit sur certains marchés coloniaux avec la production locale. Cette industrialisation porte d'ailleurs principalement sur la transformation des produits locaux ; par conséquent, les produits de ces industries figurent au groupe des objets d'alimentation. Tel est le cas, par exemple, des viandes de Madagascar, transformées en conserves et extraits, et du manioc transformé en tapioca.

Il y a cependant des exceptions notables à cet état de fait ; plus exactement, certaines possessions à l'économie plus évoluée, c'est-à-dire possédant leurs industries propres, vendent une proportion d'objets fabriqués plus élevée que celle de l'ensemble de celles-ci. Ainsi, les livraisons de tissus et d'ouvrages de sparterie, de vannerie et de corderie de l'Indochine sont assez considérables, puisqu'elles atteignent 30 millions de francs en 1938. L'Algérie exporte

vers la France une assez grosse quantité de tapis de laine ; en 1938, 90 % de ces derniers importés en France provenaient de cette possession.

2° — Les ventes d'objets d'alimentation constituent la plus grosse partie des exportations des possessions françaises vers la Mère Patrie. Elles représentent les 3/4 en valeur et les 2/3 en poids des livraisons totales. La discordance entre ces deux pourcentages résulte de ce que les produits alimentaires ont une valeur relativement élevée par rapport à leur poids, si on les compare aux matières premières industrielles. Ces fractions concordent avec celles relatives aux importations en France en provenance de ses dépendances.

En valeur, la répartition des importations coloniales en France a varié de 1933 à 1938. A cette première date, en effet, le pourcentage est de 85 % pour les objets d'alimentation, et 13 % pour les matières nécessaires à l'industrie. A la veille du conflit actuel il passe respectivement à 75 et 24 %. Cette amélioration des ventes de matières premières à la Métropole résulte, en grande partie, de l'intensification sensible de la production minière coloniale.

Nous examinerons la répartition des exportations de nos dépendances vers les pays étrangers, en étudiant, dans la troisième partie, les échanges entre ceux-ci et les colonies.

Si, dans l'ensemble, les territoires de l'outre-mer exportent vers la France environ deux fois plus d'objets d'alimentation que de matières premières industrielles, il y a cependant exception pour l'A.O.F., l'A.E.F., les Etablissements de l'Océanie et la Guyane. Ces colonies lui livrent surtout des matières nécessaires à l'industrie : oléagineux, bois, coprah, minerais. Elles ont par conséquent plus souffert de la crise que celles qui expédient surtout des produits alimentaires, telles que l'Algérie, la Guadeloupe, la Martinique, Madagascar et la Réunion.

Quant aux matières nécessaires à l'industrie, la discordance entre les pourcentages en valeur et en poids, constatée aussi bien dans les statistiques d'importations en

France que dans celles des exportations des colonies, est due à la faible valeur de ces produits par rapport à leur poids. Cette proportion est de 1/4 en valeur et 1/3 en quantité. La faiblesse des livraisons de matières premières à la Métropole par nos colonies s'explique en partie par le fait que ces dernières en vendent une grosse partie sur les marchés étrangers. (8)

L'utilisation des ressources coloniales a donc porté jusqu'ici principalement sur les produits d'alimentation. Les difficultés qu'on rencontre aux colonies pour prospecter les gisements miniers, les exploiter, et enfin transporter leurs produits, expliquent que dans l'approvisionnement de la France par ses dépendances, les produits agricoles aient pris la première place. Ils y ont même pris une place trop grande parfois, aux yeux de certains producteurs métropolitains, qui n'ont pas vu sans crainte s'opérer le développement de la production, et par conséquent de l'exploitation des produits alimentaires coloniaux. Ceux-ci, en effet, viennent parfois concurrencer les produits métropolitains.

Sans doute, la production coloniale est dans son ensemble complémentaire de celle de la Métropole. Le café, le thé, le cacao, les fruits exotiques, le blé dur, le bois, le coton et le jute ne rencontrent sur le marché français que des concurrents étrangers.

Par contre, certains produits complètent ou concurrencent la production métropolitaine, suivant la quantité et la qualité de cette dernière. C'est le cas pour les primeurs et les fruits de l'Afrique du Nord.

D'autres, enfin, se posent en produits concurrents sur le marché français. Certains, tout d'abord, parce qu'ils constituent des produits de remplacement. Il en est ainsi pour le sucre de canne, concurrent du sucre de betterave, et pour le rhum, concurrent des alcools français. Ce conflit a abouti au contingentement de ces deux produits à leur entrée en France. Le riz et le maïs entrent également

(8) Voir la IIIe Partie : Le commerce entre les colonies et l'étranger.

parfois en conflit avec les céréales secondaires métropolitaines.

Certains, enfin, constituent des produits concurrents parce qu'ils sont similaires aux produits agricoles métropolitains. Les producteurs algériens de blé tendre et de vins se heurtent maintes fois aux producteurs de la Métropole pour l'écoulement de leurs produits sur le marché de cette dernière.

Cette épineuse question des produits coloniaux venant concurrencer ceux de la Métropole, discutée à la Conférence Impériale de 1935, n'avait pas encore trouvé de solution satisfaisante à la veille de la seconde guerre mondiale (9). Sans doute, il est difficile d'harmoniser les productions agricoles métropolitaine et coloniale, cette dernière étant très variée. Il semble, cependant, qu'en développant aux colonies la production des produits complémentaires de ceux de la Métropole, et en orientant davantage celle des produits concurrents vers les pays étrangers, on pourrait éviter le plus souvent de tels conflits. (10)

Cela exigerait la révision de notre politique commerciale de l'Empire, et en particulier des conventions douanières liant celui-ci aux pays étrangers. L'étude d'un tel programme nous entraînerait de nouveau hors du cadre de notre sujet.

---

(9) Cf. en particulier sur la question : Rapport Hoffherr, présenté au Conseil National Economique en 1939.

(10) Voir à ce sujet l'accord de Nankin du 4-3-1935, destiné à accroître les ventes de riz indochinois à la Chine.

Section 2. — *Les Exportations de la France vers les Colonies*

On examinera tout d'abord les principales marchandises exportées, et leur destination. Ensuite, on les groupera par grandes catégories, ainsi que nous l'avons fait à la section précédente.

A. — Analyse des Exportations Françaises vers les Colonies

Farineux alimentaires, légumes et fruits :

La Métropole vend des quantités appréciables de farine de froment en Afrique du Nord, en A.O.F., à Madagascar et aux Antilles. En 1938, ces ventes atteignent 35.000 tonnes, soit les 3/4 des expéditions totales de ce produit. Pendant les années qui ont précédé le conflit actuel, les achats de l'Afrique du Nord, en légumes secs et pommes de terre, ont progressé. Une faible partie du riz indochinois importé dans la Métropole (1,5 % en 1938) est réexportée vers l'Afrique du Nord, l'A.O.F. et l'A.E.F.

Animaux et leurs produits :

L'Algérie est obligée d'acheter des vaches laitières en France, afin de ravitailler les populations européennes urbaines. Elle importe également des viandes fraîches, frigorifiées et salées, et de la charcuterie fabriqué, ainsi que des graisses animales.

La Guadeloupe et la Martinique, ainsi que l'Afrique du Nord, constituent un débouché appréciable pour les poissons, en particulier la morue.

En ce qui concerne les fromages et les beurres, les

ventes de la Métropole sur les marchés de l'Indochine et de l'Afrique du Nord sont supérieures à celles dirigées vers les pays étrangers.

Boissons, huiles et denrées coloniales :

Les possessions françaises forment un débouché remarquable pour les boissons fabriquées dans la Métropole. En 1938, la France vend dans ses territoires plus de bière et beaucoup moins de vins qu'à l'étranger, et elle exporte vers ses colonies et les pays étrangers des quantités à peu près égales d'eaux minérales, d'eaux-de-vie et de liqueurs. Ainsi, les exportations de vins à destination des colonies s'élèvent à 240.000 hectolitres environ contre 710.000 dirigés vers l'étranger.

Quant aux sucres vendus par la France, la plus grande partie est dirigée vers l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Ces envois figurent en 1938 pour 424 millions de francs. L'Afrique du Nord constitue donc un débouché important pour les sucres métropolitains.

C'est également cette partie de notre Empire qui, avec les Antilles, absorbe la majorité des exportations d'huile d'arachide : 473.500 quintaux valant 189,7 millions en 1938. L'ensemble des territoires d'outre-mer forme un marché prépondérant pour les autres huiles fixes, à l'exception de l'huile d'olive.

Matières premières industrielles et métaux :

Les territoires d'outre-mer, au premier rang desquels figure l'Algérie, achètent à la Métropole des quantités appréciables d'essences et d'huiles lourdes. Avec 1.250.000 hectolitres, l'Algérie, à elle seule, absorbe en 1938 : 42 % des exportations totales d'essence de la France.

Au cours de cette même année, les dépendances françaises importent de la Métropole 403.500 tonnes de chaux et de ciment, valant 93 milions de francs (87 % du total des exportations françaises). L'Indochine, productrice de ciment, et les Etablissements de l'Océanie, qui s'approvisionnent sur le marché indochinois, n'en importent pas. Des

quantités appréciables de soufre et de ses dérivés sont exportées vers l'A.O.F., l'A.E.F. et l'Afrique du Nord.

Le pourcentage colonial des exportations de fers et aciers de la Métropole est relativement faible ; il se situe en effet à 16 % en 1938, représentant une valeur de 340 millions de francs. L'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Indochine, l'A.O.F. et la Syrie achètent de grosses quantités de fer laminé et forgé et de tôles laminées. Nos dépendances de l'Afrique continentale, et l'Afrique du Nord, Madagascar, l'Indochine et les Antilles sont parmi les meilleurs clients de la Métropole pour le fer étamé et galvanisé, les fils de fer et les rails. Il faut signaler la place prépondérante qu'occupe l'Indochine, à côté de l'Algérie.

Produits chimiques :

Bien que la France exporte la plus grande partie de ses produits des industries chimiques vers l'étranger, les colonies en importent néanmoins pour des sommes considérables : 615 millions de francs en 1938, soit près de 8 % des exportations totales de la Métropole vers celles-ci. Cette dernière, cependant, en livre près de quatre fois plus sur les marchés étrangers.

Il y a exception pour le carbure de calcium et l'acide carbonique liquide, dont les acheteurs presque exclusifs sont : l'Afrique du Nord, l'A.O.F., l'Indochine, les Antilles, la Guyane, et la Côte des Somalis.

La France expédie encore des sulfates de cuivre et d'ammoniaque vers l'Algérie et la Réunion ; de la soude caustique vers l'A.O.F., l'Indochine, la Tunisie et l'Algérie ; de la quinine dans la plupart de ses territoires et en particulier en A.O.F., en Indochine, et en Syrie.

Le pourcentage colonial des exportations des articles de parfumerie reste prépondérant ; avec 447.000 quintaux en 1938, il représente les 4/5 des ventes totales. Les savons, en particulier, achetés par la plupart de nos dépendances, font l'objet d'exportations considérables. Le tiers des ventes françaises de médicaments est dirigé vers ses possessions, principalement vers l'Algérie, l'Union indochinoise, le Maroc, la Tunisie, l'Afrique Occidentale et le Levant.

Textiles :

Les exportations des produits de l'industrie textile, malgré la crise que cette dernière a subie en France, restent toujours au premier plan des ventes de la Métropole à ses territoires.

Le Levant, l'Algérie, l'A.O.F. et l'Indochine absorbent en partie les exportations de fils.

En ce qui concerne les tissus et sacs de jute, les exportations métropolitaines sont presque totalement dirigées vers l'A.O.F., les Antilles et l'Afrique du Nord.

Les tissus de coton s'inscrivent en tête des articles exportés dans les possessions. Ils atteignent la proportion de 15 % des exportations totales en 1938, avec 1,2 milliards : soit plus de cinq fois supérieur aux ventes à l'étranger. On constate d'ailleurs depuis la crise un accroissement des ventes dans les colonies, parallèle à la diminution des ventes à l'étranger. L'Algérie, la Tunisie, l'Indochine, l'Afrique Occidentale et Madagascar en sont les principaux acheteurs.

Les industries métropolitaines cotonnières ont rencontré, pendant les années qui ont précédé la guerre actuelle, une concurrence sérieuse sur les marchés coloniaux de la part des cotonnades de l'Union indochinoise et des Etablissements dans l'Inde. Ces deux colonies exportent des tissus de coton à Madagascar et en A. O. F., ainsi que nous l'avons déjà vu précédemment. Malgré cette concurrence — autre aspect du conflit entre producteurs coloniaux et métropolitains — les ventes de la France n'ont cessé d'augmenter, grâce au développement graduel du pouvoir d'achat des indigènes. (11)

La valeur des expéditions de tissus de laine vers l'Empire est extrêmement faible.

Quant aux tissus de soie et de rayonne, ils sont expédiés principalement en Indochine, Algérie, Tunisie, Syrie et à Madagascar. En 1938, ils représentent une valeur de

(11) Conséquences, en partie, de la revalorisation des produits du sol aux colonies depuis la fin de la crise.

180 millions de francs, contre 800 millions dirigés vers les pays étrangers.

Ouvrages en métaux et articles divers :

L'équipement progressif de nos possessions, qui nécessite un outillage de plus en plus nombreux, se manifeste par une augmentation constante des importations d'ouvrages en métaux dans l'empire d'outre-mer. Toutefois, la Métropole exporte plus d'articles d'outillage à l'étranger que dans ses dépendances, et, d'autre part, au cours des dernières années précédant le conflit actuel, le progrès de ces ventes est plus sensible avec l'étranger qu'avec l'Empire. Cette situation s'explique en partie par la position défavorable de la France vis-à-vis des grandes puissances industrielles mondiales, dans certaines de nos colonies dont le régime douanier n'accorde aucune préférence aux articles français. Ainsi, après la crise mondiale de 1930, l'importation au Maroc de machines et mécaniques françaises a considérablement fléchi, alors que celle de l'étranger a augmenté. (12)

L'exportation des ouvrages en métaux proprement dits représente le poste le plus important : elle s'élève en 1938 à 540 millions de francs. (Les ventes à l'étranger de ces mêmes objets représentent 608 millions.) Les principaux acheteurs sont : l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Indochine, l'Afrique Occidentale, Madagascar, la Guadeloupe, la Martinique et la Syrie. Il est intéressant de remarquer que l'A.O.F. se place, en 1938, en tête des territoires d'outre-mer importateurs de machines agricoles et tracteurs, devant l'Algérie, la Tunisie et l'Indochine.

Les importations de voitures automobiles et pièces détachées dans les possessions ont progressé de 235 millions en 1935 à 272 millions en 1936 et 392 millions en 1938. L'Afrique du Nord, l'Indochine et l'A.O.F. figurent parmi les principaux acheteurs de voitures françaises.

---

(12) Voir à la IIIe Partie : Commerce de l'étranger avec nos colonies.

Les industries de luxe françaises trouvent également un débouché prépondérant sur les marchés coloniaux. C'est ainsi que 60 % des exportations métropolitaines de meubles, représentant en 1938 près de 18 millions de francs, sont expédiés dans l'Empire d'outre-mer. L'Algérie en est le principal destinataire. Les articles de bimbeloterie trouvent également en Afrique du Nord un débouché important. La majorité des exportations d'ouvrages en caoutchouc se fait vers nos possessions, particulièrement vers l'Indochine, l'Afrique du Nord et Madagascar ; elles s'élèvent pour l'année 1938 à 183 millions de francs, soit 62 % des ventes totales de la Métropole. Ces dernières colonies, auxquelles s'ajoutent les Antilles et la Réunion, sont les destinataires presque exclusifs des exportations de chaussures. Enfin, en ce qui concerne les papiers, les ventes dans les colonies, portant en 1938 sur 46.200 tonnes métriques, forment 60 % du total des ventes métropolitaines. Elles sont dirigées principalement vers l'Indochine et l'Afrique du Nord.

En définitive, bien que les ventes de la France à ses possessions aient moins progressé entre les deux guerres, et plus particulièrement depuis la crise mondiale, que ses achats, celles-ci deviennent cependant un marché de plus en plus prépondérant pour bien des produits industriels français. Nous venons de voir qu'il en est ainsi pour les sucres, les huiles fixes, les tissus de coton et de jute, les ouvrages en caoutchouc.

L'Algérie se place au premier rang des colonies importatrices de produits de l'industrie française, grâce à sa capacité remarquable de consommation. A la veille de la seconde guerre mondiale, elle est le second client de la France, derrière l'Union belgo-luxembourgeoise, et devant la Grande-Bretagne. Ce résultat est dû, en dehors de sa proximité de la Métropole et de son assimilation douanière, à l'accélération de la mise en valeur de son sol et de son sous-sol, qui a eu pour conséquence le développement des ventes à l'extérieur.

L'Indochine, la Tunisie, l'Afrique Occidentale et Madagascar, se classent ensuite, parmi les meilleurs consommateurs de produits métropolitains. En quantité et en va-

leur, ces derniers marquent une nette progression de 1913 à 1938. Sans doute reste-t-il encore des progrès à faire dans ce sens, mais d'ores et déjà l'Empire représente un marché important pour la production française.

B. — Répartition des Exportations de la France vers les Colonies en trois grands groupes de produits

Les deux tableaux suivants, dressés comme les deux précédents relatifs aux importations coloniales en France, l'un d'après les statistiques métropolitaines et l'autre d'après les statistiques coloniales, permettent de juger de la répartition des exportations métropolitaines vers ses possessions.

TABLEAU N° 16.

RÉPARTITION DES EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS LES COLONIES PAR GROUPES DE MARCHANDISES

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Exportations.

En Valeur. — UNITÉ : millions de francs

ANNEE 1933.

Groupes de marchandises	Vers les colonies	Vers l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	3.380	5.904	9.284	69
Objets alimentaires	939	1.027	1.966	19
Matières nécessaires à l'industrie	543	3.349	3.892	12
Total	4.862	10.280	15.142	100

ANNEE 1936.

Groupes de marchandises	Vers les colonies	Vers l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	3.576	4.975	8.551	69
Objets alimentaires	973	1.503	2.476	19
Matières nécessaires à l'industrie	613	3.848	4.461	12
Total	5.162	10.326	15.488	100

ANNEE 1938.

Groupes de marchandises	Vers les colonies	Vers l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	5.785	10.568	16.353	69
Objets alimentaires	1.484	2.908	4.392	18
Matières nécessaires à l'industrie	1.119	8.722	9.841	13
Total	8.388	22.198	30.586	100

En Poids. — UNITÉ : milliers de quintaux

ANNEE 1933.

Groupes de marchandises	Vers les colonies	Vers l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	5.832	19.750	25.582	29
Objets alimentaires	4.280	5.083	9.363	20
Matières nécessaires à l'industrie	9.910	164.094	174.004	51
Total	20.022	188.927	208.949	100

ANNEE 1936.

Groupes de marchandises	Vers les colonies	Vers l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	6.268	18.215	24.483	28
Objets alimentaires	4.660	8.105	12.765	20
Matières nécessaires à l'industrie	11.534	240.787	252.321	52
Total	22.462	267.107	289.569	100

ANNEE 1938.

Groupes de marchandises	Vers les colonies	Vers l'étranger	Total	Pourcentage colonial
Objets fabriqués	7.321	19.902	27.223	31
Objets alimentaires	4.762	7.016	11.778	21
Matières nécessaires à l'industrie	11.209	219.712	230.921	48
Total	23.292	246.630	269.922	100

TABLEAU N° 17.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES POSSESSIONS FRANÇAISES

Importations.

En Valeur. — UNITÉ : millions de francs

ANNEE 1938.

Groupes de marchandises	De la France		Des possessions françaises		De l'étranger		Total	
		%		%		%		%
Objets fabriqués	6.535	74	255	24	2.805	45	9.595	59
Objets alimentaires .	1.360	15	700	65	1.405	28	3.465	21
Matières nécessaires à l'industrie.	965	11	115	11	2.090	33	3.170	20
Total	8.860	100	1.070	100	6.300	100	16.230	100

En Poids. — UNITÉ : 1.000 tonnes

ANNEE 1938.

Groupes de marchandises	De la France		Des possessions françaises		De l'étranger		Total	
		%		%		%		%
Objets fabriqués	900	38	150	9	450	11	1.400	20
Objets alimentaires .	450	19	400	73	650	15	1.500	21
Matières nécessaires à l'industrie.	1.000	43	100	18	3.100	74	4.200	59
Total	2.350	100	550	100	4.200	100	7.100	100

L'examen de ces deux tableaux appelle les remarques suivantes :

1° — Les chiffres des exportations de la Métropole vers ses possessions, tirés des statistiques des Douanes françaises, corroborent ceux des statitiques des Douanes des différentes colonies ; en effet, les pourcentages, tant en valeur qu'en quantité, concordent à peu près entre eux.

2° — Les colonies achètent surtout à la France des produits fabriqués. En valeur, le pourcentage apparaît à 69 % au tableau n° 16, et 74 % au tableau n° 17. En quantité, il ne s'inscrit respectivement à ces deux tableaux qu'à 31 et 38 %. Cette différence énorme s'explique par le fait que les objets manufacturés ont une grande valeur sous un faible poids, comparativement aux matières premières industrielles et aux objets d'alimentation. Cette différence est d'autant plus sensible que les objets fabriqués français sont relativement chers dans l'ensemble, et sont constitués en partie par des produits des industries de luxe au prix de vente élevé.

3° — La proportion des importations d'objets fabriqués dans chaque colonie est très variable, et ne correspond pas par conséquent à celle donnée par l'ensemble des territoires. (Ainsi, la Nouvelle-Calédonie en achète deux fois moins que l'Indochine.) Cette remarque s'applique aux deux autres catégories de produits : matières premières industrielles et objets d'alimentation.

4° — Le pourcentage des matières nécessaires à l'industrie est très faible : 14 % environ en valeur et 48 % en poids. L'écart considérable entre ces deux proportions s'explique par le fait suivant : les matières premières industrielles ont une faible valeur sous un poids considérable.

En valeur, les dépendances françaises achètent donc

à la Métropole de cinq à six fois plus d'objets fabriqués que de matières nécessaires à l'industrie. Nous constaterons, au contraire, en étudiant plus loin les échanges avec les pays étrangers, que les colonies s'approvisionnent surtout en matières premières sur les marchés étrangers. La France, en effet, importe déjà elle-même de grosses quantités de matières premières pour sa consommation industrielle ; tributaire pour une grande part de l'étranger, sa faible production ne lui permet pas d'approvisionner d'une façon substantielle son marché colonial.

5° — De 1933 à 1938, les pourcentages restent sensiblement les mêmes pour les trois catégories.

6° — Les objets d'alimentation entrent pour une fraction de 1/5 environ dans l'approvisionnement de l'Empire d'outre-mer par la Métropole. L'alimetation des populations indigènes reste en effet assurée presque exclusivement par la production locale.

Par contre, l'indigène utilise déjà les objets manufacturés. Ainsi, l'Annamite mange le riz indigène, qui lui assure toujours un minimum d'existence, mais le fait cuire avec une casserole importée de France.

L'équipement progressif des usines aux colonies exige un apport important de produits manufacturés et de matières premières. Tout pays neuf, en effet, achète les matières premières et les objets fabriqués nécessaires, d'une part à l'équipement de ses industries, et d'autre part à la satisfaction de ses populations, en vendant les produits de son sol et de son sous-sol. Le pouvoir d'achat de tout pays neuf ne possédant pas de réserves est fonction de ses ventes. Il faut d'abord vendre pour acheter ensuite.

Le développement de l'industrie dans nos colonies les plus évoluées, à structure économique complexe, permettra à ces dernières de subvenir de plus en plus à leur marché local, en objets manufacturés.

Une telle évolution, encore à ses débuts, ne saurait, sans doute, être générale car, dans certaines de nos possessions à l'économie rudimentaire, l'outillage nécessaire au

développement des moyens techniques (chemin de fer, par exemple) n'a pas encore été introduit.

Nous l'avons cependant constaté à propos de l'Indochine, et il est vraisemblable qu'elle se poursuivra dans les colonies suffisamment pourvues de matières premières et de main-d'œuvre, la capacité d'achat de l'Empire d'outremer étant susceptible de s'accroître encore considérablement.

TROISIÈME PARTIE

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES POSSESSIONS FRANÇAISES AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

Afin de pouvoir comparer le développement du commerce entre les possessions françaises et les pays étrangers, avec celui du trafic franco-colonial, nous examinerons d'abord l'évolution des échanges de l'étranger avec les territoires d'outre-mer, de 1913 à 1938.

On étudiera ensuite, successivement aux exportations et aux importations, d'une part les principaux clients et fournisseurs de l'Empire, en dehors de la Métropole et des possessions elles-mêmes, et d'autre part les produits sur lesquels portent ces échanges. Ceci permettra de préciser la position commerciale de chacune de nos possessions vis-à-vis des pays étrangers. Nous verrons ainsi que la politique commerciale de la France a permis l'extension du commerce de l'ensemble de nos possessions avec l'étranger.

Chapitre Premier

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES ENTRE LES COLONIES ET LES PAYS ÉTRANGERS

On a essayé, en examinant l'évolution du commerce franco-colonial, de mettre en relief les différents facteurs qui la conditionnent. De ce fait, on a précisé par avance ceux qui influencent le développement des échanges entre les possessions et l'étranger.

Il ne nous paraît pas inutile, cependant, de rappeler et de compléter les causes principales influençant la direction des échanges commerciaux de l'Empire avec les puissances étrangères.

1° — En premier lieu, la structure économique des colonies et son évolution possible conditionnent le volume de leurs échanges avec les pays étrangers. L'Algérie, à l'économie plus évoluée, et par conséquent plus complexe que l'A.E.F., par exemple, a des relations commerciales plus actives avec ceux-ci que cette dernière.

2° — Les colonies qui, au point de vue douanier, n'accordent pas un régime préférentiel à la Métropole ou qui, en d'autres termes, placent les pays étrangers sur un pied d'égalité avec celle-ci, font une grosse partie de leur commerce avec ces derniers.

C'est le cas, notamment, des territoires sous mandats français, et du Maroc, auquel s'applique le régime de la porte ouverte.

3° — De même que la proximité ou l'éloignement de la Métropole influence le volume du trafic franco-colonial, de même la situation géographique de certains territoires, situés à proximité de marchés étrangers importants, détermine grandement la direction de leurs relations commerciales.

Ainsi, les Etablissements français dans l'Inde commercent pour une grande part avec les gros marchés d'Extrême-Orient. De même, l'Italie participe d'une manière active aux échanges de nos territoires de l'Afrique du Nord.

4° — Les variations de la valeur des monnaies des pays clients ou fournisseurs de nos dépendances conditionnent en partie le volume du trafic de ces dernières.

En 1930, par exemple, la dépréciation des monnaies d'Extrême-Orient rattachées à l'argent, en diminuant la capacité d'achat de la Chine, a ralenti les ventes de l'Union indochinoise à cette puissance.

5° — Les fluctuations des prix, ainsi que nous l'avons vu à propos des effets de la crise mondiale de 1930, et il n'est pas besoin d'y insister, influent considérablement sur le volume des échanges commerciaux.

6° — Certains de nos territoires se trouvent sur le parcours de lignes de transports maritimes étrangères très actives, qui drainent une grosse partie du trafic de ceux-ci. C'est le cas des Etablissements français de l'Océanie, situés sur le parcours de la ligne américaine Etats-Unis-Hawaï.

7° — Enfin, des habitudes commerciales anciennes contractées par certaines dépendances avec des puissances étrangères peuvent subsister, alors que le motif qui les expliquait a disparu. L'Allemagne, par exemple, a conservé longtemps après la première guerre mondiale des relations actives avec ses anciennes colonies, passées sous mandat français.

Au cours de l'analyse des échanges de nos possessions avec les pays étrangers, nous essaierons d'indiquer dans

quel sens ces différents facteurs ont pu en influencer la direction et le niveau.

Les chiffres suivants, qu'il est intéressant de comparer aux deux tableaux nos 7 et 10, relatifs au commerce intercolonial et franco-colonial, font ressortir l'évolution du commerce extérieur de l'ensemble des colonies avec l'étranger, entre les deux guerres. Il a été établi, ainsi que les deux précédents, d'après les statistiques des Douanes coloniales.

TABLEAU N° 18.

COMMERCE ENTRE LES COLONIES ET LES PAYS ÉTRANGERS

	Pour 1.000 fr. d'achats, les colonies ont fait venir de l'étranger (francs)	Pour 1.000 fr. de ventes, les colonies ont envoyé à l'étranger (francs)
1913.....	376	456
1920.....	476	495
1928.....	380	454
1929.....	378	455
1930.....	358	397
1931.....	364	310
1932.....	356	242
1933.....	341	231
1934.....	345	268
1935.....	375	306
1936.....	371	326
1937.....	409	396
1938.....	388	284

Ces pourcentages appellent les commentaires suivants:

De 1913 à 1938, la part des échanges commerciaux de l'ensemble des possessions avec les pays étrangers est toujours inférieure à celle du trafic avec la Métropole. Il n'y a exception que pour la période qui a suivi immédiatement la grande guerre. A cette époque, les importations et les exportations en provenance ou à destination de l'étranger

se situent à un niveau légèrement supérieur à celui du commerce franco-colonial.

En outre, l'évolution des échanges entre les colonies et les pays étrangers s'est faite en sens inverse de celle des relations avec la France. La part des échanges franco-coloniaux dans la totalité du commerce des colonies ayant progressé entre les deux guerres (1), celle du trafic avec l'étranger a diminué en conséquence.

La Métropole a donc pris une place de plus en plus grande dans le commerce extérieur de ses possessions, au détriment des puissances étrangères.

Nous allons examiner plus en détail les chiffres donnés par le tableau précédent.

En 1913, les dépendances françaises effectuaient 41 % environ de leurs échanges avec les pays étrangers. Cette proportion, au cours de la guerre, s'est élevée : elle atteint en effet près de 49 % en 1920. A cette date, les relations commerciales avec la France, qui ont été bouleversées par les hostilités, se situent à 46 %, c'est-à-dire à un niveau inférieur. Ainsi que nous venons de le faire remarquer, à partir de cette époque, et jusqu'en 1938, la part relative du trafic avec l'étranger restera constamment au-dessous de celle des échanges avec la Métropole.

A la vellle de la crise, le pourcentage des échanges avec les pays étrangers n'est que très légèrement supérieur à celui de 1913, soit près de 42 %. En effet, de 1920 à 1928, la France a développé davantage que les puissances étrangères son commerce avec les territoires de l'outre-mer et a ainsi comblé le retard, et même au delà, qu'elle accusait après la première guerre mondiale.

Si on distingue entre les exportations et les importations, on remarque que nos possessions, de 1913 à la crise mondiale, ont proportionnellement plus vendu à l'étranger qu'elles ne lui ont acheté. En 1913, 37 % de leurs achats venaient de l'étranger, et 45 % de leurs ventes lui étaient destinés ; ces proportions s'inscrivent respectivement à 38 et 45 % en 1938.

---

(2) Se reporter au Chapitre II de la II[e] Partie.

La crise, ainsi que nous l'avons vu en étudiant le développement du commerce franco-colonial, a renversé cette tendance. En premier lieu, le fléchissement du commerce avec l'étranger, dû à l'effondrement des cours des matières premières, et à la fermeture des grands marchés mondiaux, est tel que le pourcentage fléchit à 33 % en 1931. Au contraire, la proportion des échanges de l'Empire avec la Métropole est de 60 % à la même date.

En second lieu, le rapport importations-exportations, à l'avantage de ces dernières jusqu'en 1931, est inversé dès cette date. L'ensemble des possessions fait alors 36 % de ses achats à l'étranger, sur lequel elle dirige 31 % de ses ventes. Cette disproportion entre les importations et les exportations va en s'accentuant jusqu'à la veille de la guerre actuelle. Elle se situe en effet à ce moment-là à un niveau nettement supérieur : 39 % des achats de nos colonies viennent de l'étranger, et 28 % seulement de leurs ventes lui sont destinés.

La crise a donc bien eu pour effet, en premier lieu, d'accentuer les ventes des pays étrangers à nos possessions, et, en second lieu, de diminuer les exportations de celles-ci vers les puissances étrangères.

Il n'est pas inutile de rappeler que la crise a eu un effet inverse sur l'évolution des échanges franco-coloniaux, puisqu'elle a permis aux possessions d'accélérer leurs ventes à la Métropole au détriment de leurs achats. Cette évolution peut se résumer ainsi : nos colonies achètent davantage à l'étranger et vendent davantage à la France.

La dévaluation du franc en 1936 a eu également un effet inverse sur le commerce des possessions avec l'étranger et sur le commerce avec la France. Constituant une prime à l'exportation, elle s'est traduite par une augmentation des ventes sur les marchés étrangers. L'unité du système monétaire dans l'Empire a provoqué, au contraire, une baisse relative des exportations vers la Métropole. (2)

D'ailleurs, la reprise mondiale, dès 1936, a suscité une hausse sensible des achats aux pays étrangers. Ils s'incri-

(1) Se reporter à la IIe Partie, Chapitre II.

vent à 37 % en 1936, et passent à 40 % en 1937 et 38 % en 1938, mais comme l'accroissement des ventes, pendant le même temps, a été supérieur, se relevant de 22 à 28 %, le déficit de la balance a donc sensiblement diminué.

Ainsi, à la veille du conflit actuel, le commerce colonies-étranger représente le tiers du commerce total des possessions ; il n'a donc pas progressé depuis la crise mondiale. Les achats sont légèrement supérieurs à ceux de 1928 et de 1913. Par contre, les ventes sont relativement plus faibles qu'à ces deux dates.

En définitive, les pays étrangers, tout en consolidant leur position de fournisseurs, sont devenus de moins bons clients.

Arrivé au terme de ce rapide examen de l'évolution du commerce de l'ensemble des possessions avec les pays étrangers, il nous a paru intéressant d'indiquer pour chacune de celles-ci la part de ce trafic dans leur commerce extérieur total.

A cet effet, on a relevé, pour les colonies, les pourcentages respectifs de leurs importations et de leurs exportations avec l'étranger, par rapport à leurs importations et à leurs exportations totales.

Ces pourcentages ont été établis en valeur pour l'année 1938, d'après les statistiques du commerce de chaque possession.

Tableau N° 19.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES COLONIES AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

Pourcentage des importations et des exportations

ANNÉE 1938

Possessions	Importations	Exportations
—	%	%
Algérie	15	12
Tunisie	36	39
Maroc	64	46
Etats du Levant	86	80
Indochine	43	46
A. O. F.	31	17
A. E. F.	61	28
Cameroun	69	41
Togo	79	31
Madagascar	17	18
Réunion	15	5
Martinique	32	0,2
Guadeloupe	33	1
Guyane	26	1,4
St-Pierre et Miquelon	81	95
Côte des Somalis	78	87
Etabl. dans l'Inde	91	45
Nouvelle Calédonie	57	52
Etabl. en Océanie	71	27
Nouvelles Hébrides	64	—

On peut dégager, de ce tableau, les faits suivants :

Les possessions qui font la plus grosse partie de leurs échanges avec la Métropole, à cause de leur proximité de celle-ci et de leur régime douanier, ont de ce fait des relations commerciales très faibles avec les puissances étrangères. C'est le cas de l'Algérie et des vieilles colonies : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane, et de Madagascar. Néanmoins, le pourcentage des importations en provenance des pays étrangers dans les vieilles colonies est bien supérieur aux exportations à destination de ceux-ci. Ces colo-

nies vendent la presque totalité de leurs produits à la Métropole, mais achètent par contre des quantités appréciables de marchandises sur les marchés étrangers.

Saint-Pierre et Miquelon, la Côte des Somalis, les Etablissements français dans l'Inde, la Nouvelle-Calédonie et les Etablissements en Océanie, doivent à leur situation géographique la proportion considérable de leurs échanges avec l'étranger. Ces dépendances se trouvent en effet à proximité des marchés américain, anglais et italien, qui restent naturellement leurs plus importants clients et fournisseurs. Dans l'ensemble, elles leur achètent toutefois plus qu'elles ne leur vendent.

Le régime douanier particulier, excluant tout tarif préférentiel aux produits métropolitains, explique la prédominance des ventes d'origine étrangère aux territoires suivants : Maroc, Etats du Levant sous mandat français, Afrique Equatoriale, mandats du Togo et du Cameroun. La place importante qu'ont prise les pays étrangers sur ces marchés s'est faite au détriment de la France. Celle-ci n'en reste pas moins la meilleure cliente de ces possessions. Il n'y a exception que pour la Syrie et le Liban, dont plus des 4/5 du commerce s'effectuent avec l'étranger ; dans l'ensemble, cette situation est grandement responsable du déficit de la balance commerciale de l'Empire, ainsi que nous le verrons plus loin.

Enfin, la Tunisie et l'Indochine vendent plus à l'étranger qu'elles ne lui achètent. Le pourcentage respectif des exportations : 39 et 46 %, est en effet supérieur à celui des importations : 30 et 43 %. Les échanges de ces deux colonies avec l'étranger n'atteignent donc pas la moitié de leur commerce total.

En conclusion, si l'importance des achats et des ventes de chaque colonie à l'étranger par rapport à leurs importations et à leurs exportations totales est extrêmement variable, il n'en reste pas moins que dans l'ensemble les achats, en 1938, se situent à un niveau supérieur aux ventes. Ce résultat est l'aboutissement, à la veille du présent conflit, de l'évolution que nous venons d'examiner et qui nous a conduit à conclure au renforcement de la position vendeur des pays étrangers.

Chapitre II

EXPORTATIONS DES POSSESSIONS FRANÇAISES VERS LES PAYS ÉTRANGERS

Nous venons d'examiner quelle a été l'évolution entre les deux guerres du commerce de l'Empire d'outre-mer avec l'ensemble des pays étrangers. Nous allons analyser maintenant les exportations par pays et par produit. Cette analyse permettra de préciser la position des clients de nos colonies.

Dans ce but, on a fait apparaître la part des principaux pays étrangers dans les exportations des possessions françaises. Afin d'en marquer l'évolution au cours de ces dernières années, on a établi des pourcentages pour les années 1928, 1933 et 1938, dates particulièrement significatives au cours des dix dernières années qui ont précédé le conflit actuel.

Section 1. — *Les Clients étrangers des possessions françaises*

Tableau N° 20.

PART DES PRINCIPAUX PAYS ÉTRANGERS DANS LES EXPORTATIONS DES POSSESSIONS FRANÇAISES

Pourcentages des exportations totales

Pays clients	1928 %	1933 %	1938 %
Grande-Pretagne	4,6	2,7	4,5
Possessions britanniques	13,8	5,9	5,7
Allemagne	4,8	1,3	2,3
Belgique et Congo belge	2,6	0,9	1,9
Pays-Bas	2,1	1,3	1,8
Indes néerlandaises	1,6	0,4	0,2
Italie et colonies	1,7	2,4	2,3
Espagne	1,7	0,8	0,2
Etats-Unis	2,7	1,9	3,8
Japon	1,8	0,7	0,7
Autres pays	7,7	4,8	4,2

L'évolution du volume des ventes des dépendances françaises à l'étranger, étudiée dans ses grandes lignes au chapitre précédent, se trouve confirmée, de 1928 à 1938, par les chiffres en pourcentage des ventes à chacun des principaux clients de l'Empire. En effet, ces ventes ont toutes fléchi au cours de la crise mondiale : il n'y a exception que pour l'Italie et ses dépendances qui, au contraire, ont pu consolider leur position d'acheteur pendant cette période.

Cette chute considérable pour tous les pays clients est cependant moins forte pour les Etats-Unis. Ces derniers, en effet, grâce au développement de leurs achats depuis la crise aux colonies françaises, se classent au troisième rang des clients en 1938. A cette date, la part des exportations de l'ensemble de nos possessions aux Etats-Unis s'inscrit à un niveau supérieur à celle de 1928 : 3,8 % en 1938 contre 2,7 % en 1928.

Les exportations à l'Italie et à ses dépendances se sont développées d'une façon identique, puisque le pourcentage est également plus élevé à la veille de la présente guerre qu'en 1928.

La proportion des ventes à tous les autres pays étrangers est inférieure en 1938 à ce qu'elle était à la veille de la crise.

Ce fléchissement paraît particulièrement sensible pour l'ensemble des possessions britanniques, le pourcentage passant de 13,8 à 5,7 %. Les ventes de nos colonies aux pays britanniques ont donc considérablement diminué. Ceux-ci restent cependant leurs plus gros clients en 1938.

Il est vrai qu'à cette date les expéditions à destination de la Grande-Bretagne, après avoir considérablement diminué pendant la dépression de 1930-1933, se retrouvent à peu près au même niveau qu'en 1928. De ce fait, le Royaume-Uni se classe au second rang des clients de nos territoires d'outre-mer en 1938.

Avant la crise, l'Allemagne se plaçait au premier rang des clients de notre Empire (si on considère individuelle-

ment le commerce de chaque possession britannique). Elle arrive au quatrième à la veille de la seconde guerre mondiale. Cette chute s'explique par l'effort qu'a fait ce pays dpuis 1933 pour organiser son économie en autarcie et qui a eu entre autres conséquences la diminution de ses achats de produits coloniaux.

Le fléchissement des exportations vers la Belgique et le Congo belge, la Hollande et les Indes néerlandaises a été si important pendant la crise qu'elles se retrouvent en 1938 à un niveau inférieur à celui de 1928, malgré un certain redressement après 1933. A la veille du conflit actuel, la Belgique se classe septième client de l'Empire, immédiatement derrière l'Italie et l'Empire hollandais. Il faut mentionner, à ce sujet, la chute verticale des ventes de nos possessions aux Indes néerlandaises (1) ; en effet, le pourcentage des exportations qui était de 1,6 % en 1928, tombe en 1938 à 0,2 %.

Il n'est pas sans intérêt, enfin, de remarquer que la proportion des ventes de nos possessions au Japon est extrêmement faible. Elle s'élève en 1938 à 0,7 % des ventes totales, après avoir été de 1,8 % avant la crise.

En résumé, la diminution des exportations de nos colonies vers les pays étrangers, pendant les dix dernières années qui ont précédé la seconde guerre mondiale, a surtout été sensible sur les marchés britannique et allemand. Leur position de fournisseur s'est par contre améliorée sur les marchés italien et tout particulièrement américain. Ce redressement favorable de nos ventes coloniales résulte en partie du niveau élevé des exportations indochinoises vers les Etats-Unis.

C'est ce que nous allons constater en examinant la valeur des exportations de chacune de nos possessions vers les principaux clients de l'Empire, et les produits sur lesquels elles portent.

---

(1) Due surtout à la diminution des ventes de riz indochinois.

Section 2. — *Valeur des Exportations et produits exportés*

Ces valeurs, qui permettent de déterminer la part exacte de chaque colonie dans l'ensemble des exportations vers les pays étrangers, figurent au tableau suivant. Elles sont relatives à l'année 1938.

TABLEAU N° 21.

EXPORTATIONS DES POSSESSIONS FRANÇAISES VERS LES PAYS ÉTRANGERS

En Valeur. — UNITÉ : millions de francs

ANNEE 1938

Possessions	Exportations globales	Exportations vers l'étranger	Possessions : Grande-Bretagne	Possessions : britanniques	Allemagne	Belgique	Hollande
Algérie	5.639	695	268	4	117	40	33
Tunisie	1.353	530	153	10	34	15	26
Maroc	1.512	604	105	32	56	78	54
Et. du Levant.	586	470	36	186	31	10	5
Indochine . .	2.844	1.330	59	575	38	40	33
A. O. F. . . .	1.416	248	34	24	40	21	38
A. E. F. . . .	264	76	2	11	11	33	8
Cameroun . .	252	107	7	2	21	28	59
Togo	66	21	6	8	3	1	2
Madagascar ..	819	148	46	19	6	1	3
Réunion . ..	206	11	4	»	»	»	»
Martinique . .	309	0,8	»	0,2	»	»	»
Guadeloupe ...	296	3	»	0,6	»	»	»
Guyane	48	0,7	»	»	»	»	»
Saint-Pierre et Miquelon. .	19,2	18,3	»	22	»	»	»
Côte Somalis..	85	74	12	19	1	»	»
Etabliss. dans l'Inde	118	54	»	7	4	3	24
Nouvelle Calédonie	148	77	»	4	7	49	»
Etablissem. en Océanie ...	47	13	»	2	»	»	»
Nlles Hébrides	20	»	»	»	»	»	»
Total..	16.050	4.484	732	907	372	301	287

Possessions	Possessions hollandaises	Italie	Roumanie	Etats-Unis	Japon	Chine
Algérie	0,5	25	3	97	2	1
Tunisie	»	141	»	70	»	»
Maroc	»	136	1	28	4	»
Etats du Levant	»	45	»	35	5	»
Indochine	28	3	3	249	87	76
A. O. F.	»	3	»	52	»	»
A. E. F.	»	»	»	»	»	»
Cameroun	»	1	»	5	»	»
Togo	»	»	»	»	»	»
Madagascar	9	4	2	44	2	»
Réunion	»	»	»	6	»	»
Martinique	»	»	»	»	»	»
Guadeloupe	»	»	»	1	»	»
Guyane	»	»	»	»	»	»
St-Pierre et Miquelon	»	»	»	»	»	»
Côte Somalis	»	4	»	1	»	»
Etabl. dans l'Inde	»	7	»	»	8	»
Nouvelle Calédonie	»	»	»	12	4	»
Etabl. en Océanie	»	»	»	3	6	»
Nouvelles Hébrides	»	»	»	»	»	»
Total	37	369	12	604	111	77

Indochine :

L'Indochine, avec 1.330 millions, se place en tête des territoires français d'outre-mer comme fournisseur de l'étranger. En valeur, ses exportations représentent presque le tiers des exportations totales de l'ensemble des colonies vers l'étranger, et sont près de deux fois plus fortes que celles de l'Algérie qui vient au second rang.

Près de la moitié — plus exactement 44 % — des ventes de l'Union indochinoise à l'étranger est dirigée sur les possessions britanniques situées à proximité de cette dernière : Indes et principalement les riches entrepôts de Singapore et de Hong-Kong. Elles absorbent une grosse partie des exportations indochinoises de riz : 43 % de celles-ci sont vendues à l'étranger, dont près de 20 % à Hong-Kong, soit 172.500 tonnes. Ceylan, Singapore et les Indes britanniques sont également de gros acheteurs. Cette dernière possession anglaise importe d'Indochine des quantités appréciables de bois.

Une grande part des exportations de légumes (haricots principalement), de poissons salés, et d'œufs, est vendue à Singapore. A lui seul, cet entrepôt de la Malaisie achète 10.500 tonnes de caoutchouc, soit plus du quart des exportations de l'Indochine. On rappelle à ce sujet que les 2/3 des ventes de caoutchouc indochinois sont expédiés sur l'étranger. Singapore est encore le plus gros acheteur de ciment, la presque totalité des exportations de l'Indochine étant vendue à l'étranger.

Les expéditions d'animaux vivants, de bois, de ciment, de houille et d'étain à destination de Hong-Kong sont très importantes. Cette dépendance britannique achète enfin, outre des produits de la pêche, une certaine quantité d'objets manufacturés, dont l'essentiel est constitué par des nattes.

Les Etats-Unis viennent au deuxième rang des clients étrangers de l'Union indochinoise, qui lui vend principalement du poivre, du minerai d'étain et du caoutchouc : 21.000 tonnes de gomme, soit la moitié des exportations indochinoises, ont été dirigées en 1938 sur les Etats-Unis.

Le Japon et la Chine, pour des sommes sensiblement égales, soit respectivement 87 et 76 millions de francs, se classent ensuite. La Chine est le second acheteur d'anthracit du Tonkin, après le Japon ; ses achats, qui s'élèvent à 446.000 tonnes, représentent le tiers des ventes totales de l'Union indochinoise à l'étranger. Ceux du Japon représentent 670.000 tonnes. D'ailleurs, 80 % environ des ventes totales d'anthracite de l'Indochine sont expédiés vers les pays étrangers. Des quantités de riz, variables suivant les récoltes, sont exportées en Chine. Celle-ci importe également du ciment, des bois et des produits fabriqués, notamment des cotonnades.

L'Union indochinoise exporte principalement au Japon du maïs et des matières premières nécessaires aux industries de celui-ci : de la houille, du sel marin, du caoutchouc, et la totalité de ses ventes de minerai de fer et de coton brut.

Notre colonie d'Extrême-Orient vend également au Royaume-Uni des matières premières industrielles. Ces ventes se situent à un niveau relativement bas ; elles n'atteignent que 59 millions en 1938, et placent la Grande-Brtage au cinquième rang des clients étrangers de l'Union indochinoise. Elle lui vend la plus grosse partie de ses peaux brutes, dont la presque totalité est exportée dans les pays étrangers. Après la Métropole, la Grande-Bretagne est le plus gros acheteur de riz indochinois en 1938 ; ses achats s'élèvent à 33.000 tonnes, valant 22 millions de francs. Enfin, 27,6 millions de caoutchouc, correspondant à 2.600 tonnes, ont été expédiés dans le Royaume-Uni au cours de cette même année.

L'Allemagne, la Belgique, la Hollande et les Indes néerlandaises achètent de 30 à 40 millions de marchandises à l'Indochine. Les ventes de caoutchouc et de riz, à elles seules, s'élèvent respectivement à 29 et 4 millions pour l'Union douanière belgo-luxembourgeoise, et à 17 et 18 millions pour l'Allemagne. La Belgique importe encore des quantités appréciables de fruits et légumes, et du minerai de zinc, d'étain et d'antimoine. L'Indochine exporte en Hollande du riz, du kapok, du caoutchouc, de l'étain et des nattes. Elle

expédie aux Indes néerlandaises des quantités variables de riz (pour 25 millions en 1938), du teck et du ciment.

Il faut signaler les exportations de riz vers certains pays européens : l'Italie et la Tchécoslovaquie en particulier, et de fruits et légumes vers la Roumanie. La Suède fait venir des quantités appréciables de wolfram du Tonkin. L'Indochine a eu, de tous temps, avec son voisin le Thaïland, un commerce d'exportation actif ; il s'élève à près de 15 millions de francs en 1938, et porte sur les produits les plus divers. En dehors des exportations directes, un important mouvement de transit se fait à travers le Tonkin par le chemin de fer de Haïphong à Laokay et Yunnanfou, en provenance ou à destination des provinces de la Chine du Sud.

On voit donc en définitive que, grâce à sa situation géographique, la majeure partie des exportations de l'Union indochinoise est dirigée sur les marchés d'Extrême-Orient. Si on excepte la France, les pays européens entrent pour une faible part dans les ventes indochinoises.

Algérie :

Nous allons constater la situation contraire à propos de l'Algérie, et pour une même raison géographique. Les exportations de l'Algérie vers les pays étrangers, qui s'élèvent à 695 millions, ne représentent que 12 % de ses exportations totales, ainsi que nous l'avons remarqué précédemment. On en a donné les causes.

La Grande-Bretagne est de loin le premier client de l'Algérie, qui lui vend en 1938 : 268 millions de marchandises, soit plus du tiers de ses exportations totales à l'étranger. La presque totalité de la production de minerai de fer algérien est vendue sur les marchés européens ; l'Angleterre en absorbe la plus grosse partie (1.320.000 tonnes, valant 150 millions de francs). Il en est de même de sa production d'Alfa (70 millions de francs). L'essentiel des autres exportations se compose de légumes, d'huile d'olive, de phosphates et de liège.

Le second client de l'Algérie : l'Allemagne, achète prin-

cipalement à celle-ci du minerai de fer (pour 94 millions de francs), des phosphates naturels, de la laine, du crin végétal et de l'huile d'olive.

Les Etats-Unis se classent au troisième rang des acheteurs de notre colonie d'Afrique du Nord. Cette dernière leur expédie des quantités appréciables de peaux brutes, d'huiles d'olive et de liège.

Ces trois premiers pays réunis : Grande-Bretagne, Allemagne et Etats-Unis, absorbent près des 3/4 des ventes de l'Algérie.

La Belgique, la Hollande et l'Italie achètent à l'Algérie chacune de 30 à 40 millions de francs de marchandises. Les exportations algériennes en Belgique et dans les Pays-Bas se composent surtout de matières premières industrielles : minerai de fer et de zinc, phosphates, liège, laine et crin végétal. Par contre, celles qui sont destinées à l'Italie portent principalement sur des produits d'alimentation : poissons, fruits et huile d'olive, et secondairement sur les fers et les phosphates.

Les possessions britanniques et les gros marchés d'Extrême-Orient, à cause de leur éloignement, achètent à l'Algérie des quantités de marchandises extrêmement faibles.

Maroc :

Les exportations du Maroc dans les pays étrangers, par rapport à ses exportations totales, se situent à un niveau élevé ; elles représentent 604 milions de francs en 1938. La production marocaine de phosphates naturels, en progrès considérable entre les deux guerres, est presque totalement exportée à l'étranger. L'Italie, qui en achète des quantités considérables (406.000 tonnes métriques valant 85 millions), se classe au premier rang des clients. Le Maroc lui vend également pour 40 millions d'huile d'olive et pour des sommes beaucoup plus faibles de minerai de plomb et de poissons conservés. Parmi les ventes à la Grande-Bretagne (second client du protectorat marocain), ce dernier poste est un des plus importants. Les phosphates, les fruits, le

raphia, figurent respectivement pour 21,16 et 6 millions de francs aux exportations vers le Royaume-Uni.

La Belgique, qui est un gros acheteur de minerais des colonies françaises, achète la plus grande partie de la production marocaine de minerai de cobalt. Ces importations, qui s'élèvent à 24 millions de francs, se placent avant celles des phosphates (19 millions de francs). Enfin, l'Empire chérifien expédie des quantités appréciables de crin végétal et de laine vers l'Union belgo-luxembourgeoise.

En valeur, les exportations marocaines en Allemagne et en Hollande sont à peu près égales. La plus grande part est constituée par des phosphates. Les minerais de fer et de cobalt, le crin végétal et le raphia viennent ensuite.

Les achats des possessions britanniques et des Etats-Unis se situent à un niveau relativement bas. Les premières importent du Maroc des phosphates, des animaux vivants, des légumes et du tabac. Les secondes lui achètent surtout des produits alimentaires (viandes, conserves de poissons, huile d'olive), des peaux brutes, du crin végétal, et du raphia.

La valeur des exportations marocaines au Japon est très faible, puisqu'elle ne représente en 1938 que 4 millions de francs, portant essentiellement sur des phosphates.

En résumé, les exportations à l'étranger de phosphates du Maroc, qui se sont élevées de 1,3 milions de tonnes, valant 287 millions de francs, soit 92 % des exportations totales de phosphates, constituent l'essentiel des ventes de notre protectorat d'Afrique du Nord.

Tunisie :

Les ventes de la Tunisie aux pays étrangers sont légèrement inférieures à celles de l'Algérie et du Maroc. Elles sont dirigées principalement sur la Grande-Bretagne et l'Italie.

Les exportations de minerai de fer au Royaume-Uni viennent au premier rang, avec 470.000 tonnes valant 60 millions de francs, et celles d'Alfa au second rang, avec 50 millions. La Tunisie lui vend également de grosses quantités d'huile d'olive et de phosphates.

L'Italie importe essentiellement de Tunisie de l'huile d'olive et des phosphates naturels, et en second lieu des poissons et des peaux brutes.

Les Etats-Unis se classent au troisième rang des clients de la Tunisie, avec un total de 70 millions de francs, soit la moitié environ de la part de l'Italie. Les achats des Etats-Unis portent presque uniquement sur l'huile d'olive. Il est intéressant de remarquer à ce sujet que plus de la moitié des exportations tunisiennes d'huile d'olive est dirigée vers l'étranger.

Les phosphates et le minerai de fer constituent l'essentiel des ventes de la Tunisie à l'Allemagne et à la Hollande. La Belgique, en dehors de ces produits, lui achète également du minerai de zinc, mais pour des quantités beaucoup plus faibles. L'ensemble des dépendances britanniques est un client pauvre du protectorat tunisien ; ses achats portent surtout sur de l'huile d'olive et des phosphates.

Levant :

Les 4/5 des exportations du Territoire du Levant sous dépendances britanniques : Palestine, Transjordanie et mandat français sont dirigées sur les pays étrangers. Les Irak, à cause de leur proximité géographique, en absorbent près de 40 %. Leurs achats portent surtout sur des œufs, des céréales, des fruits, du ciment et des tissus.

L'Italie, qui est le second client des territoires du Levant, leur achète presque exclusivement de l'huile d'olive. Ses achats se montent à 45 milions de francs en 1938, soit le quart de ceux des possessions anglaises.

Pour des sommes voisines, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Etats-Unis viennent ensuite. Ces derniers importent surtout de la laine brute et des tabacs en feuilles ; le Royaume-Uni : des céréales, de l'huile d'olive et du tabac, et l'Allemagne : de l'orge, de la laine, du coton et de la soie.

La Belgique et la Hollande, enfin, achètent au Levant des céréales et des agrumes pour de faibles montants.

Autres colonies :

Les exportations de l'Indochine et des possessions méditerranéennes vers l'étranger représentent 80 % en valeur de la totalité des ventes de l'ensemble des territoires français de l'outre-mer aux pays étrangers. La part des autres colonies est donc faible.

Bien que l'Afrique Occidentale expédie 83 % de ses exportations vers la Métropole, ses ventes à l'étranger s'élèvent cependant à 250 millions de francs en 1938. Elle exporte principalement du cacao vers les Etats-Unis (10.500 tonnes valant 35 millions de francs), les Pays-Bas et l'Angleterre, des arachides en Belgique et dans les possessions britanniques, des amandes de palme dans les Pays-Bas, et du coton en Angleterre.

Madagacar vend pour 150 millions de francs de produits, principalement à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et aux possessions britanniques. Ces ventes se composent surtout de légumes secs, de vanille, de girofle, de graphite et de mica. A eux seuls, les Etats-Unis absorbent pour 20 millions de vanille.

La plus grosse partie des exportations de cacao du Cameroun est expédiée à l'étranger : 22.000 tonnes sur un total de 31.000. Grâce également à ses envois importants d'amandes de palme et de bois exotiques, le Cameroun vend pour plus de 100 milions de francs aux pays étrangers. La Hollande achète la presque totalité des exportations de cacao : 20.000 tonnes valant 53 millions de francs. L'Allemagne a conservé avec son ancienne possession des relations commerciales actives ; elle se classe au second rang des clients du Cameroun, avec 21 millions de francs, important surtout des amandes, de l'huile de palme et des tabacs en feuilles.

La valeur des exportations de l'Afrique équatoriale, de la Côte des Somalis, et de la Nouvelle-Calédonie vers l'étranger est à peu près égale. Le meilleur client de l'A.E.F. est la Belgique (y compris le Congo belge) qui lui achète essentiellement de l'okoumé et du coton. L'Allemagne importe également des quantités appréciables de bois exotiques.

Les exportations de la Côte des Somalis portent en partie sur des produits en provenance de l'Ethiopie, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. C'est ainsi que des quantités de peaux brutes et de café, qui ne font que transiter dans les Somalis, sont revendues en Grande-Bretagne, à Aden et en Egypte. Néanmoins, 50.000 tonnes de sel marin produit sur place sont expédiées à l'étranger.

Comme nous l'avons signalé précédemment, la plus grande part de la production de nickel et de chrome de la Nouvelle-Calédonie est vendue à l'étranger. La Belgique se classe au premier rang des clients par ses achats de mattes de nickel, portant sur 4.000 tonnes valant 50 millions de francs. Les Etats-Unis absorbent 25.000 tonnes de minerai de chrome, d'une valeur de 12 millions.

Les exportations des Etablissements français dans l'Inde se composent de tissus et de fils de coton et d'arachides décortiquées. Ces marchandises sont importées des Indes Anglaises. Les tisus ne font que transiter. Quant aux arachides, elles sont décortiquées dans les usines locales et revendues ensuite. Ces exportations atteignent au total 54 millions de francs en 1938.

Le Togo vend, principalement à la Grande-Bretagne et à ses dépendances, de la farine de manioc, des amandes de palme, du cacao et du coton.

La grande pêche permet à Saint-Pierre et Miquelon d'exporter vers les pays étrangers pour 19 millions de francs de morue.

La production totale des phosphates de l'Océanie (de l'île de Makatea) est vendue à l'étranger ; le Japon en achète la plus grosse partie : 91.000 tonnes en 1938, valant 6 millions de francs.

Les Etats-Unis et le Royaume-Uni importent de la Réunion chaque année pour 4 à 6 millions d'essences de girofle, de géranium, de vityver et d'ylang-ylang.

Enfin, les trois vieilles colonies suivantes : la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane ont un commerce d'exportation vers l'étranger insignifiant, puisqu'il se situe à moins de 1 % de leurs ventes totales, ces dernières étant dirigées essentiellement vers la Métropole.

Pour compléter cette analyse succincte des exporta-

tions de nos territoires d'outre-mer à l'étranger, il faut signaler certains pays qui, bien que ne figurant pas au tableau n° 21, sont acheteurs de produits de nos colonies pour des quantités appréciables.

Le Danemark importe de grosses quantités de phosphates marocains, et un volume moindre d'amandes de palme et de karité, et des tourteaux de graines oléagineuses de l'A.O.F. En 1938, ces achats s'élèvent à 44 millions de francs.

La Norvège fait venir de 30 à 35 millions d'huile d'olive tunisienne et algérienne, des phosphates et du crin végétal marocains.

L'Algérie, la Tunisie et le Maroc fournissent à la Pologne du minerai de fer, des phosphates et du crin végétal pour une valeur approximative de 30 millions de francs. Pour un montant à peu près identique, la Tchécoslovaquie importe de ces mêmes possessions des peaux brutes, du crin, de la laine, des phosphates et du minerai de fer.

L'Espagne fait venir des légumes d'Algérie, des phosphates de Tunisie et du Maroc, ainsi que des conserves de poissons de cette dernière possession. Ses achats sont de l'ordre de 30 millions de francs par an.

L'Egypte constitue un client intéressant de nos colonies. Elle importe surtout du Levant des agrumes, de l'huile d'olive et du coton ; de Madagascar, des peaux brutes et du raphia ; de la Côte des Somalis, du café éthiopien. Ses importations s'élèvent à 64 millions en 1938.

Section 3. — *Répartition des Exportations vers l'Etranger en trois grands groupes de produits*

Ainsi que nous l'avons fait pour les exportations de nos colonies dans la Métropole, nous avons groupé les différents produits exportés vers les pays étrangers en trois grandes catégories comprenant : les objets d'alimentation, les matières nécessaires à l'industrie, et les objets fabriqués. Les résultats de ce classement apparaissent au tableau n° 15. Ils se déduisent d'ailleurs des indications déjà

données au sujet des ventes de notre Empire d'outre-mer à la France.

La proportion des exportations d'objets fabriqués de nos colonies vers l'étranger est insignifiante. Si on considère les statistiques en valeur, elle est toutefois supérieure à celle concernant les ventes à la France : 6 % contre 2 % en 1938. Si le pourcentage par rapport au total des ventes est plus élevé, la valeur des exportations d'objets manufacturés en France et à l'étranger est identique. Par contre, en poids, ces mêmes exportations à destination de l'étranger sont deux fois plus faibles. Cette différence s'explique en partie par la disparité des prix des produits d'exportation, suivant leur destination.

Alors que la Métropole achète surtout à ses colonies des produits d'alimentation, les pays étrangers, au contraire, importent la plus grosse partie des matières premières de nos possessions. En valeur, 36 % de exportations à l'étranger de notre Empire sont constitués par des objets d'alimentation, contre 58 % de matières nécessaires à l'industrie. Les statistiques en poids accusent encore davantage cette différence, les pourcentages s'établissant respectivement à 9 et 91 %. Les matières premières coloniales expédiées à l'étranger sont en effet extrêmement pondéreuses. Il en est ainsi des minerais de toutes sortes exportés par l'Afrique du Nord, l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie ; des phosphates naturels de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et de l'Océanie ; du caoutchouc et de la houille de l'Union indochinoise.

Cette part prédominante de l'étranger dans les exportations de matières premières de nos colonies est due, ainsi que nous l'avons vu précédemment, à différentes causes. Il est certain que l'éloignement de la Métropole de nos possessions de l'Extrême-Orient et de l'Océanie, constituera toujours une entrave à un développement souhaitable des ventes à la France de minerais calédoniens et indochinois, d'anthracite tonkinois et de gomme de l'Indochine. La prédominance des transports maritimes britannique et américain (qui se transforme parfois même en monopole), doublée d'un coût de fret inférieur aux nôtres placent ces concurrents étrangers dans une position favorable sur nos

marchés de l'Afrique continentale, du Pacifique, et de l'Extrême-Orient. Quant à nos dépendances méditerranéennes, le système douanier du Maroc et des Etats du Levant permet aux puissances étrangères de tenir une place importante en tant que clients de ces territoires. Cette place va nous apparaître plus importante encore en envisagant au chapitre suivant les importations des pays étrangers dans nos colonies.

Chapitre III

IMPORTATIONS DES PAYS ÉTRANGERS DANS LES POSSESSIONS FRANÇAISES

L'analyse suivante des importations en provenance des pays étrangers sera conduite suivant un plan identique à celle des exportations.

Ainsi que nous l'avons vu dans le premier chapitre, d'une part la position de l'ensemble des fournisseurs étrangers de nos colonies s'est améliorée depuis la crise mondiale, et d'autre part, le chiffre de leurs ventes totales était supérieur à celui de leurs achats, à la veille du présent conflit.

Afin de préciser la part des principaux pays étrangers dans les importations de notre Empire d'outre-mer, on a fait apparaître, dans le tableau suivant, les pourcentages de leurs importations par rapport aux importations totales. L'évolution de la part de chaque fournisseur est marquée au cours des dix dernières années précédant la seconde guerre mondiale, pour les années 1928, 1933 et 1938.

Section 1. — *Principaux fournisseurs étrangers des possessions françaises*

Tableau N° 22.

PART DES PRINCIPAUX PAYS ÉTRANGERS DANS LES IMPORTATIONS DES POSSESSIONS FRANÇAISES

Pourcentages des importations totales

Pays fournisseurs	1928 %	1933 %	1938 %
Grande-Bretagne	9,0	4,3	4,3
Dépendances britanniques	6,9	3,3	5,2
Allemagne	1,7	1,5	1,8
Belgique et Congo belge	1,8	2,3	2,7
Pays-Bas	0,9	1,0	1,2
Indes néerlandaises	1,2	1,3	1,4
Italie et colonies	1,4	1,9	1,4
Espagne	0,4	0,8	—
Etats-Unis	5,4	3,2	4,9
Japon	0,4	1,6	3,5
Europe Centrale	0,8	2,4	2,5
Autres pays	8,6	10,5	9,9

Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

L'accroissement des achats des dépendances françaises à l'étranger, subséquent à la crise de 1931, est sensible pour la majorité des pays fournisseurs. Seule, la part des pays

anglo-saxons : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Possessions britanniques, et de l'Allemagne, a fléchi pendant la crise mondiale.

Mais, alors que les ventes des Etats-Unis, des Dépendances britanniques, et de l'Allemagne se sont relevées avec la reprise économique qui a suivi la crise, celles du Royaume-Uni, au contraire, restent stationnaires par rapport à l'ensemble. Elles se situent en 1938 à 4,3 %, pourcentage égal à celui de 1933.

Les possessions britanniques, à la veille de la guerre actuelle, sont le premier fournisseur de notre Empire, ayant pris la place de la Grande-Bretagne, qui n'occupe plus que le troisième rang, après les Etats-Unis. Ces derniers, en effet, ont amélioré leur position de vendeur au détriment surtout de l'Angleterre. Le pourcentage de leurs ventes par rapport à l'ensemble est très proche de celui des dépendances britanniques, et presque égal à ce qu'il était avant la crise. En valeur absolue, alors que le total des ventes des possessions britanniques se monte à 836 millions de francs en 1938, celles des Etats-Unis s'élèvent à 800 millions.

Le développement considérable des exportations du Japon, au cours des années qui ont précédé la guerre actuelle, a touché la plupart de nos marchés coloniaux, mais plus particulièrement ceux de l'Indochine et du Maroc. Sa part, qui ne représentait que 0,4 % de l'ensemble en 1928, s'est élevée progressivement à 1,6 % en 1933 et 3,5 % en 1938. C'est-à-dire qu'en dix années elle a presque décuplé. Ce phénomène d'expansion des ventes japonaises à nos colonies, qui s'explique surtout par le prix de revient et par conséquent le prix de vente très bas des articles nippons, s'est produit sans un développement parallèle des ventes de nos possessions à l'Empire japonais. Bien au contraire, celles-ci ont fléchi sensiblement pendant le même temps, ainsi que nous l'avons vu précédemment. La place de plus en plus prépondérante qu'a prise le Japon sur nos marchés coloniaux n'a pas été sans concurrencer avec succès les produits britanniques.

La Belgique a élevé également le niveau de ses ventes

aux possessions françaises et se classe ainsi au cinquième rang de leurs fournisseurs. Cet accroissement est remarquable puisque le pourcentage de ses exportations passe de 1,8 % en 1928, à 2,7 % en 1938. L'Afrique équatoriale est devenue un de ses meilleurs clients, grâce à l'intermédiaire du Congo belge.

La proportion des ventes d'origine allemande, après avoir fléchi légèrement pendant la crise, se situe en 1938 à un niveau à peu près égal à celui de 1928.

L'évolution des exportations de l'Italie s'est faite dans un sens différent. Pendant la crise mondiale, ce pays a accru ses échanges commerciaux avec nos possessions méditerranéeennes, mais il n'a pas conservé le bénéfice de ce développement au cours des années qui ont suivi. En effet, le pourcentage de ses exportations s'inscrit à 1,4 % en 1938, contre 1,9 % en 1933.

Par contre, la progression des ventes de la Hollande et de son Empire à nos colonies est constante et régulière. Ce résultat s'explique en partie par les achats importants de l'Union indochinoise aux Indes néerlandaises.

L'accroissement des exportations des pays de l'Europe centrale : Bulgarie, Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie, mérite d'être signalé. Il est dû, principalement, ainsi que nous le verrons à la section suivante, au niveau élevé des ventes de ces pays, en particulier de la Roumanie, aux Etats du Levant et au Maroc.

En conclusion, le fléchissement continu de la proportion des ventes d'origine britannique s'est fait au bénéfice du Japon, des Etats-Unis, de la Belgique, des Pays-Bas, et des pays de l'Europe Centrale.

Section 2. — *Valeur des Importations et produits importés*

Nous allons envisager maintenant les ventes de ces pays fournisseurs, par rapport aux produits sur lesquels elles portent, et aux colonies qui en sont acheteurs.

Le tableau suivant, où figure, pour chaque colonie, la valeur des importations en 1938 par grands pays de provenance, permet de préciser la place exacte qu'occupent les ventes de ces derniers dans chacune des possessions françaises.

TABLEAU N° 23.

IMPORTATIONS DES PAYS ÉTRANGERS DANS LES POSSESSIONS FRANÇAISES

En Valeur. — UNITÉ : millions de francs

ANNEE 1938

Possessions	Importations globales	Importations de l'étranger	Possessions Grande-Bretagne	Possessions britanniques	Allemagne	Belgique	Hollande
Algérie	4.990	752,3	120,8	28,4	41,1	49,4	25,9
Tunisie	1.559	468	63	33	20	16	20
Maroc	2.185	1.413	56	89	42	138	66
Et. du Levant	1.416	1.224	190	131	93	67	17
Indochine	1.947	852	62	266	16	23	18
A. O. F.	1.627	515	96	55	48	59	17
A. E. F.	296	182	15	13	11	22	7
Cameroun	215	150	28	8	15	8	4
Togo	73	58	17	7	4	2	4
Madagascar	602	104	15	21	3	6	3
Réunion	263	40	6	10	2	0,6	0,9
Martinique	234	77	1	9	»	16	1
Guadeloupe	250	84	2	17	»	8	2
Guyane	66	17	0,8	1,5	»	»	1
Saint-Pierre et Miquelon	27	22	»	11	»	— »	»
Côte Somalis.	150	,117	13	23	1	7	4
Etabliss. dans l'Inde	79	72	0,6	38	»	»	»
Nouvelle Calédonie	159	91	1	54	3	6	»
Etablissem. en Océanie	63	45	4	12	1	»	»
Nlles Hébrides	14	9	»	6	»	»	»
Total...	16.226	6.296	693	836	302	430	192

Possessions	Possessions hollandaises	Italie	Roumanie	Etats-Unis	Japon	Chine
Algérie	8,7	16,2	27,2	83,1	7,9	23
Tunisie	15	28	57	56	4	12
Maroc	89	79	51	116	222	117
Etats du Levant . .	»	85	94	100	126	»
Indochine	84	2	»	98	55	143
A. O. F.	6	7	0,3	101	43	10
A. E. F.	»	0,5	»	43	37	»
Cameroun	»	1,4	»	30	31	»
Togo	0,5	»	»	8	8	»
Madagascar	7	»	»	32	1,6	0,4
Réunion	0,5	»	»	10	0,5	0,5
Martinique	0,4	»	»	40	»	»
Guadeloupe	6	»	»	42	»	»
Guyane	2	»	»	4	»	»
St-Pierre et Miquelon	»	»	»	5	»	»
Côte Somalis	3	3	»	5	17	»
Etabl. dans l'Inde	1	»	»	7	13	»
Etabl. en Océanie	»	»	»	18	8	6
Nouvelles Hébrides	»	»	»	1	1	»
Total.....	225	225	230	800	577	312

Maroc :

Le Maroc, qui se classe au troisième rang de nos colonies comme fournisseur de l'étranger, figure à la première place en tant que client. Le montant de ses importations en provenance des pays étrangers s'élève à 1.413 millions de francs, soit un peu moins du quart du total des achats à l'étranger de l'ensemble des possessions françaises.

Malgré sa position géographique défavorable, le Japon est de loin le premier fournisseur étranger de notre protectorat marocain. Dans de nombreux cas, et grâce à leurs bas prix, les produits japonais concurrencent victorieusement sur le marché marocain les produits français. Les tissus, en particulier, y ont pris une grande place ; à eux seuls, ils ont une valeur de 215 millions environ aux importations. Le reste des ventes japonaises se compose d'objets fabriqués divers et de thé.

La Belgique se classe au second rang des fournisseurs du Maroc ; elle lui vend principalement des matières premières industrielles : ciment, houille, fers et aciers, des outils et ouvrages en métaux, et enfin de grosses quantités de sucre. En 1938, par exemple, ces expéditions de sucre s montent à plus de 20.000 tonnes, valant 36 millions de francs.

Pour des montants à peu près égaux, les Etats-Unis et la Chine viennent ensuite. En dépit de son éloignement, cette dernière exporte au Maroc pour 117 millions de francs, dont la presque totalité se compose de thé : 8.800 tonnes valant 113 millions. Quoique les expéditions de thé indochinois soient encore faibles (1), elles commencent cependant à concurrencer le thé chinois sur le marché marocain.

Notre protectorat importe surtout des Etats-Unis des machines de toutes sortes, des outils, des automobiles et enfin des essences et des huiles. Les seules importations de machines agricoles et de voitures automobiles s'élèvent à 53 millions de francs, sur un total de 116 millions.

---

(1) 500 tonnes en 1938 pour toute l'Afrique du Nord : Cf. Ire Partie, Chapitre II.

Les Empires britannique et hollandais sont des fournisseurs de même importance. Le Maroc importe des céréales du Canada, des sacs de jute, des tissus de coton et de la paraffine des Indes. La contribution de la Grande-Bretagne dans ces ventes est inférieure à celle de ses possessions (56 millions de francs contre 89 millions) ; elle consiste surtout en houille et en objets fabriqués. La part des colonies hollandaises, portant principalement sur le pétrole et le sucre, est également supérieure à celle des Pays-Bas seuls : l'huile d'arachide et les produits laitiers composent l'essentiel des ventes de ceux-ci.

Les importations italiennes s'élèvent à 80 millions de francs. L'Italie est donc le second fournisseur européen du Maroc, après la Belgique et devant la Hollande ; ses ventes consistent surtout en tissus et en vêtements.

La Roumanie exporte au Maroc de grosses quantités de pétrole (56 millions de francs en 1938), la Yougoslavie des quantités appréciables de céréales et de bois (31 millions de francs) et enfin l'Allemagne pour 42 millions de charbon et de produits manufacturés divers.

En définitive, le marché marocain, tant par ses besoins de matières premières que d'objets fabriqués, représente un riche débouché pour la production des pays étrangers. Ceux-ci, grâce au régime douanier de la porte ouverte, concurrencent avec succès la France dans son propre territoire colonial.

Levant :

La situation est la même dans les territoires du Levant sous mandat français, et pour la même cause. Avec 1.224 millions de francs, ceux-ci se classent au second rang des clients de l'étranger.

La part de l'Empire britannique reste prépondérante. La Grande-Bretagne est le premier fournisseur du Levant qui lui achète de grosses quantités du tissus, de machines, d'objets fabriqués, et enfin de la houille. Les possessions britanniques lui vendent, au contraire, des produits d'alimentation : céréales, fruits, huiles, et des tissus de coton. L'Irak seul exporte vers notre mandat, en 1938, pour 47 millions de céréales, fruits et animaux vivants.

Les exportations japonaises viennent immédiatement après celles des possessions britanniques. Elles se composent essentiellement de tissus et de fils : 110 millions de francs sur un total d 126 millions.

Celles des Etats-Unis sont sensiblement inférieures et portent surtout sur de l'essence, du fer, des machines (en particulier des automobiles), et enfin des vêtements.

Le Levant importe de Roumanie, d'Allemagne et d'Italie des produits pour des sommes approximativement égales. La Roumanie lui vend du pétrole et des bois, l'Italie principalement des tissus et l'Allemagne du charbon, du fer et des machines.

Les achats de notre mandat du Proche-Orient à la Belgique portent surtout sur des fers et aciers (24 millions de francs sur un total de 67), de la houille, des ouvrages en métaux et des tissus.

Les Pays-Bas ne lui fournissent que pour 17 millions de marchandises, dont les principales sont : les huiles, la houille agglomérée et les machines électriques.

Enfin, la Tchécoslovaquie lui vend des tissus, des verres, du papier et du sucre, pour un total de 26 millions de francs.

On voit donc que la part du marché européen dans l'approvisionnement du Levant est beaucoup plus importante que dans celui du Maroc.

Indochine :

Premier fournisseur de l'étranger parmi nos colonies, l'Indochine n'arrive qu'au troisième rang en tant que client. Ses achats, d'un montant total de 852 millions de francs, se situent donc assez loin, derrière ceux du Maroc et du Levant.

Si les possessions britanniques d'Extrême-Orient constituent le premier client étranger de l'Union indochinoise, elles en sont également le premier fournisseur, mais pour une proportion moindre cependant : 31 % au lieu de 44 %.

Pour des importations totales d'une valeur de 266 millions de francs en provenance des possessions britanniques, 143 millions viennent de Hong-Kong, 58 de Singapore et

57 des Indes. L'Union indochinoise importe principalement de Hong-Kong : de la farine de froment, des soies grèges, des espèces médicinales, des fruits, des légumes et du papier. Elle achète surtout à Singapore des sacs de jute, des fruits secs et de l'étain, et aux Indes anglaises essentiellement des sacs de jute.

La Chine est le second fournisseur de l'Indochine, à laquelle elle vend de l'étain, des cotonnades et des soiries, du thé, des fruits, et des marchandises diverses pour 143 millions de francs, soit un peu plus de la moitié de la valeur des importations en provenance des dépendances britanniques.

Se classant au troisième rang, les Etats-Unis exportent vers l'Union indochinoise de grosses quantités de pétrole, essence et huiles lourdes, des machines de toutes sortes, et un nombre élevé d'automobiles.

Les Indes néerlandaises vendent une partie de leur production de pétrole sur le marché voisin indochinois. Ces importations sont bien supérieures à celles des pétroles américains ; elles s'élèvent en effet en 1938 à 90.000 tonnes valant 79 millions de francs, contre 17.000 tonnes, d'une valeur de 15 millions en provenance des Etats-Unis. Elles constituent la presque totalité des importations des colonies hollandaises.

Les importations de la Grande-Bretagne, d'une valeur de 62 milions de francs, portent surtout sur des machines mécaniques et ouvrages en métaux. Celles du Japon sont extrêmement variées et portent autant sur des matières premières : soie, coton, houille et goudron, huiles lourdes, que sur des produits fabriqués : tissus en particulier, et des objets d'alimentation : légumes secs.

Les autres fournisseurs sont de faible importance. La Belgique, l'Allemagne et la Hollande vendent à l'Indochine pour une vingtaine de millions de francs de marchandises diverses, consistant principalement en machines, ouvrages en métaux et engrais. Le lait concentré forme la plus grosse partie des importations hollandaises.

Les achats à l'étranger de l'Union indochinoise, ainsi que ses ventes, se font donc principalement sur les marchés de l'Extrême-Orient et de l'Amérique du Nord.

Algérie :

Les importations algériennes en provenance des pays étrangers, qui ne représentent que 15 % de ses importations totales, s'élèvent à 752 millions de francs, soit la moitié de celles du Maroc. Si on excepte les Etats-Unis, elles viennent essentiellement des pays européens.

Le Royaume-Uni se classe au premier rang des fournisseurs de l'Algérie, qui lui achète surtout de la houille (5/6 des importations anglaises) et des machines.

Les Etats-Unis viennent au second rang, avec des ventes élevées de machines agricoles et d'ouvrages en métaux, et des livraisons moindres de bois, d'huiles lourdes, de tabacs et de fruits.

La Belgique et l'Allemagne, qui viennent ensuite, exportent, en valeur, près de deux fois moins de marchandises que les Etats-Unis ; l'Algérie leur demande les mêmes produits qu'à l'Angleterre, c'est-à-dire de la houille pour ses industries locales, et des machines et mécaniques pour son outillage. Il faut cependant signaler la forte proportion des importations belges de produits chimiques.

L'essentiel des importations en provenance des possessions britanniques se compose de blé canadien, qui atteint une valeur de 23 millions de francs en 1938.

Les pays de l'Europe centrale font d'assez gros échanges commerciaux avec l'Algérie. Celle-ci achète des quantités importantes de pétrole et dérivés à la Roumanie (23 millions de francs), de bois communs à la Yougoslavie (17 millions) et d'objets fabriqués à la Tchécoslovaquie (6 millions).

Les importations algériennes en provenance des Pays-Bas et de ses colonies restent assez faibles et portent surtout sur des produits laitiers, des huiles, des machines électriques, des tabacs et du café. Celles en provenance de l'Italie, se composant principalement de bois, sont également peu élevés.

D'Extrême-Orient, l'Algérie reçoit plus de 900 tonnes de thé chinois (c'est-à-dire neuf fois moins que le Maroc) et 4.000 tonnes d'arachides du même pays. Le Japon lui

expédie aussi 250 tonnes de thé et des porcelaines et verreries. En valeur, les ventes de la Chine, qui s'élèvent à 23 millions, sont trois fois plus fortes que celles du Japon.

Afrique Occidentale :

Les achats de l'A.O.F. à l'étranger sont relativement élevés, puisqu'ils représentent environ le tiers de ses achats totaux, c'est-à-dire une fraction égale à celle de la Tunisie, et deux fois plus forte que celle de l'Algérie.

Le premier fournisseur de l'Afrique occidentale est les Etats-Unis. La farine de froment, le tabac, l'essence, les machines et outils et enfin les automobiles, forment l'essentiel de leurs exportations, s'élevant à 101 millions de francs en 1938.

Avec 96 millions, la Grande-Bretagne se classe immédiatement après. Elle vend principalement à l'A.O.F. de la houille et du fer pour ses industries, des tissus ; elle lui expédie également des ouvrages en métaux et des quantités appréciables de tabac.

Les importations belges, près de deux fois moins élevées que celles des Etats-Unis, portent principalement sur du sucre, et secondairement sur des engrais, des machines et outils, et des tissus.

50 % des importations en provenance des dépendances britanniques sont constituées par des tissus de jute des Indes. La Birmanie exporte également des quantités appréciables de riz en A.O.F.

L'Allemagne et le Japon vendent de 40 à 50 millions de francs de marchandises à l'Afrique occidentale. La première lui expédie essentiellement de la houille, des machines et de grosses quantités de bière. Le second, des verreries, du fer, des articles de ménage, des cotonnades et des articles en caoutchouc.

La part de la Hollande et de ses colonies dans les importations de l'Afrique occidentale ne s'élève qu'à une valeur de 23 millions de francs, portant surtout sur du lait concentré, des tissus de coton, de la bière et des huiles lourdes.

La Chine, enfin, qui exporte du thé dans presque toutes nos colonies, en expédie pour 9 millions de francs environ à l'A.O.F., représentant 600 tonnes métriques.

Les exportations de l'Europe Centrale et de l'Italie vers nos possessions sont dirigées presque uniquement sur nos colonies méditerranéennes. L'Afrique occidentale achète cependant à cette dernière certaines quantités de légumes secs et de tissus.

Tunisie :

De nos trois territoires de l'Afrique du Nord, la Tunisie est celui dont les importations en provenance de l'étranger sont les plus faibles. Elles s'inscrivent à un niveau trois fois moins élevé que celles du Maroc.

Le Royaume-Uni, premier fournisseur de la Tunisie, vend surtout à celle-ci du charbon et des machines.

Les Etats-Unis et la Roumanie, pour des sommes à peu près égales — de 55 à 60 millions de francs — viennent immédiatement après. Les premiers exportent sur le marché tunisien : des fruits, du tabac, des huiles lourdes, des machines agricoles, des ouvrages en métaux et des automobiles. La seconde lui fournit presque exclusivement des pétroles. En outre les bois yougoslaves et polonais trouvent en Tunisie un débouché intéressant.

La consommation élevée de thé par les indigènes tunisiens permet aux possessions britanniques d'en écouler pour près de 28 millions de francs en Tunisie, représentant près de 1.200 tonnes. La Chine lui en vend également un peu plus de 400 tonnes, valant 6 millions de francs. On voit donc que si la Chine approvisionne en thé le Maroc et l'Algérie pour la plus grosse partie, elle n'en fournit à la Tunisie que de faibles quantités. Le reste des importations chinoises, qui s'élève au total de 12 millions de francs, se compose d'arachides.

Les échanges commerciaux entre l'Italie et la Tunisie ont toujours été très intenses. Les importations italiennes, d'une valeur de 28 millions de francs, portent surtout sur des légumes et des fruits secs, des machines et des méca-

niques, des sacs de jute, des vêtements et de la lingerie, des marbres et des matériaux de construction, et enfin des produits chimiques.

L'Allemagne exporte en Tunisie principalement du charbon et des machines, pour une valeur de 20 millions. La Hollande, pour une somme égale, vend de grosses quantités de produits laitiers et en second lieu des ouvrages en métaux. Les colonies hollandaises expédient sur notre protectorat de l'Afrique du Nord du riz, du thé et du tabac.

Les importations belges consistent principalement en charbon, engrais, verreries, articles de ménage et pneumatiques.

Les importations japonaises, si importantes au Maroc, sont insignifiantes en Tunisie.

Le total des importations étrangères dans nos possessions méditerranéennes, en Indochine et en A.O.F. représente plus de 80 % des achats à l'étranger de notre Empire d'outre-mer. La part des autres colonies est donc minime.

Afrique Equatoriale :

Si, en valeur absolue, les importations étrangères en Afrique Equatoriale restent faibles (182 millions de francs en 1938), étant donné l'économie encore primitive de l'ensemble de ce territoire, elles s'inscrivent à un niveau élevé en valeur relative : elles représentent en effet les 2/3 environ des importations totales.

Les Etats-Unis et le Japon, à eux seuls, entrent pour près de la moitié dans ce total. Le premier de ces pays vend à l'A.E.F. des carburants, des machines et des automobiles, et le second principalement des tissus de toutes sortes.

La Belgique, en valeur, exporte deux fois moins de marchandises en Afrique équatoriale que ces deux premiers pays. D'ailleurs, sur 22 millions d'importations belges, 10 sont en provenance du Congo. Cette colonie, voisine de la nôtre, lui expédie principalement de la bière, du riz, des tissus de coton et des machines. La Belgique elle-même lui vend surtout des ouvrages en métaux, des objets fabriqués divers, et enfin des tabacs.

Les importations en provenance de la Grande-Bretagne et de ses possessions réunies s'inscrivent à un niveau légèrement supérieur à celui des importations belges. Le Royaume-Uni expédie en Afrique équatoriale française des tissus, des machines et des boisons. Ses possessions lui fournissent surtout du sucre, du thé, et des cotonnades.

L'Allemagne dirige vers l'A.E.F. pour 12 millions de francs environ de houille, de machines diverses et de bière.

Enfin, la part de la Hollande et de son Empire reste faible. Elle ne s'élève qu'à 7 millions de francs de marchandises dont les principales sont constituées par des tissus de coton et des machines-outils.

Cameroun :

La place prépondérante qu'occupent les pays étrangers comme fournisseurs du Cameroun se traduit par un chiffre élevé d'importations, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, eu égard à la superficie et à la population de ce territoire : 150 millions de francs d'importations étrangères représentant 69 % des importations totales.

Les 2/3 environ de ces importations viennent de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Japon.

Le Japon se classe en tête des fournisseurs. Ses ventes s'élèvent à 31 millions de francs. Sur ce total, les tissus figurent pour plus de 20 millions. Le reste est constitué par des objets manufacturés divers.

Les Etats-Unis, qui viennent ensuite, fournissent au Cameroun de la farine de blé, des tabacs en feuilles, de l'essence, des marchandises diverses et un grand nombre de voitures automobiles.

Le Royaume-Uni exporte essentiellement au Cameroun du tabac, du ciment, du fer, des machines et mécaniques, des tissus de coton et des boissons.

L'Allemagne a conservé des relations commerciales intenses avec son ancienne colonie, à laquelle elle vend principalement du sel, de la bière, et de grosses quantités d'ouvrages en métaux.

Les importations en provenance des possessions bri-

tanniques se composent presque exclusivement de tissus de jute, et celles de la Belgique de fers et d'aciers, d'ouvrages en métaux, et de cotonnades.

La bière, le lait concentré et le sel marin en provenance de la Hollande représentent une faible valeur de 4 millions de francs.

Côte Française des Somalis :

Ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, le commerce de la Côte des Somalis se fait surtout en transit. C'est ce qui explique le niveau relativement élevé de ses importations d'origine étrangère. Une partie des produits importés par celle-ci ne fait que traverser le territoire, et l'autre est destinée principalement à l'avitaillement des navires qui y font escale.

L'Empire britannique et le Japon sont les principaux fournisseurs des Somalis françaises. L'Angleterre lui expédie de la houille destinée à l'approvisionnement des bateaux et des ouvrages en métaux. Elles reçoivent des dépendances britanniques des céréales et des farines, du café et des tissus de jute, et du Japon presque essentiellement des tissus.

Pour des valeurs à peu près égales, soit 7 millions de francs, la Belgique exporte surtout en Somalie française des bois, du ciment et des ouvrages en métaux, et les Etats-Unis de l'essence et des tabacs.

La Hollande et ses colonies lui vendent des sucres et des machines-outils, et l'Italie des bois, du ciment et des objets fabriqués divers.

Madagascar :

Les importations d'origine étrangère à Madagascar se situent à un faible niveau. D'une valeur de 104 millions, elles ne représentent que 17 % des importations totales malgaches.

Le tiers de ces importations vient des Etats-Unis. Ces derniers vendent à Madagascar des essences et huiles lour-

des, des machines diverses et, ainsi qu'à la plupart de nos colonies, un nombre considérable de voitures automobiles.

Les possessions britanniques tiennent une grande place dans les importations étrangères. Les Indes expédient à Madagascar des quantités considérables de sacs de jute, et l'Union Sud-Africaine, grâce à sa proximité géographique, l'approvisionne en partie en charbon (9.300 tonnes en 1938). La Grande-Bretagne lui vend elle-même plus de 17.000 tonnes de houille et 250 tonnes de fer pour les besoins de son industrie, et des ouvrages en métaux pour son outillage.

Les importations d'essence et d'huiles lourdes, en provenance des Indes néerlandaises, sont appréciables, ainsi que celles des machines et articles de ménage belges.

Les parts du Japon et de l'Allemagne sont insignifiantes.

Autres colonies :

Les importations étrangères dans les autres possessions françaises sont faibles par rapport à l'ensemble. Chacune d'elle importe de l'étranger pour moins de 100 millions de francs.

La Nouvelle Calédonie, éloignée de la Métropole, achète davantage à l'étranger qu'à celle-ci. L'Australie lui fournit pour près de 50 millions de francs de houille nécessaire à son industrie du nickel, de pétrole, de machines et de farines ; le Japon pour 8 millions de machines et de tissus ; les Etats-Unis pour 7 millions de bois, d'essence et d'objets fabriqués divers ; et la Belgique pour 6 millions de sucre et de charbon.

Les achats de la Guadeloupe et de la Martinique à l'étranger, peu importants, se font principalement aux Etats-Unis, qui leur fournissent de la farine de froment, des bois, de la houille, des machines et des automobiles. La Belgique et les possessions britanniques sont les deux seuls fournisseurs appréciables en dehors des Etat-Unis. La première exporte de grosses quantités d'engrais vers nos Antilles et les secondes du riz, des farines et du pétrole.

Il faut cependant signaler lesquantités appréciables de riz qu'importe la Guadeloupe des colonies hollandaises.

La plus grosse partie des marchandises importées de l'étranger par les Etablissements français dans l'Inde ne fait que transiter dans ces territoires. Ce sont principalement des cotonnades et des arachides en coques, pour une valeur totale approximative de 75 millions de francs, en provenance des Indes anglaises. Le Japon leur fournit également pour 13 millions de tissus et marchandises diverses.

Les principaux fournisseurs du Togo lui vendent pour une cinquantaine de millions de francs de produits, dont les plus importants sont : les tissus de Grande-Bretagne et du Japon, le tabac des Etats-Unis et d'Angleterre, les machines du Royaume-Uni, le pétrole des Etats-Unis, et les tissus de jute des dépendances britanniques.

L'île de la Réunion et les Etablissements de l'Océanie font venir de l'étranger pour 40 millions de francs environ de marchandises. La Réunion s'approvisionne surtout dans l'Empire britannique, qui lui vend essentiellement de la houille, des tissus, des machines, des sacs de jute et des céréales, et enfin des poissons de provenance de l'Union sud-africaine. En second lieu, elle importe des quantités appréciables de pétrole et d'essence des Etats-Unis.

Les Etablissements de l'Océanie qui font venir près des 3/4 de leurs importations de l'étranger, s'adressent surtout aux Etats-Unis qui leur fournissent la plus grosse partie des produits dont ils ont besoin, grâce aux facilités que leur procurent leurs lignes maritimes du Pacifique. Néanmoins, l'Australie leur vend de grosses quantités de farine de froment, et la Chine des quantités variables de riz.

Enfin, les Etats-Unis exportent en Guyane et à Saint-Pierre et Miquelon des marchandises diverses, dont le montant ne dépasse pas quelques millions de francs. Saint-Pierre et Miquelon importe également du Canada pour une dizaine de millions de francs. Les importations étrangères de cette dernière colonie se situent d'ailleurs à un niveau élevé, puisqu'elles atteignent les 4/5 des importations totales. Cette situation s'explique par sa proximité des riches marchés américain et canadien.

Il faut, pour achever cette analyse sommaire des im-

portations d'origine étrangère de nos possessions, mentionner quelques fournisseurs qui n'apparaissent pas au tableau n° 23, et qui n'en vendent pas moins certains produits pour des quantités non négligeables.

Le Brésil exporte en 1938 pour 94 millions de francs de café et de tabac en Afrique du Nord, et de bestiaux en Guyane. L'Algérie seule importe pour 61 millions de café. L'Argentine vend à l'ensemble de nos territoires d'outre-mer pour 23 millions de francs de viandes, de beurre, de fromage, de farine, et de légumes secs. Son plus gros client est le Maroc.

L'Egypte approvisionne surtout nos dépendances en riz, sucre, sel marin et tissus, le total de ces envois s'élevant à 56 millions de francs. Le Levant en achète à lui seul pour 38 millions.

En Europe, le Portugal vend à nos colonies pour 35 millions de marchandises, dont les principales sont : des poissons, des bois, du sel marin et des vins. Plus de 19 millions de celles-ci sont dirigées sur le Maroc.

Pour un montant total de 66 millions de francs, la Suède exporte surtout des bois, du papier, des huiles fixes pures et des machines, la plus grosse partie de ces produits étant expédiée en Afrique du Nord. Cette dernière absorbe également la majorité des exportations du Danemark vers nos possessions ; celles-ci se composent essentiellement de viandes, lait concentré, beurres, fromages et huiles, formant une valeur totale de 34 millions de francs. Enfin, nos territoires d'outre-mer importent pour 63 millions de francs de produits suisses, dont les plus importants sont : le lait concentré, les machines et ouvrages en métaux, et les tissus. L'Indochine, le Maroc et le Levant restent les trois plus gros clients de la République Helvétique.

Section 3. — *Répartition des Importations de l'étranger en trois grands groupes de produits*

Il est difficile de dégager de l'analyse précédente d'une part, et des chiffres du tableau n° 17 d'autre part (les pourcentages exprimés en valeur et en quantité étant très différents), la part relative des produits d'alimentation, des matières premières industrielles, et des objets fabriqués, dans les importations étrangères de l'ensemble de nos colonies.

Des proportions du tableau n° 17, et de leur comparaison avec celles des importations métropolitaines, on peut cependant tirer les résultats suivants :

1° — Nos possessions achètent beaucoup plus d'objets fabriqués à la France qu'aux pays étrangers. En effet, le pourcentage des importations d'objets fabriqués en provenance de l'étranger s'inscrit à 45 % en valeur et 11 % en poids, contre 74 % et 38 % pour les importations de France.

2° — Leurs achats d'objets d'alimentation à l'étranger sont relativement faibles, puisqu'ils ne représentent que 15 % en poids et 28 % en valeur des importations totales. En quantité, ils sont proportionnellement inférieurs à ceux de la France.

3° — Par contre, les colonies importent de l'étranger de deux à trois fois plus de matières nécessaires à l'industrie que de la Métropole : 33 % en valeur et 74 % en poids, contre 11 % et 43 % en provenance de la France. Bien que cette proportion ne se vérifie pas dans toutes les possessions, il n'en reste pas moins que la plupart de celles-ci reçoivent davantage de matières premières industrielles de l'étranger que de la France. Cette dernière, en effet, produit insuffisamment de matières premières nécessaires à la consommation des industries coloniales. Elle est obligée elle-même d'en importer de grosses quantités.

Ainsi, nous venons de voir les quantités considérables de houille et d'huiles minérales que fournissent respecti-

vement chaque année à nos territoires d'outre-mer l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et les Indes néerlandaises. Les besoins élevés de nos dépendances en fers et aciers et en ciment sont couverts principalement par les importations belges. L'Europe centrale et les pays scandinaves enfin couvrent une grosse partie de la consommation de bois de nos colonies.

D'ailleurs, au fur et à mesure que, parallèlement au développement économique des possessions d'outre-mer, la consommation intérieure de matières premières industrielles s'accroît, les achats à l'étranger de ces produits progressent régulièrement. Rien n'est plus significatif à cet égard que l'augmentation graduelle du nombre de voitures automobiles en circulation et des importations d'essence qui en découlent.

C'est là que réside une des causes du déficit chronique de la balance commerciale de notre Empire d'outre-mer, la part de la Métropole dans les importations coloniales de matières premières industrielles ne pouvant que rester faible.

Ceci nous amène à examiner, dans la quatrième partie de notre étude, la balance du commerce de nos possessions d'abord, et de l'ensemble de l'Empire ensuite, afin d'essayer d'en fixer le sens et le montant.

QUATRIÈME PARTIE

BALANCE COMMERCIALE DE L'EMPIRE

L'examen du commerce extérieur des colonies françaises avec les pays étrangers a permis de nous rendre compte que la balance de ces échanges reste déficitaire. Celle de la Métropole étant chroniquement en déficit, il est intéressant de connaître le montant du déficit total de l'Empire.

Il y a en effet entre tous les membres de l'Empire français : Métropole et possessions, une communauté d'intérêts indiscutable. Leur interdépendance économique oblige à ne plus raisonner sur l'idée d'une balance commerciale exclusivement métropolitaine. L'unité du régime monétaire dans l'Empire français permet de dresser une balance du commerce commune à la France et à ses dépendances.

Réduire le solde négatif de cette balance, au moment même où la Métropole, de plus en plus endettée, ne tire plus que des revenus insuffisants de son portefeuille de valeurs étrangères, et de ses avoirs à l'étranger, est d'un intérêt indiscutable et ne saurait échapper à tous ceux qui sont soucieux du redressement économique et financier.

Si, en définitive, la balance des comptes seule permet de juger de l'importance des paiements de la France à l'étranger, il n'en reste pas moins vrai que le déficit du

commerce extérieur de la France grève lourdement le passif de cette balance.

Pour en mesurer le montant, nous allons envisager d'abord la balance du commerce des colonies avec les pays étrangers. Après avoir rappelé brièvement la situation du commerce extérieur de la Métropole, on examinera ensuite la balance générale du commerce de l'Empire.

Chapitre Premier

BALANCE DU COMMERCE DES POSSESSIONS FRANÇAISES AVEC L'ÉTRANGER

Section 1. — *Balance Commerciale de chaque possession avec l'ensemble des pays étrangers*

Le solde des échanges commerciaux de l'ensemble des possessions françaises avec l'étranger, négatif à la veille de la seconde guerre mondiale, s'élève à 1.812 millions de francs en 1938. Il peut être évalué à 1.500 millions de francs en 1933, 1.300 en 1936, et 1.500 en 1937.

Par conséquent, malgré les dévaluations de notre unité monétaire, le déficit en 1936 et 1937 est égal à celui de 1933 ; en 1938, il se situe à un niveau légèrement supérieur au solde de 1933. A la fin de la crise, le déficit apparaît donc plus élevé qu'en 1938, puisqu'entre ces deux dates, on peut évaluer à 40 % environ le taux moyen de la dépréciation du franc.

Ainsi que nous l'avons fait ressortir en examinant les échanges des colonies avec l'étranger, la part de chacune de celles-ci dans le déficit de la balance est très variable. Nous allons préciser cette part en faisant apparaître dans le tableau suivant le solde des échanges avec l'étranger de chaque possession.

TABLEAU N° 24.

BALANCE COMMERCIALE DE CHAQUE POSSESSION AVEC L'ENSEMBLE DES PAYS ÉTRANGERS

ANNEE 1938

UNITÉ : millions de francs

Possessions	Importations	Exportations	Balance
Algérie	752	695	— 57
Tunisie	468	530	+ 62
Maroc	1.413	604	— 809
Etats du Levant	1.224	470	— 754
Indochine	852	1.330	+ 478
A. O. F.	515	248	— 267
A. E. F.	182	76	— 106
Cameroun	150	107	— 43
Togo	58	21	— 37
Madagascar	104	148	+ 44
Réunion	40	11	— 29
Martinique	77	0,8	— 76,2
Guadeloupe	84	3	— 81
Guyane	17	0,7	— 16,3
St-Pierre et Miquelon	22	18,3	— 3,7
Etabl. dans l'Inde	72	54	— 18
Nouvelle Calédonie	91	77	— 14
Etabl. en Océanie	45	13	— 32
Nouvelles Hébrides	9	—	— 9
Côte des Somalis	117	74	— 43
Total	6.296	4.484	—1.812

Trois colonies seulement présentent en 1938 un solde créditeur. Ce sont : l'Indochine avec 478 millions de francs, la Tunisie avec 62 millions, et Madagascar avec 44 millions. L'Indochine, seule, a un solde créditeur depuis la crise jusqu'à la veille de la guerre actuelle. La balance de Madagascar n'est excédentaire que depuis 1935, et celle de la Tunisie depuis 1938. Cette dernière, en effet, s'est améliorée au cours des années qui ont précédé le présent conflit : le montant de son déficit est passé de 57 millions en 1936 à 6 millions en 1937.

Le solde créditeur de ces trois colonies ressort en 1938 à 584 millions de francs, dont 81 % proviennent de l'Indochine seule.

Le solde négatif des autres possessions s'élève à 2.396 millions de francs. Les parts du Maroc et des Etats du Levant s'inscrivent respectivement à 33 et 31 %. Près des 2/3 du déficit est donc causé par le commerce de ces deux territoires. Ce résultat confirme le fait que nous avons mis en relief à plusieurs reprises, à savoir : le régime douanier de ces possessions, impliquant l'égalité douanière entre la Métropole et les pays étrangers, a permis à ces derniers de prendre une place prépondérante sur ces marchés, au détriment de la France.

Le déficit de la balance commerciale de ces deux territoires s'est accentué d'ailleurs au cours des dernières années qui ont précédé le conflit actuel .Il passe pour le Maroc de 581 millions de francs en 1933 à 689 millions en 1937, et 809 en 1938, et, pour le Levant, de 437 millions en 1933 à 486 en 1937 et 754 en 1938.

La confrontation des chiffres du commerce extérieur des possessions, depuis la crise mondiale jusqu'en 1938 permet de préciser que la balance commerciale avec l'étranger de toutes celles-ci est chroniquement en déficit, sauf les trois colonies citées plus haut. Il y a cependant une seconde exception pour les Etablissements français dans l'Inde, qui présentent un solde favorable de 15 millions de francs en 1937.

La part de l'Afrique occidentale dans le déficit total est relativement forte, puisqu'elle s'inscrit à 267 millions de francs en 1938, contre 241 en 1936. Il n'est pas inutile

de rappeler à ce sujet que, jusqu'à sa dénonciation en Octobre 1936, la Convention internationale du Niger excluait de la préférence douanière les marchandises françaises à leur entrée au Dahomey et dans la Côte d'Ivoire. Cette dénonciation n'a pas eu un effet décisif ; le montant du déficit de la balance de l'A.O.F. s'élève en effet à 397 millions en 1937. Si on tient compte de la dévaluation monétaire, aucun progrès sensible n'apparaît.

L'Algérie accuse cependant une amélioration sensible depuis la crise jusqu'en 1938. En 1933, son solde négatif se montait à 325 millions de francs ; il n'est plus que de 92 millions en 1936, et 57 en 1938.

En définitive, le déficit de la balance du commerce de nos territoires d'outre-mer avec l'étranger reste étroitement lié à leur régime douanier, et par conséquent à leur statut politique. La modification de ce statut par la Métropole elle-même est-elle possible ? C'est là une question d'ordre politique, qui n'entre pas dans le sujet de notre étude.

Section 2. — *Balance commerciale des principaux clients et fournisseurs avec chaque possession*

En partant des statistiques des Douanes de chaque possession, on a fait apparaître, pour l'année 1938, dans le tableau qui suit, le sens et le montant de la balance commerciale de chaque colonie avec les principaux pays étrangers. Ces chiffres indiquent par conséquent la position de ces derniers en tant que clients et fournisseurs. (1)

(1) Il ne s'agit pas, bien entendu, de la balance commerciale de l'étranger avec nos possessions, considérée dans chaque pays et exprimée en monnaie étrangère, mais au contraire de cette balance envisagée dans nos colonies et exprimée en unité monétaire française.

TABLEAU N° 25.

BALANCE DU COMMERCE DE CHAQUE POSSESSION AVEC LES PRINCIPAUX PAYS ÉTRANGERS

UNITÉ : millions de francs

ANNEE 1938

	Grande Bretagne	Possessions britanniq.	Allemagne	Belgique	Hollande
Algérie	+ 148,8	— 24,4	+ 75,9	— 9,4	+ 7,1
Tunisie	+ 90	— 23	+ 14	— 1	+ 6
Maroc	+ 49	— 57	+ 14	— 60	— 12
Et. du Levant . .	— 154	+ 55	— 62	— 57	— 12
Indochine	— 3	+ 309	+ 22	+ 17	+ 15
A. O. F.	— 62	— 31	— 8	— 38	+ 21
A. E. F.	— 13	— 2	»	+ 11	+ 1
Cameroun . . .	— 21	— 6	+ 6	»	+ 55
Togo	— 11	+ 1	— 1	— 1	— 2
Madagascar	+ 31	— 2	+ 3	— 5	»
Réunion	— 2	— 10	— 2	— 0,6	— 0,9
Martinique . . .	— 1	— 8,8	»	— 16	— 1
Guadeloupe . . .	— 2	— 16,5	»	— 8	— 2
Guyane	— 0,8	— 1,5	»	»	— 1
St-Pierre et Miquelon	»	— 9	»	»	»
Côte des Somalis	— 1	— 4	»	— 7	— 4
Etablissements dans l'Inde	— 0,6	— 31	+ 4	+ 3	+ 24
Nouvelle Calédonie	— 1	— 50	+ 4	+ 43	»
Etablissements en Océanie .	— 4	— 10	— 1	»	»
Nouvelles Hébrides	»	— 6	»	»	»
Ensemble des possessions . .	+ 39	+ 71	+ 70	— 129	+ 95

Possessions	Possessions Hollandaises	Italie	Etats-Unis	Japon	Chine
Algérie	— 8,2	+ 8,8	+ 13,9	— 5,9	— 22
Tunisie	— 15	+ 113	+ 14	— 4	— 12
Maroc	— 89	+ 57	— 88	—218	—117
Et. du Levant	»	— 40	— 65	—121	»
Indochine	— 56	+ 1	+ 151	+ 32	— 67
A. O. F.	— 6	— 4	— 49	— 43	— 10
A. E. F.	»	— 0,5	— 43	— 37	»
Cameroun . .	»	— 0,4	— 25	— 31	»
Togo	— 0,5	»	— 8	— 8	»
Madagascar . .	+ 2	+ 4	+ 12	+ 0,4	— 0,4
Réunion	— 0,5	»	— 4	— 0,5	— 0,5
Martinique . .	— 0,4	»	— 40	»	»
Guadeloupe. .	— 6	»	— 41	»	»
Guyane	— 2	»	— 4	»	»
St-Pierre et Miquelon	»	»	— 5	»	»
Côte française des Somalis.	— 3	+ 1	— 4	— 17	»
Etablissements dans l'Inde	— 1	+ 7	»	— 5	»
Nouvelle Calédonie	— 1	»	+ 5	— 4	»
Etablissements en Océanie	»	»	— 15	+ 6	— 6
Nouvells Hébrides	»	»	— 1	— 1	»
Ensemble des possessions .	—188	+ 144	—196	—466	—235

On peut tirer de ce tableau les résultats suivants :

Les pays dont la balance commerciale est favorable à l'ensemble des possessions françaises sont les suivants : l'Italie, les possession britanniques, la Hollande, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Mais les trois premiers seuls ont un solde en faveur de l'Empire depuis la fin de la crise mondiale. Le Royaume-Uni, en effet, présente une balance favorable à l'Empire jusqu'en 1937, et l'Allemagne jusqu'en 1936.

L'Italie achète à presque toutes nos colonies plus qu'elle ne leur vend. Il n'y a exception que pour le Levant et nos colonies de l'Afrique continentale. Le commerce avec

la Tunisie laisse en particulier à cette dernière un solde positif important de 113 millions de francs en 1938. Celui-ci n'a d'ailleurs cessé de s'améliorer au cours des années qui ont précédé immédiatement le présent conflit : il s'inscrit à 65 millions en 1937 et 37 en 1936. Le déficit de ses échanges commerciaux avec le Maroc est également élevé : 57 millions de francs. La balance commerciale de l'ensemble des possessions avec l'Italie et ses colonies laisse à celles-là un bénéfice de 144 millions de francs.

La Hollande achète également davantage à nos possessions qu'elle ne leur vend. Le solde de ses échanges laisse à ces dernières une créance de 95 millions en 1938, contre 48 en 1937, et 5 en 1936. L'amélioration de la balance commerciale de nos dépendances est donc progressive. Grâce à ses exportations importantes de cacao dans les Pays-Bas, la balance du Cameroun avec ce pays bénéficie toujours d'un fort excédent (55 millions de francs en 1938). Seuls les échanges du Maroc et des Etablissements du Levant avec la Hollande présentent un déficit sensible.

Les dépendances britanniques commercent avec tous nos territoires de l'outre-mer ; le solde de la balance est en faveur de l'Empire français et s'élève à 71 millions de francs en 1938. Mais l'examen du tableau n° 25 montre que toutes nos colonies sont en déficit avec les possessions britanniques, à l'exception du Togo, du Levant et principalement de l'Indochine. L'excédent des ventes de celle-ci aux dépendances britanniques de l'Extrême-Orient, Singapore et Hong-Kong, se monte à 309 millions. Ce sont donc surtout les échanges commerciaux de l'Union indochinoise avec ces deux possessions anglaises qui permettent à notre Empire de bénéficier d'un solde positif avec l'ensemble des dépendances britanniques.

Cependant, ces échanges présentent une particularité : Singapore et Hong-Kong étant des entrepôts, les pays qui supportent en définitive le déficit sont ceux vers lesquels les produits indochinois sont réexportés. Ainsi, la Métropole est tributaire du marché de Londres pour de grosses quantités de caoutchouc, la production indochinoise étant vendue principalement à Singapore et réexportée sur les marchés de New-York ou de Londres. Par conséquent, les

ventes de gomme indochinoise à Singapore n'ont pas pour effet d'améliorer réellement la balance du commerce impérial français.

Les ventes appréciables de la Syrie et du Liban aux possessions britanniques voisines : Palestine et Transjordanie, laissent à nos deux dépendances un excédent de 55 millions de francs.

L'Afrique du Nord et nos territoires de l'Océanie sont en déficit marqué avec l'ensemble des possessions anglaises. Les ventes australiennes en Nouvelle-Calédonie et dans nos Etablissements du Pacifique sont en effet élevées. Les exportations des Indes anglaises au Maroc, au Levant, en A.O.F. et en Indochine principalement, laissent en 1938 à cette colonie anglaise un bénéfice approximatif de 150 millions de francs.

Le solde des échanges du Canada avec les possessions françaises se traduit par un excédent de 95 millions, en faveur du dominion britannique, grâce aux ventes élevées de blé à l'Afrique du Nord.

La balance commerciale de l'Allemagne dans ses relations avec nos territoires de l'outre-mer est déficitaire en 1937 et 1938 de 50 et 70 millions de francs. Ce déficit est dû essentiellement aux ventes importantes de l'Afrique du Nord et de l'Indochine à ce pays. Par contre, l'Allemagne, grâce à ses exportations soutenues à la Syrie et au Liban, bénéficie en 1938 d'un excédent de 62 millions.

Le sens de la balance des échanges de nos colonies avec la Grande-Bretagne a été inversé en 1938. Ce résultat est la conséquence d'une amélioration graduelle de nos ventes coloniales à l'Angleterre depuis la crise mondiale : Les échanges de nos possessions, déficitaires de 270 millions en 1933, 100 millions en 1936 et 26 en 1937, deviennent excédentaires de 39 millions en 1938. Ce bénéfice résulte essentiellement du développement des exportations de nos possessions d'Afrique du Nord vers le Royaume-Uni. Ce sont en effet les seules colonies qui, avec Madagascar, présentent un solde positif avec l'Angleterre. Signalons par contre le déficit extrêmement élevé de la balance des échanges des Etats du Levant avec la Grande-Bretagne.

Les autres pays ont un balance commerciale défavorable à l'ensemble des possessions françaises.

Le déficit de l'Empire est particulièrement élevé avec le Japon. De plus, il s'est considérablement accru depuis la crise mondiale; de 125 millions de francs en 1933, il est passé à 200 millions en 1935, 218 en 1936, 397 en 1937, et enfin 466 millions en 1938. Toutes nos colonies ont un solde déficitaire avec l'Empire nippon ; il n'y a d'exception que pour Madagascar, qui équilibre à peu près ses échanges, les Etablissements de l'Océanie qui ont un solde légèrement positif, et l'Indochine, enfin, qui bénéficie d'un excédent sensible. (1)

Le développement des ventes japonaises a été particulièrement sensible dans nos possessions dont le régime douanier n'accorde aucune préférence aux produits métropolitains.

Ainsi, le solde de la balance commerciale du Maroc et des Etats du Levant avec le Japon présente un déficit total de 339 millions de francs, représentant près des trois quarts du déficit de l'ensemble des colonies.

Le cas du Maroc est particulièrement significatif. En 1938, le Japon a vendu à notre protectorat marocain pour 222 millions de francs de marchandises et lui en a acheté pour 4,3 millions seulement. Ses achats représentent donc à peine 2 % de ses ventes, et laissent au Maroc un solde négatif de 218 millions. Sans doute, ce déficit n'a pas d'incidence directe sur le cours du franc marocain, celui-ci étant lié depuis 1917 au franc français, mais il se traduit par une ouverture de crédit du Trésor français à la Banque d'Etat du Maroc, afin de couvrir l'excédent des demandes de francs résultant du désajustement de la balance des comptes. Or, le montant de ces avances du Trésor a considérablement augmenté au cours des années qui ont précédé la guerre actuelle.

D'une façon générale, l'accroissement des exportations japonaises dans nos colonies, et particulièrement dans cel-

(1) Ces résultats proviennent des exportations au Japon de phosphates de Makatea et d'anthracite tonkinois.

Se reporter à ce sujet à la IIIe Partie, Chapitre II.

les qui sont régies par l'égalité douanière, constitue le facteur le plus important du déficit de la balance commerciale de nos territoires d'outre-mer avec l'étranger.

Les ventes considérables de thé en Afrique du Nord, en Indochine et en A.O.F. laissent à la Chine un solde créditeur de 235 millions en 1938, contre 129 en 1936. Le Maroc à lui seul entre dans ce déficit pour une proportion de 50 %. Nous avons vu précédemment à ce sujet que le développement des ventes de thé de l'Indochine en Afrique du Nord, pour encourageant qu'il soit, n'offre pas encore une concurrence très sérieuse au thé chinois.

Les Etats-Unis, grâce à leurs exportations d'huiles brutes, d'essence et de voitures automobiles, ont en 1938 un solde créditeur de 196 millions avec l'ensemble de nos possessions. Le Maroc et le Levant, nos colonies de l'Afrique continentale et les Antilles accusent le déficit le plus important. Par contre, les échanges de l'Algérie, de la Tunisie, de Madagascar, de la Nouvelle-Calédonie, et surtout de l'Indochine, laissent à ces colonies un solde excédentaire. Les ventes de caoutchouc de l'Indochine sur le marché américain permettent à celle-ci de tirer de ses échanges avec les Etats-Unis un bénéfice de 151 millions de francs.

Ce sont également les exportations d'huiles brutes et d'essence qui laissent aux possessions hollandaises une balance favorable de 183 millions de francs pour l'année 1938. Toutes nos possessions qui commercent avec celles-ci ont un solde déficitaire, à l'exception de Madagascar. Le Maroc et l'Indochine accusent un déficit appréciable et constant depuis la crise mondiale, et dû à leurs achats élevés de pétrole néerlandais. La balance des échanges entre nos possessions et l'Empire hollandais (1) se traduit en définitive par un excédent d'une centaine de millions de francs en faveur de ce dernier.

Le solde de la balance commerciale avec la Belgique est resté déficitaire depuis la crise mondiale ; le montant de ce déficit reste d'ailleurs à peu près stationnaire : 175 millions en 1933, 130 en 1936, et 129 en 1938. Le Maroc,

(1) C'est-à-dire l'ensemble des Pays-Bas et de ses colonies.

le Levant, l'Afrique occidentale et les Antilles ont un solde négatif assez important. L'Algérie et la Tunisie présentent un déficit léger. L'Indochine, l'A.E.F., les Etablissements français dans l'Inde et la Nouvelle-Calédonie ont, au contraire, une balance créditrice. La Belgique achetant la plus grosse partie du nickel calédonien, la balance de notre colonie du Pacifique laisse un excédent constant et sensible (43 millions en 1938).

Enfin, en dehors des pays qui figurent au tableau n° 25, il faut signaler le Brésil, dont la balance commerciale avec nos colonies est bénéficiaire de 93 millions de francs, grâce à ses ventes de café en Afrique du Nord.

La Suède bénéficie également d'un solde favorable de 50 millions en 1938 ; ce résultat s'explique par ses exportations appréciables de bois et de papiers.

La Suisse vend davantage à nos colonies qu'elle ne leur achète ; le solde de ces échanges laisse à la République Helvétique un excédent approximatif de 55 millions de francs en 1938.

Les ventes considérables de pétroles et dérivés de Roumanie à nos possessions méditerranéennes laissent à ce pays un solde positif de 220 millions de francs en 1938. Les Etats du Levant, à eux seuls, entrent pour 40 % dans ce déficit. Le solde des échanges commerciaux des autres pays de l'Europe Centrale : Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Bulgarie, est également défavorable à l'ensemble de nos possess,ons. Il s'inscrit en effet à 140 millions environ, dont la majeure partie est due par le Maroc.

Enfin, le commerce actif de l'Egypte avec les dépendances françaises, en particulier avec les Etats du Levant, se solde par un bénéfice au profit de notre Empire d'outremer, d'une valeur de 10 millions environ en 1938.

En résumé, l'examen de la position des principaux clients et fournisseurs de nos colonies nous a conduit à préciser les pays avec lesquels la Métropole aurait intérêt à conclure des accords commerciaux en vue de limiter le déficit de la balance commerciale de l'ensemble de nos possessions.

C'est dans ce but qu'un décret du 27 Avril 1939 inter-

dit l'entrée dans l'Empire français des produits japonais, sauf dérogation pour les marchandises autorisées par le Consul français au Japon ; mais une telle mesure n'a qu'une portée limitée, puisqu'elle ne s'applique pas aux possessions soumises à l'égalité douanière.

Chapitre II

BALANCE DU COMMERCE DE L'EMPIRE

Section 1. — *Balance du Commerce de la Métropole*

Nous nous proposons d'envisager brièvement la balance du commerce extérieur de la Métropole.

A cet effet, on a dressé deux tableaux indiquant l'évolution de 1913 à 1938 du commerce de la France avec ses possessions et avec les pays étrangers. Les chiffres du premier sont exprimés en francs-papier. Afin d'éliminer les variations dues aux dévaluations monétaires, ces mêmes chiffres ont été repris et convertis en francs-or 1928, dans le second (1).

Quoique la comparaison des échanges entre la Métropole et ses possessions, avec le commerce extérieur de la France avec l'étranger présente un intérêt certain à bien des points de vue, nous examinerons principalement la situation du commerce de la Métropole avec les pays étrangers ; ceci afin d'arriver en définitive à tirer une balance générale du commerce de l'Empire.

---

(1) Emprunté aux « Statistiques du Commerce Extérieur des Possessions Françaises en 1938 ». Opuscule déjà cité.

TABLEAU N° 26.

BALANCE DU COMMERCE DE LA FRANCE

UNITÉ : milliards de francs papier

COMMERCE DE LA FRANCE

	avec ses possessions			avec les pays étrangers		
	Import.	Export.	Balance	Import.	Export.	Balance
	—	—	—	—	—	—
1913....	0,8	0,9	+ 0,1	7,5	5,8	— 1,7
1920....	3,5	4,0	+ 0,5	46,4	22 8	—23,6
1928....	7,1	9,3	+ 2,2	46,5	42,8	— 3,7
1929....	7,2	9,7	+ 2,5	51,0	40,4	—10,6
1930....	6,7	9,1	+ 2,4	45,8	33,7	—12,1
1931....	6,3	7,3	+ 1,0	35,9	23,1	—12,8
1932....	6,2	6,2	»	23,6	13,5	— 9,2
1933....	6,7	6,0	— 0,7	21,7	12,5	— 9,2
1934....	5,8	5,5	— 0,3	17,3	12,3	— 5,0
1935....	5,4	4,9	— 0,5	15,6	10,5	— 5,1
1936....	7,2	5,2	— 2,0	18,1	10,3	— 7,8
1937....	10,3	6,8	— 3,5	31,9	17,1	—14,8
1938....	12,4	8,4	— 4,0	33,5	22,1	—11,4

ENSEMBLE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

	Import.	Export.	Balance
	—	—	—
1913.....	8,3	6,7	— 1,6
1920.....	49,9	26,8	—23,1
1928.....	53,6	52,1	— 1,5
1929.....	58,2	50,1	— 8,1
1930.....	52,5	42,8	— 9,7
1931.....	42,2	30,4	—11,8
1932.....	29,8	19,7	—10,1
1933.....	28,4	18,5	— 9,9
1934.....	23,1	17,8	— 5,3
1935.....	21,0	15,4	— 5,6
1936.....	25,3	15,5	— 9,8
1937.....	42,2	23,9	—18,3
1938.....	45,9	30,5	—15,4

TABLEAU N° 27.

UNITÉ : milliards de francs-or 1928

COMMERCE DE LA FRANCE

	avec ses possessions			avec les pays étrangers		
	Import.	Export.	Balance	Import.	Export.	Balance
1913....	4,0	4,8	+ 0,8	37,3	28,6	— 8,7
1920....	6,3	7,2	+ 0,9	82,9	40,9	—42,0
1928....	7,1	9,3	+ 2,2	46,5	42,8	— 3,7
1929....	7,2	9,7	+ 2,5	51,0	40,4	—10,6
1930....	6,7	9,1	+ 2,4	45,8	33,7	—12,1
1931....	6,3	7,3	+ 1,0	35,9	23,1	—12,8
1932....	6,2	6,2	»	23,6	13,5	—10,1
1933....	6,7	6,0	— 0,7	21,7	12,5	— 9,2
1934....	5,8	5,5	— 0,3	17,3	12,3	— 5,0
1935....	5,4	4,9	— 0,5	15,6	10,5	— 5,1
1936....	6,6	4,7	— 1,9	16,4	9,3	— 7,1
1937....	6,2	4,1	— 2,1	19,2	10,3	— 8,9
1938....	5,4	3,6	— 1,8	14,4	9,5	— 4,9

ENSEMBLE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

	Import.	Export.	Balance
1913.....	41,4	33,5	— 7,9
1920.....	89,2	48,1	—41,1
1928.....	53,6	52,1	— 1,5
1929.....	58,2	50,1	— 8,1
1930.....	52,5	42,8	— 9,7
1931.....	42,2	30,4	—11,8
1932.....	29,8	19,7	—10,1
1933.....	28,4	18,5	— 9,9
1934.....	23,1	17,8	— 5,3
1935.....	21,0	15,4	— 5,6
1936.....	23,0	14,0	— 9,0
1937.....	25,4	14,4	—11,0
1938.....	19,8	13,1	— 6,7

L'examen de la balance des échanges de la Métropole avec ses possessions, exprimée tant en francs-papier qu'en francs-or 1928, fait ressortir l'accroissement continu du déficit entre les deux guerres mondiales ; mais ce déficit ne doit pas être envisagé sous le même angle que celui du commerce franco-étranger. S'il entraîne, en effet, des transferts de fonds, ceux-ci ont lieu à l'intérieur de l'Empire, et par conséquent l'économie et en particulier la monnaie nationales ne sont pas directement inquiétées. De plus, si on considère la balance des comptes, et non plus la balance commerciale, on est amené à tenir compte des revenus des capitaux français investis dans nos entreprises coloniales, et qui reviennent en définitive à la Métropole : l'interdépendance économique de la France et de ses possessions permet de dépasser la notion trop étroite de balance métropolitaine.

La balance du commerce de la France avec l'étranger est constamment déficitaire de 1913 à 1938. Les besoins de guerre, en provoquant une augmentation des achats et une récession des ventes à l'étranger, en ont accru considérablement le montant au cours de la première guerre mondiale. Celui-ci passe en effet de 1,7 milliard en 1913, à 23,6 milliards en 1920. Exprimé en franc-or, le solde négatif apparaît près de quatre fois plus élevé en 1920 qu'en 1913.

La reprise de l'activité économique et le développement de nos exportations qui ont suivi la grande guerre ont permis de ramener le déficit de la balance avec l'étranger à 3,7 milliards en 1928. Ce solde, extrêmement faible, s'élève au cours de la crise mondiale de 1931, les ventes de la France ayant très sensiblement fléchi.

Dès 1932, la reprise progressive qui a succédé à la crise a pour effet, en intensifiant les échanges extérieurs de la France, de réduire parallèlement le déficit de la balance commerciale avec l'étranger et ses colonies. Le solde négatif de la balance avec l'étranger, qui atteignait 12,8 milliards en 1931, est ramené à 5,1 milliards en 1935.

La récession économique de 1936-37, en occasionnant la contraction de quelques marchés extérieurs, a aggravé le déficit. Ce dernier s'élève à 11,4 milliards en 1938, après

avoir atteint 14,8 milliards en 1937. La Métropole a donc réduit en 1938 le déficit de sa balance commerciale.

Si on élimine les effets des deux dévaluations monétaires du franc de 1936 et 1937, et qu'on exprime par conséquent le solde de la balance en francs-or 1928, celui-ci apparaît en 1938 à peu près égal à celui de 1935 : 4,9 contre 5,1 milliards.

Par rapport à 1928, dernière année de prospérité économique avant la crise, la balance déficitaire des échanges de la France avec les pays étrangers, exprimée en franc-or, traduit en 1938 une augmentation de 32 % environ. On voit donc que l'effort réel de redressement du commerce extérieur de la Métropole, à la veille du présent conflit, a donné des résultats probants.

Il n'est pas sans intérêt, d'ailleurs, à ce sujet, de comparer ces résultats avec l'évolution récente de la balance commerciale de l'Empire d'outre-mer avec l'étranger. Alors que le déficit de la balance métropolitaine avec les pays étrangers passe de 7,8 milliards en 1936 à 14,8 milliards en 1937 et 11,4 milliards en 1938, celui de l'ensemble des possessions s'élève respectivement aux mêmes dates à 1.300, 1.500 et 1.800 millions.

De 1937 à 1938, les colonies n'ont donc pas pu réduire leur déficit avec l'étranger comme l'a fait la France, malgré la prime à l'exportation que constituaient les dévaluations successives du franc. La cause essentielle de ce phénomène paraît tenir au fait que les pays neufs sont étroitement liés à l'étranger pour leur approvisionnement en matières premières, quel que soit l'état de la conjoncture.

De plus, la disparité entre les prix des objets fabriqués, importés de l'étranger par nos possessions, et les prix des matières premières qu'elles lui vendent reste très sensible et constitue le facteur permanent du déficit de la balance des échanges de nos territoires de l'outre-mer.

Section 2. — *Balance commerciale de l'Empire*

On a repris les chiffres du Commerce de la Métropole avec l'étranger figurant au tableau n° 26, auxquels on a ajouté ceux des échanges de l'ensemble des possessions avec les pays étrangers. On obtient ainsi le total des importations et des exportations en provenance et à destination de l'étranger, dans l'Empire français, et on peut donc tirer une balance générale du commerce impérial. Afin de pouvoir comparer plus judicieusement les chiffres entre eux, on a converti les totaux en francs-or 1928, ainsi qu'à la section précédente.

Ces résultats figurent au tableau qui suit.

TABLEAU N° 28.

BALANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'EMPIRE FRANÇAIS

UNITÉ : milliards de francs papier

	IMPORTATIONS DE L'ÉTRANGER			EXPORTATIONS VERS L'ÉTRANGER		
	France	Colonies	Empire	France	Colonies	Empire
1913....	7,5	0,4	7,9	5,8	0,6	6,4
1920....	46,4	4,0	50,4	22,8	2,6	25,4
1928....	46,5	5,7	52,2	42,8	5,6	48,4
1931....	35,9	4,6	40,5	23,1	2,2	25,3
1933....	21,7	3,2	24,9	12,5	1,7	14,2
1936....	18,1	3,5	21,6	10,3	2,2	12,5
1937....	31,9	5,4	37,3	17,1	3,9	21,0
1938....	33,5	6,3	39,8	22,1	4,5	26,6

	BALANCE		
	France	Colonies	Empire
1913.....	— 1,7	+ 0,2	— 1,5
1920.....	— 23,6	— 1,4	— 25,0
1928.....	— 3,7	— 0,1	— 3,8
1931.....	— 12,8	— 2,4	— 15,2
1933.....	— 9,2	— 1,5	— 10,7
1936.....	— 7,2	— 1,3	— 8,5
1937.....	— 14,8	— 1,5	— 16,3
1938.....	— 11,4	— 1,8	— 13,2

UNITÉ : milliards de francs-or 1928

	IMPORTATIONS DE L'ÉTRANGER	EXPORTATIONS VERS L'ÉTRANGER	BALANCE
1913.....	39,0	30,0	— 9,0
1920.....	89,0	44,0	— 45,0
1928.....	52,2	48,4	— 3,8
1931.....	40,5	25,3	— 15,2
1933.....	24,9	14,2	— 10,7
1936.....	19,9	11,0	— 8,9
1937.....	22,0	13,0	— 9,0
1938.....	17,0	12,0	— 5,0

Depuis la crise mondiale de 1931, le solde de la balance de commerce des possessions françaises avec l'étranger reste largement déficitaire. Au cours de la période s'étendant de 1913 à la crise, les colonies équilibrent presque leurs échanges avec les pays étrangers ; le déficit de la balance est faible. Le solde en est même positif en 1913. Il n'y a exception que pour l'époque qui a suivi immédiatement la première guerre mondiale.

Cependant, d'une façon générale, les échanges de nos dépendances avec l'étranger aggravent le déficit de la balance du commerce de la Métropole.

Nous avons vu en effet que les dernières années qui ont précédé la seconde guerre mondiale ont été caractérisées par une diminution des ventes de nos colonies à l'étranger, dirigées davantage vers la Métropole. Il semble bien que cette contraction des débouchés étrangers à nos produits coloniaux, qui constitue une cause certaine du déficit de la balance commerciale de nos territoires d'outre-mer, pourrait trouver un remède dans l'établissement de conventions commerciales stipulant des avantages aux produits français dans certains pays étrangers, en compensation de la situation privilégiée que ceux-ci occupent sur nos marchés coloniaux. De telles mesures seraient particulièrement souhaitables à l'encontre des pays qui ont pris une place prépondérante sur les marchés de nos possessions soumises à un régime douanier impliquant l'égalité ; nous avons vu, en effet, que c'est là une des causes essentielles du déficit de la balance commerciale de nos colonies. Elles ne seraient d'ailleurs possibles qu'en liant les intérêts de nos possessions à ceux de la Métropole. Elles exigent l'application d'une véritable politique commerciale d'Empire. Or, on peut se demander justement si une telle politique a jamais été pratiquée par la France.

Sans doute, les échanges de la Métropole avec les colonies laissent à ces dernières un solde excédentaire. Il peut être évalué à 1.800 millions environ en 1938, mais le montant de cet excédent correspond à peu près à la valeur du déficit de leur commerce avec les pays étrangers. Par conséquent, elles ne tirent en définitive aucun bénéfice réel de leurs échanges commerciaux. De plus, un tel déficit, en

aggravant sensiblement celui de la balance métropolitaine, pèse sur l'économie nationale et en particulier sur la tenue de notre unité monétaire.

En valeur absolue, le solde négatif de la balance du commerce de l'Empire s'élève à 13,2 milliards de francs en 1938. L'ensemble des possessions entre pour 13 % environ dans ce déficit. Il est légèrement inférieur à celui de l'année précédente et à ceux des années de crise. Par contre, il est supérieur à celui de 1936 et des années précédant la crise (3,8 milliards en 1928).

Si on exprime ce solde en francs-or 1928, l'année 1938 marque une amélioration sérieuse de la balance commerciale de l'Empire. Le reliquat déficitaire de cette année apparaît en effet le moins élevé depuis 1928. Ce résultat est dû au redressement de la balance de la Métropole.

Cette amélioration est très sensible également en valeur relative. Si on rapporte l'excédent des importations à la moyenne des exportations et des importations, on obtient, pour l'ensemble de l'Empire, un pourcentage de 39 % en 1938, 56 % en 1937, et 51 % en 1936.

Le même calcul, effectué pour l'excédent des importations de la Métropole seule, donne les résultats suivants : 0 % en 1938, 60 % en 1937, et 55 % en 1936. Par conséquent, en valeur relative, le déficit de la balance commerciale apparaît sensiblement inférieur pour l'Empire que pour la France seule.

Ceci s'explique par le fait que l'excédent relatif des importations étrangères est plus faible dans les colonies qu'en France.

Quoi qu'il en soit, le déficit de la balance du commerce de l'Empire n'est qu'un des éléments constitutifs de sa balance des comptes, problème aux équations multiples. Nous avons essayé, au cours de ce travail, de dégager quelques inconnues inhérentes au commerce extérieur de nos colonies. Ainsi, nous espérons avoir pu faire le point au sujet de certaines questions souvent discutées parce que méconnues.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en définitive seule la balance des comptes permet de se faire une idée exacte de l'état d'enrichissement ou d'appauvrissement d'un pays.

Si on possède bien des données précises sur les différents éléments qui composent cette balance en France, par contre, on sait trop peu de choses sur ceux qui entrent dans celle de nos colonies. On n'a, en particulier, que peu de documents, et aucune statistique sur les mouvements des capitaux et les échanges de services à l'intérieur de l'Empire et avec les pays étrangers. Cette insuffisance de documentation chiffrée empêche toute étude sérieuse d'une question qu'il serait pourtant souhaitable de préciser.

CONCLUSIONS

CONCLUSION

Telle était en 1938, c'est-à-dire à la veille de la seconde guerre mondiale, la situation des échanges commerciaux de l'Empire. Le conflit actuel, en rendant de plus en plus précaires les relations entre la Métropole et ses possessions, et en les interrompant même complètement dans certains cas, a considérablement modifié le volume et même le sens des courants commerciaux dans l'Empire.

Si nos colonies ont été diversement touchées par la guerre, les unes ayant conservé pendant un certain temps des relations avec la France occupée, les autres, au contraire, les ayant rompues dès Juin 1940, certaines enfin ayant été occupées par les forces armées des puissances étrangères, toutes cependant ont été plus ou moins isolées de la Métropole.

Cette situation particulière a suscité, de la part de la France, différentes mesures destinées à apporter une aide à ses possessions.

C'est dans ce but que certaines lois destinées à apporter une aide financière à nos dépendances ont été promulguées pendant les hostilités (1). D'autres mesures législatives, prises dans le même esprit, visent à autoriser les

(1) Loi du 13-8-1940, allouant une avance de 600 millions de francs à titre définitif, pour pertes résultant des marchandises flottantes.

Loi du 20-8-1940, accordant 600 millions de garanties du Gouvernement aux avances des banques faites sur les stocks aux colonies.

Loi du 27-10-1940, faisant 5.510 millions d'avances pour des rachats fermes de produits coloniaux.

Loi du 22-10-1940, allouant 96 millions de primes aux sucres coloniaux.

Gouverneurs des colonies à modifier le régime douanier en vigueur à la déclaration de la guerre. Ces pouvoirs exorbitants accordés aux Gouverneurs en matière douanière (2) visent à autoriser les importations d'origine étrangère pour suppléer à l'insuffisance des marchandises métropolitaines.

Enfin, la loi du 15 Octobre 1940 accorde à l'Indochine la personnalité douanière. Devant la pression économique et politique du Japon, cette mesure devait permettre à notre possession de l'Extrême-Orient de dénoncer les accords commerciaux existants et de réorganiser son statut douanier. En fait, les prétentions du Japon ont interdit l'application de cette loi.

L'isolement des possessions françaises a obligé celles-ci, d'une part à se replier sur elles-mêmes, et, d'autre part, à intensifier leurs échanges avec les pays étrangers susceptibles de les ravitailler.

Il s'en est suivi une accélération dans l'exploitation des produits locaux du sol et du sous-sol. De plus, de nouveaux courants commerciaux se sont peu à peu créés avec l'étranger, et au détriment de la France. L'appui de la Métropole faisant défaut, nos territoires d'outre-mer se sont trouvés seuls en face des pressions étrangères. Cette situation a facilité la création de ces nouveaux courants d'échanges. C'est ainsi qu'une Convention passée le 28 Janvier 1941 (avec effet rétroactif à partir du 15-1-1941) entre le Gouvernement des Indes britanniques et le Gouverneur des Etablissements français dans l'Inde, établit l'union douanière entre ces deux territoires. La suppression des barrières douanières entre les Indes anglaises et françaises permet par conséquent à ces deux colonies d'échanger libremnt leurs produits.

---

(2) Les lois du 30-1-1941 et du 16-3-1941 simplifient la procédure douanière et permettent aux Gouverneurs de remanier le régime douanier existant.

La loi du 16-3-1941 autorise les Gouverneurs à modifier les droits de douane existants, dans le cas où l'incidence de ceux-ci provoque une hausse du coût de la vie.

Un tel cas n'est pas isolé. L'occupation de nos colonies par des puissances étrangères, née des circonstances de la guerre, a inévitablement modifié la plupart des tarifs douaniers de nos dépendances. Certains pays étrangers ont pris une place de plus en plus grande sur nos marchés coloniaux.

La Métropole, occupée par l'ennemi, et amoindrie dans sa production, ne pouvait prétendre concurrencer l'étranger. Elle s'est trouvée absente sur la majeure partie de nos marchés coloniaux. Que restera-t-il à l'avenir de ces courants d'échanges nouveaux avec certaines puissances étrangères ?

Ces dernières, afin de garder certains avantages acquis, demanderont-elles à conserver le bénéfice de l'égalité économique dont elles ont joui au cours de cette guerre ?

Les colonies elles-mêmes, ayant pu apprécier les avantages de la suppression des barrières douanières, ne joindront-elles pas leur voix à celle des pays intéressés à garder l'égalité douanière ?

La Métropole, enfin, ayant un potentiel économique considérablement affaibli après des années de guerre qui l'ont singulièrement éprouvée, restera-t-elle maîtresse de son régime douanier colonial ?

Autant de questions dont les réponses, incertaines encore, détermineront à l'avenir l'évolution des relations commerciales de l'Empire.

Il est certain que, la paix revenue, la politique commerciale de l'Empire devra tenir compte de l'évolution actuelle née de la guerre, et que les prétentions de la Métropole devront être révisées. Si le régime d'égalité ntre la France et l'étranger permet aux colonies de s'outiller à bon compte, puisque c'est un régime de bas prix, il est par contre préjudiciable, ainsi que nous l'avons remarqué précédemment, aux intérêts métropolitains et en particulier à la balance commerciale de l'Empire.

Il faudra donc, en cette circonstance, savoir appliquer la réflexion du Gouverneur Général Pasquier : « Coloniser, c'est concilier conservation avec évolution ».

L'émancipation économique de toute colonie — phénomène inhérent aux guerres dans lesquelles sont engagées Métropole et possessions — a pour corollaire l'émancipation politique (3). L'exemple de la Fédération indochinoise est très significatif à ce sujet, mais il est certain cependant, qu'elle trouve ses limites dans l'aide indispensable que doivent recevoir les colonies de l'extérieur ; leur activité est encore trop étroitement liée à leurs ressources agricoles. De plus, elles produisent insuffisamment de matières premières industrielles et de produits fabriqués. Enfin, elles ne peuvent financer seules leurs propres ressources.

C'est pourquoi la France, quel que soit le degré d'émancipation économique qu'ont atteint ses possessions du fait de cette guerre, jouera toujours le premier rôle dans la distribution des échanges impériaux.

Diminuée par la perte d'une partie de son capital machines, handicapée par une dette de guerre qui absorbe une grande part de son revenu national, amoindrie par l'amenuisement de ses créances à l'étranger, la France, au sortir de la deuxième guerre mondiale, aura besoin plus que jamais, pour seconder ses efforts de reconstruction, des produits de ses colonies.

Il serait souhaitable, si on veut donner un sens à l'expression de communauté économique impériale, que l'on n'entravât plus, par des barrières douanières, les échanges commerciaux à l'intérieur de l'Empire, quels que soient les sacrifices qu'une telle politique occasionnerait dans les milieux métropolitains. En accordant la personnalité douanière à nos possessions, dans leurs rapports avec les pays étrangers, on faciliterait ainsi le développement de leur commerce au mieux de leurs intérêts.

Ainsi, on atteindrait un double but : enrichir les métropolitains et enrichir les indigènes. La protection et l'élé-

---

(3) Voir à ce sujet « Statement of Policy and Colonial Development and welfare », présenté par le Secrétariat d'Etat Anglais aux colonies en Février 1940. Essai sur l'évolution de la puissance économique des colonies anglaises en temps de guerre.

vation des intérêts de ceux-ci n'est-elle pas en définitive un des buts de toute politique coloniale ? L'homme blanc n'a, en effet, rempli sa tâche de colonisateur qu'au moment où il est parvenu à appliquer ces fortes paroles du Maréchal Lyautey : « Coloniser, ce n'est pas seulement construire des quais, des usines et des voies ferrées ; c'est aussi gagner à la douceur humaine les cœurs farouches de la savane et du désert ».

Vu : *Le Président*,
G. Pirou.

Vu : *Le Doyen*,
L. Julliot de la Morandière.

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Paris,
G. Roussy.

BIBLIOGRAPHIE

I. — *Ouvrages Généraux*

GIRAULT. — Principes de Colonisation et de législation coloniale.

R. MAUNIER. — Eléments d'Economie coloniale.

BOUVIER. — Le Commerce franco-colonial.

CARSOW. — Quelques aspects du commerce impérial de la France.

LACAM. — Inventaire économique de l'Empire.

GUERNIER. — Essai sur une politique économique de l'Empire français (Thèse, 1937).

II. — *Revues et Périodiques*

Bulletin de la Statistique Générale de la France. En particulier :

1. — Le Commerce des territoires français d'outre-mer, par Pierre Depoid, 1934, Avril.
2. — Les échanges extérieurs de la France et de ses dépendances au cours de la période récente, par Henri Ulmer. 1938. Juillet.

La Revue d'Economie Politique. En particulier :

1. — L'Afrique du Nord et les colonies, par Hoffherr et Bousser (Etude annuelle).
2. — La Piastre et le Franc, par G. Pirou. Janvier-Février 1938.

Le Bulletin Quotidien. En particulier, Suppléments :

1. — La balance commerciale de la France d'outre-mer, par G. Lacam (N° 135 du 16-6-39).
2. — Le Commerce franco-colonial, par C.Fidel (Etude annuelle).

L'Economiste Européen (Supplément colonial).

Le Journal de la Marine Marchande.

La Chronique Coloniale.

La France d'outre-mer.

La Revue Internationale des Produits Coloniaux.

La Revue des Questions Coloniales et Maritimes.

Le Journal des Economistes.

III. — *Rapports et Conférences*

DAYRAS. — Les relations économiques entre la France et ses Colonies. Rapport présenté au Conseil National Economique. 1934.

HOFFHERR. — La politique agricole destinée à réduire le déficit de la balance commerciale et à coordonner les productions métropolitaine et coloniale. Rapport présenté au Conseil National Economique. 1939.

MAROGER. — Colonies et matières premières. Rapport présenté à la Dotation Carnégie. 1939.

Conférences faites à l'Ecole Supérieure Coloniale :

1° MONGUILLOT. — L'Evolution du régime douanier colonial.

2° BEAUMONT. — Le commerce intercolonial et le commerce avec la Métropole.

3° BOURNIER. — Les statistiques coloniales.

IV. — *Documents Administratifs*

Administration des Douanes des Colonies, Protectorats et Territoires sous Mandat français :

— Statistiques du commerce.

Statistiques du Commerce extérieur des possessions françaises en 1938 (Publié par le Secrétariat d'Etat aux Colonies).

Bulletin mensuel des Statistiques Coloniales.

Statistiques du Commerce Extérieur de la France (Publié par la Direction générale des Douanes).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 9

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — *Le développement du commerce de la France d'outre-mer* 15

Section 1. — Généralités 15

Section 2. — De 1880 à la veille de la première guerre mondiale 18

Section 3. — De la première guerre mondiale à la crise. . . . 19

Section 4. — Pendant la crise 29

Section 5. — De la fin de la crise à la seconde guerre mondiale 34

CHAPITRE II. — *Le commerce inter-colonial* 39

DEUXIEME PARTIE

Le Commerce Franco-Colonial

CHAPITRE PREMIER. — *Le régime douanier colonial* 53

CHAPITRE II. — *Développement du commerce franco-colonial*. . 57

Section 1. — Part de la France dans le commerce extérieur des possessions françaises 59

Section 2. — Part des possessions françaises dans le commerce extérieur de la France 71

CHAPITRE III. — *Composition du commerce franco-colonial*.... 83

SECTION 1. — Les importations des colonies en France..... 83
a) Analyse des importations coloniales en France..... 87
b) Répartition en trois grands groupes de produits..... 97

SECTION 2. — Les exportations de la France vers les colonies 105
a) Analyse 105
b) Répartition en trois grands groupes de produits.... 111

TROISIEME PARTIE

Le Commerce Extérieur des Possessions Françaises avec les Pays étrangers

CHAPITRE PREMIER. — *Evolution des échanges entre les colonies et les pays étrangers* 121

CHAPITRE II. — *Les exportations des possessions françaises vers les pays étrangers* 129

SECTION 1. — Les clients étrangers 130
SECTION 2. — Valeur des exportations et produits exportés.. 133
SECTION 3. — Répartition en trois grands groupes de produits 144

CHAPITRE III. — *Importations des pays étrangers dans les possessions françaises* 147

SECTION 1. — Les fournisseurs étrangers..... 148
SECTION 2. — Valeur des importations et produits importés 151
SECTION 3. — Répartition en trois grands groupes de produits 167

QUATRIEME PARTIE

La Balance Commerciale de l'Empire

CHAPITRE PREMIER. — *Balance du commerce des possessions françaises avec l'étranger* 171

SECTION 1. — Balance commerciale de chaque possession avec l'ensemble des pays étrangers 171
SECTION 2. — Balance commerciale des principaux clients et fournisseurs avec chaque possession 174

CHAPITRE II. — *Balance du commerce de l'Empire*..... 183

Section 1. — La balance commerciale de la Métropole..... 183

Section 2. — La balance commerciale de l'Empire..... 188

CONCLUSION 193

BIBLIOGRAPHIE 201